VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1853
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Viticulture : un secteur en plein questionnement



Le dossier thématique que nous consacrons cette semaine à la viticulture révèle un secteur confronté à de nombreux questionnements sur son impact environnemental, les niveaux d'investissement qu'il réclame, ses capacités à innover, à recruter… Retrouvez également toutes les nouveautés en matière de machinisme qui s'y rapportent.

Pages 16 à 28

Encarts : Hors-série Terres D'élevage (sur certains cantons) ; Brochure Delta Force Demeterre (sur certains cantons) ; Mailing Gamm Vert foire aux vins (sur certains cantons) ; Flyer Gamm Vert Paniers gourmands (sur certains cantons) ; Brochure Delta Force Buchez/De Bruin (sur certains cantons)



P.07

ACTUALITÉS *Région*

Conférence régionale agricole // La force du collectif



P.10

PRODUCTIONS *Élevage*

Journée régionale ovine // « On a des terres à mouton qu'on le veuille ou non »



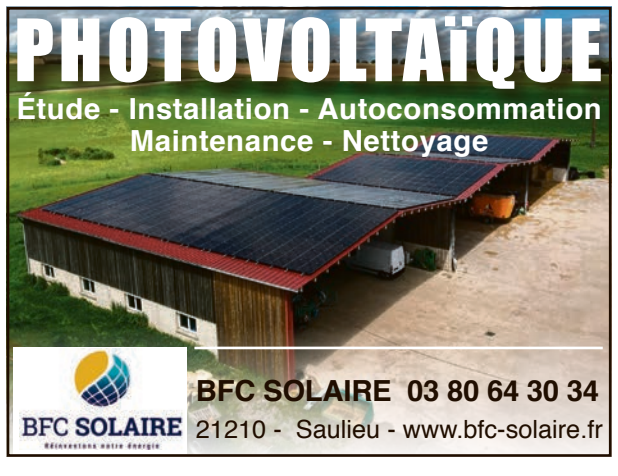
Terres Inovia

P.11

PRODUCTIONS *Cultures*

Colza // Comment réagir face à la présence des altises ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE: UNE ACTUALITÉ « CHAUDE »

.05 SANITAIRE: DES PETITES BÊTES QUI MONTENT, QUI MONTENT…

.06 LIEN SOCIAL: DES VOIES COMMUNES

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE: LA FORCE DU COLLECTIF

ACTUALITÉ // FRANCE

.08 SOMMET DE L'ÉLEVAGE: UNE ÉDITION RICHE ET PRUDENTE

.09 SOMMET DE L'ÉLEVAGE: FOCUS SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 JOURNÉE TECHNIQUE RÉGIONALE OVINE: « ON A DES TERRES À MOUTON QU'ON LE VEUILLE OU NON »

.11 ELVÉA 21-89: TOUT VA SI VITE!

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 GRAMINÉES EN GRANDES CULTURES: PARTAGER LE DIAGNOSTIC ET TESTER LES COMBINAISONS DE LEVIERS

.14 COLZA: COMMENT RÉAGIR FACE À LA PRÉSENCE DES ALTISES?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICAITON

.15 MARQUE OFFICIELLE: « LA CHÂTAIGNE DU MORVAN » EST LANCÉE!

DOSSIER // SPÉCIAL VIGNE

.16 ENVIRONNEMENT: PRENDRE EN COMPTE LES EFFORTS ACCOMPLIS

.17 ÉCONOMIE: PLUS DE RAISIN, PAS PLUS PROPRIÉTAIRE

.16 INO-VITI 2025 : REGARD SUR LE PAYSAGE INNOVANT DE LA VIGNE

.19 VITEFF: LE RENDEZ-VOUS DES EFFERVESCENTS

.20 MICROTRACTEUR VITICOLE: UN OUTIL À LA PORTÉE DE TOUS

.21 TRACTEUR VITICOLE LES NOUVEAUTÉS

.26 ÉQUIPEMENTS: ZOOM SUR TROIS OUTILS DE TRAVAIL DU SOL

SERVICES

.31 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.36 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 DÉCOUVERTE: PLONGÉE DANS LES RUCHES

.40 MAISON: PROTÉGER SON MOBILIER D'EXTÉRIEUR, MODE D'EMPLI



// LE DESSIN

// EN BREF

Don agricole Solaal a géré un surplus exceptionnel de pommes de terre

Solaal a bénéficié de 1 918 t de dons de pommes de terre depuis le début de 2025, contre 1 300 t en 2022, année haute, dont 942 t pour le seul mois de mai, selon le dernier bilan de l'association collectrice pour l'aide alimentaire, transmis à Agra Presse le 22 septembre. Exceptionnellement, 270 t, fournies avant l'été par la société Chipex (spécialisée en pomme de terre industrielle et principal donatrice des Hauts-de-France en volume) ont été transformées en 48,8 t de flocons de purée dans l'usine Mousline de Rosières-en-Santerre, selon un communiqué de Solaal du 1er septembre. Une opération réalisée à ses frais, a précisé la directrice de Solaal, des capacités de production ayant été trouvées avant la pause estivale. Ces dons importants s'expliquent par la chute du prix de la pomme de terre, qui a poussé de nombreux agriculteurs à se tourner vers le don pour éviter de perdre leur récolte. Les structures bénéficiaires n'avaient pas les capacités pour réceptionner, conditionner, conserver et distribuer ces pics de volumes. D'où la solution de la transformation. Tout a été distribué, annonce Solaal, alors que les glanages se poursuivent dans le cadre des journées du don agricole, tout au long de septembre.

Eau/forêt Le Premier ministre supprime des délégations interministérielles

Dans le cadre du lancement d'une mission intitulée *« État Efficace »*, le Premier ministre Sébastien Cornu a décidé la suppression de la délégation interministérielle chargée du suivi des conclusions du Varenne agricole et celle de la délégation ministérielle à la forêt et au bois qui était rattachée au ministère de la Transition écologique, rapporte un communiqué du 19 septembre. Le cabinet du PM, contacté sur les conséquences d'une telle décision par Agra presse le 19 septembre, n'a pas donné suite à nos demandes. Confiée à deux hauts fonctionnaires, qui doivent proposer au Premier ministre des mesures ayant pour objectif *« une meilleure organisation et une meilleure efficacité »* du service public. Parmi leurs tâches figure l'examen des différentes délégations interministérielles existantes, avec pour consigne que leur suppression soit désormais le principe, et leur maintien une exception. Plus largement, la mission devra travailler, d'une part, au regroupement, à la fusion et si besoin est, à la suppression des structures qui font double emploi dans le même champ de politique publique, et, d'autre part, au renforcement de la performance de la gestion des départements ministériels comme des opérateurs de l'État, dans un contexte de finances publiques contraintes.

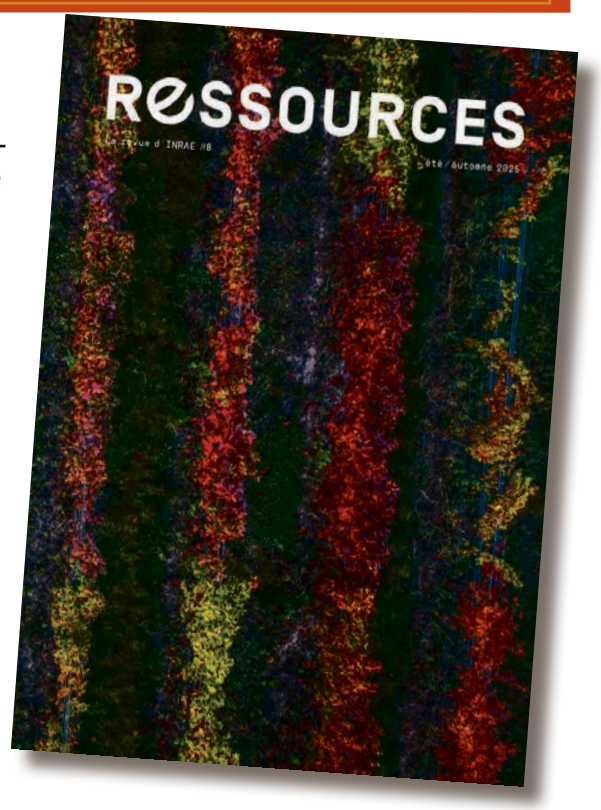
Bovins/DNC Suffisamment de vaccins pour la nouvelle zone réglementée

« Les doses de vaccins sont en stock suffisant en France pour démarrer la vaccination » dans la nouvelle zone réglementée autour du foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) confirmé le 18 septembre dans le Rhône, a indiqué le cabinet de la ministre de l'Agriculture le même jour. Établie dans un rayon de 50 km autour du cas, la zone réglementée regroupe *« environ 350 000 bovins »*, selon un message à la presse; les mouvements entrants et sortants d'animaux y sont interdits, et la vaccination y est rendue obligatoire. Après le cas du 18 septembre, survenu sur un animal issu d'un élevage de 150 vaches laitières de Saint-Laurent-de-Chamousset, *« les enquêtes épidémiologiques sont en cours »*, indique le ministère. De son côté, la préfecture du Rhône a précisé dans un communiqué que *« neuf suspicions ont été levées ce dimanche 21 septembre »*. Par ailleurs, les autorités ont interdit l'entrée des bovins dans l'abattoir de Saint-Romain-de-Popey (Rhône), situé en zone réglementée, en raison de *« manquements »* en matière de *« nettoyage des véhicules de transport »* et des bouveries. La préfecture a aussi annoncé *« la visite des vétérinaires libéraux dans les élevages les plus proches de celui contaminé »*, ainsi que des patrouilles de gendarmerie pour vérifier que *« l'interdiction de déplacement des bovins est respectée »*.

// VIENT DE PARAÎTRE

Inrae Ressources #8

L'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) vient de publier le huitième numéro de sa revue Ressources. Cette dernière s'intéresse à trois dossiers en particulier. Le premier est d'anticiper les défis auxquels la viticulture va devoir affronter demain en plus de ceux qu'elle connaît aujourd'hui: création variétale, recherche du bon cépage, bataille de l'eau, adaptation au climat et aux attentes du consommateur… l'Inrae *« mobilise en expertise pour proposer des réponses inédites en développant des solutions innovantes »*, explique son président Philippe Mauguin.
Deuxième dossier: la réutilisation de l'eau et notamment le retraitement des eaux usées pour éliminer les antibiotiques, les micropolluants etc.
Enfin le troisième dossier s'intéresse aux usages de l'intelligence artificielle. *« Peut-elle rendre l'agriculture plus durable? »*. Toutes les réponses sont données dans ce numéro précis, pédagogique et pertinent.



Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,45 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

// CIRCUITS COURTS

Producteurs, transporteurs, acheteurs… comment ça marche ?

Faire le lien entre des producteurs agricoles, des transporteurs et des acheteurs, c'est le rôle que s'est fixé la plate forme La Charrette. Celles et ceux qui l'utilisent en Côte-d'Or témoignent.

La plateforme La Charrette est un réseau social qui met en lien des agriculteurs, des logisticiens et des acheteurs de produits locaux dans le but de fluidifier les échanges et de supprimer l'écueil de la logistique, talon d'Achille des producteurs désireux de travailler en circuits courts. Le Conseil départemental de Côte-d'Or a bien compris l'intérêt que cet outil pouvait représenter, notamment dans sa volonté de développer la marque 100 % Côte-d'Or. Il en sera question lors du Conseil départemental de l'alimentation qui va se tenir à Dijon le 2 octobre. Depuis deux ans, la collectivité a financé plusieurs dizaines d'adhésions afin d'amorcer une pompe qui trouve aujourd'hui son rythme de croisière. Nous avons voulu savoir qui étaient ces producteurs, ces acheteurs ou ces transporteurs qui se retrouvent sur La Charrette, et comprendre comment ils l'utilisent et l'intérêt qu'ils y trouvent. Voici leurs témoignages.

Jordan Billan, chef cuisinier à l'hôtellerie du Cèdre, à Beaune : *« Ils apportent un gros développement du sourcing local »*



« J'ai voulu travailler avec La Charrette dès le départ du projet avec le Département de Côte-d'Or. Je suis très intéressé par toutes les productions locales, c'est un axe que nous développons beaucoup dans notre établissement et je suis ambassadeur du 100 % Côte-d'Or. Nous avons eu des contacts de producteurs par le biais de la messagerie de la plateforme. J'utilise aussi leur moteur de recherche en fonction de nos besoins. J'ai constaté, en quelques mois, un gros développement du sourcing des producteurs. Je trouve que l'utilisation de la plateforme est simple. Nous avons pu démarcher des producteurs que nous ne connaissions pas. Je suis un fervent partisan du sourcing local, à chaque fois que c'est possible. Dans ma cuisine, j'ai du mal à mettre un produit en avant si je ne connais pas le producteur, si je ne sais pas d'où ça vient ou comment c'est fait… J'aime l'idée d'être un passeur auprès de notre clientèle sur ces produits et ceux qui les réalisent. La Charrette est un outil qui complète parfaitement cette approche chez moi ».

Sébastien Bos, Mamm Traiteur, à Tréclun : *« On gagne du temps dans la recherche de fournisseurs »*



« J'ai découvert La Charrette, via l'agrément 100 % Côte-d'Or. J'ai compris que beaucoup d'acteurs différents et complémentaires pouvaient ainsi entrer en contact. Ce qui est très bien c'est qu'on choisit nos contacts, on n'est pas sollicités par des gens avec qui on ne souhaite pas travailler, on peut filtrer. On peut, nous aussi, déposer facilement des informations. J'utilise la plateforme depuis le mois de juin. Nous travaillons essentiellement avec des particuliers mais nous cherchons aussi à aller, avec nos productions 100 % Côte-d'Or et en grande partie bio, sur le marché de la restauration collective. Dans cet objectif, La Charrette est pour nous le moyen de communiquer plus facilement avec l'extérieur. Grâce à la plateforme, nous avons trouvé un apiculteur de Bessey-lès-Cîteaux avec qui nous travaillons pour faire du pain d'épice. On gagne du temps dans la recherche de fournisseurs ».

Christine Borderie, artisane liquoriste à Verrey-sous-Salmaise (Aux portes de l'Acacia) : *« Un bon accompagnement dans la prise en main de l'outil »*

« Je travaille à partir de fruits macérés. Je propose des apéritifs à la cerise, au coing, à l'orange… des liqueurs menthe, miel-orange-citron… des vins, avec un hypocras. Je cultive ma menthe, les coings, les pommes, le miel sont de Côte-d'Or, tous les fruits que j'utilise sont bios.



Pour les oranges ou les clémentines, ça ne peut pas être du local, mais je me fournis auprès de magasins bios. Je vends beaucoup sur des marchés locaux, dans des épiceries fines et des magasins de producteurs. Je suis adhérente à La Charrette depuis le mois de juillet. J'ai apprécié le fait que le Département accompagne pour apprendre à bien utiliser la plateforme. Je m'en sers pour trouver de nouveaux débouchés. On peut y faire des recherches sur des zones géographiques précises, trouver des restaurants, des épiceries fines, on peut les contacter par messagerie. En un mois, j'ai déjà eu un contact intéressant pour de l'achat-revente. L'utilisation de La Charrette pourrait aussi me permettre de faire évoluer ma gamme de produits, grâce aux échanges qu'elle favorise ».

Bertrand Tassin, Cap Nord Livraisons, à Longvic : *« Une vision globale sur tous les acteurs du secteur »*



« Même si notre cœur d'activité se situe dans la livraison de pièces automobiles, on fait aussi de l'agricole, de la pharmacie, un peu d'alimentaire. Notre stratégie est orientée sur de la diversification, en partie en lien avec notre territoire, d'où notre intérêt pour La Charrette. Nous avons découvert la plateforme en participant au Projet alimentaire territorial (PAT) du Département. C'est un bel outil, pratique et intuitif, qui nous permet d'avoir une vision globale sur tous les acteurs du secteur. On comprend vite les activités et les attentes de chacun et la messagerie permet d'entrer directement en contact avec les producteurs. Avec La Charrette, nous avons conclu un contrat avec un producteur de boissons basé sur Dijon, il y a un an, et nous sommes sur le point d'en conclure un autre avec un producteur de produits frais et surgelés. Le premier producteur faisait auparavant lui-même ses livraisons et se concentrait sur un périmètre réduit. Après étude de ses besoins, nous avons élaboré un plan afin de l'aider dans son activité. Aujourd'hui, nous allons chez lui prendre prossession de la marchandise à livrer, ce qui lui libère du temps. Notre système de traçabilité lui permet de suivre sa marchandise et de récupérer une preuve de livraison : cela instaure un lien de confiance très important pour des producteurs parfois réticents à confier leur marchandise à des inconnus. Le producteur de boisson a pu augmenter sa zone géographique de livraison. L'intérêt du travail que permet La Charrette, c'est que nous pouvons aussi faire du conseil en modélisation économique de la logistique auprès de nos clients. Nous sommes porteurs d'une vraie expertise dans ce domaine ».

Sébastien Laprévote, céréalier et producteur d'huile bio à Sacquenay : *« Une complémentarité avec les réseaux locaux »*



« Depuis fin 2024, je transforme une partie de mes oléagineux en huiles que je vends en direct. Je fais de l'huile de tournesol, de cameline, de chanvre et de carthame et bientôt de l'huile de colza. Je commercialise en partie par des magasins de producteurs, ou des réseaux de distribution (La Ruche qui dit Oui, les Locavores) et quelques marchés. Nous sommes agréés 100 % Côte-d'Or et c'est là que j'ai découvert La Charrette. Avec cette plateforme j'espère trouver d'autres partenaires, peut-être un peu plus loin dans le département, et profiter du réseau pour distribuer nos produits. Je cherchais aussi un gain de temps pour mes livraisons. J'ai eu des contacts de distributeurs et de producteurs. Je trouve que c'est une complémentarité avec ce qui existe par les réseaux locaux de distribution, où des logiques de mutualisation des livraisons fonctionnent déjà. Je me forme aussi en ce moment sur le calcul de mes prix de revient et la logistique en fait partie ».

Rebecca Marlot, café-épicerie à Varanges (L'Hirond'Aile) : *« Je vais pouvoir améliorer mon offre »*



« Au départ, c'est surtout la quête d'une solution logistique qui m'a conduit à m'intéresser à La Charrette. J'ai adhéré au mois de mai. Finalement, j'ai découvert des fournisseurs potentiels. La plateforme apporte une vision d'ensemble claire très appréciable. J'ai trouvé des gens qui pouvaient me fournir des produits que je n'avais pas. J'ai noué une vingtaine de contacts. C'est enclenché avec certains et avec d'autres, c'est en cours. Cela va me permettre d'améliorer mon offre, notamment en légumes bio et locaux, sur des pâtes ou des huiles. L'utilisation de la plateforme est facile et on est régulièrement informés pour nous aider, en cas de besoin ».

Propos recueillis par Berty Robert



DÉPARTEMENTS

// SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Une actualité « chaude »

Durant la session de la Chambre d'agriculture du 19 septembre à Marzy, de nombreux sujets d'actualités ont été évoqués, dont la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC) et la prédation…

« Si l'été a été chaud, le contexte agricole aussi… et, d'ailleurs, il l'est toujours » explique Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre lors de la session du 19 septembre qui s'est tenue à Marzy. Si divers sujets ont été discutés durant cette session – dont l'établissement d'un document cadre du département définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à l'implantation d'une installation photovoltaïque au sol[1] – les sujets d'actualités furent aussi mis en lumière.



Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la session Chambre du 19 septembre.

Ainsi, Cyrille Forest poursuit : *« Entre des conditions climatiques compliquées, des prix des céréales qui ne sont pas au rendez-vous, une pression de la prédation extrêmement préoccupante ou encore un contexte sanitaire incertain avec la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC), voilà ce qui, en l'essence, a constitué et constitue encore le quotidien des exploitants. Face à tout cela, la Chambre d'agriculture doit être présente pour apporter son soutien et des réponses, le tout avec l'implication de l'État »*. Plus en détail, Emmanuel Bernard, élu 2e vice-président de la CA 58, fut invité à prendre la parole. *« Pour garantir la pérennité de nos métiers, de nos revenus, de nos outils ou de nos filières toutes entières, nous devons être vigilants collectivement ; notamment pour les mouvements d'animaux, car manifestement un cas suspect de DNC a vu le jour dans le Rhône »* - Le nouveau foyer a été confirmé depuis et est donc le premier cas hors zone réglementée[2]. Pour rappel, le *« dépeuplement total des bovins foyers »* fait partie des mesures de lutte définies par l'État contre la DNC. Fabienne Decottignies, Préfète de la Nièvre, lance : *« J'en appelle à la vigilance de tous »*.

Loup, y es-tu ?

Ensuite, la question plus particulière de la prédation fut décortiquée au travers d'une motion présentée par Cédric Bernier, élu secrétaire adjoint à la CA 58. La motion stipule : *« La CA 58 considère que malgré les engagements répétés de l'État, les moyens promis ne sont pas au rendez-vous […]. Les éleveurs se retrouvent seuls face à la menace, avec des moyens de réduction de la vulnérabilité insuffisants, coûteux, et difficilement accessibles. […] La CA 58 incite fortement les éleveurs à participer aux formations obligatoires dédiées aux futurs chasseurs souhaitant participer aux actions de régulation du loup afin qu'ils puissent agir, dans le cadre de la loi, en toute sécurité et avec un accompagnement technique et juridique renforcé si un tir de défense simple (TDS) lui est accordé. L'élevage est une composante essentielle de notre territoire rural, de son économie et de ses paysages. Il ne peut pas être sacrifié au nom d'une protection déséquilibrée de la faune sauvage. Il est temps de redonner aux éleveurs les moyens de se défendre dans le respect de la loi et avec le soutien plein et entier des pouvoirs publics »*. Pour Patrick Têtard, membre élu de la Chambre : *« cette motion est un aveu d'échec et une acceptation de la présence lupine dans nos campagnes »*. Cyrille Forest remémore alors que le loup est une espèce protégée au niveau européen et que *« si ce statut ne bouge pas à ce niveau, nous ne pouvons que nous plier au cadre de la loi »*.

Espoir d'avenir

De son côté, Cédric Bernier réagit : *« cette motion porte l'idée d'inciter chacun à avoir les moyens de se défendre, et d'apporter un soutien au travail des louvetiers qui sont, pour rappel, les seuls agents d'État bénévoles… »*. La motion fut adoptée, avec deux abstentions et deux votes contre.
Enfin, sur une note nettement plus légère, Cyrille Forest stipule : *« l'été fut aussi chaud pour nos JA. En effet, quels autres événements que les concours de labour rassemblent autant de personnes dans les campagnes ? Aucun… Bravo donc à vous, JA de tout le département et aux bénévoles impliqués. Vous êtes l'avenir et vous contribuez à ce que sera demain le tout en restant humble et courtois car c'est aussi cela qui vous caractérise »*.

Chloé Monget

(1) Article à retrouver dans une prochaine édition.

(2) https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-nouveau-foyer-confirme-dans-le-rhone-le-18-septembre-une

// UPVY

89 À la recherche de débouchés

Mercredi 17 septembre, l'Union des Productions Végétales de l'Yonne a accueilli la filière « Moutarde de Bourgogne », à l'occasion de son assemblée générale.

C'est dans la salle de Cerfrance à Auxerre que Damien Renoux, président de l'Union des Productions Végétales de l'Yonne (UPVY) a accueilli, mercredi 17 septembre, une quinzaine d'agriculteurs. Accompagné par Oana Poisson, animatrice de l'UPVY, Damien Renoux est notamment revenu sur le projet Résil'Yonne, ayant pour objectif de proposer aux agriculteurs du département de nouvelles cultures de diversification pour lutter contre les aléas climatiques. En février 2024, *« des essais ont été mis en place en réponse à un appel d'offres lancé par le Conseil régional »*, débute l'animatrice, avant de poursuivre en indiquant qu'en juin 2024, *« un suivi des essais a été réalisé »,* et en terminant par le mois de novembre 2024 qui a permis de *« faire un bilan des essais »*. Après une année d'étude, Oana Poisson expose les résultats. Les membres de l'UPVY ont testé de nouvelles cultures, dont *« le fenugrec, le chia, le millet et la courge »*, et au vu des résultats *« le fenugrec a été abandonné au profit du lin et du sésame »*, explique-t-elle. Cette année, l'UPVY constate que, sur les deux communes concernées par le projet, à savoir, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Moulin-en-Tonnerrois, les résultats sont assez hétérogènes. La première commune démontre que la chia *« a un bon potentiel »*, le sésame n'est *« pas encore levé »*, le millet a un *« bon potentiel »*, et le lin jaune n'était pas encore *« récolté »*, lors de la dernière observation, à savoir le 10 septembre dernier. A contrario, à Moulin-en-Tonnerois, la culture de chia avait des *« levées hétérogènes »*, le sésame n'était *« pas levé, comme sur la première commune »*, le millet avait subi des *« dégâts sangliers, ce qui a créé une levée hétérogène »*, et Oana Poisson conclut en disant que, *« le lin jaune avait subi une mauvaise germination ce qui a compris les essais »*.

La moutarde, une solution ?

Pour poursuivre les essais, ce sont Damien Baumont, président de l'Association des producteurs de graines de moutarde en Bourgogne (AGPMB) et Laure Ohleyer, coordinatrice de la filière moutarde à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or qui ont pris la parole pour présenter « l'histoire de la filière moutarde de Bourgogne ». Largement diffusée *« par les ambassadeurs des Ducs de Bourgogne entre le XIIe et XIIIe siècle »*, la recette de la moutarde connaît ensuite, en 1390, *« une réglementation stricte »*, jusqu'à disparaître entre les années 1970 et 1993, *« au profit du colza et du tournesol »*. Sa relance vient notamment d'une alliance entre des industriels comme, l'Institut AgroDijon, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et des organismes stockeurs. En 1995, la filière a souhaité *« diversifier ses sources d'approvisionnement, réduire la dépendance vis-à-vis de pays étrangers, promouvoir l'expertise bourguignonne et valoriser l'origine de l'IGP Moutarde de Bourgogne »*, raconte Damien Baumont, avant de parler de la dernière actualité, qui date de 2015, *« le passage des productions de graine de moutarde en agriculture biologique »*. Mais pourquoi le bio ? *« Le prix entre la graine de moutarde conventionnelle (1 500,00 euros/la tonne) et bio (3 000 euros/la tonne) est divisé par deux »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac


Laure Ohleyer, coordinatrice de la filière « Moutarde » à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Damien Baumont, président de l'Association des Producteurs de Graines de Moutarde en Bourgogne (AGPMB) à l'AG de l'UPVY.

// SANITAIRE

21 Des petites bêtes qui montent, qui montent…

C'est au lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, que le GDS 21 a organisé sa 3e journée de la biosécurité, axée principalement sur un thème qui représente une menace croissante : les maladies liées aux insectes piqueurs.

Fièvre catarrhale ovine (FCO), Maladie hémorragique épizootique (MHE), et maintenant Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : voici le funeste « tiercé » auquel le monde de l'élevage est aujourd'hui confronté en France. Avec un point commun entre toutes ces pathologies : elles sont véhiculées par des insectes piqueurs (culicoïdes, stomoxes, taon, tiques…)

Il était donc logique, face aux différents variants de FCO déjà présents sur notre région, à la menace croissante de la MHE, pour laquelle l'Yonne, la Nièvre et l'ouest de la Côte-d'Or se trouvent en zone régulée, et face à une DNC détectée en Haute-Savoie, Savoie, Ain et Rhône, que le GDS de Côte-d'Or consacre sa troisième Journée de la biosécurité à ces maladies vectorielles. Le sujet intéresse, indubitablement : ils étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation pour participer à cet événement organisé au lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, le 18 septembre.

Améliorer les connaissances

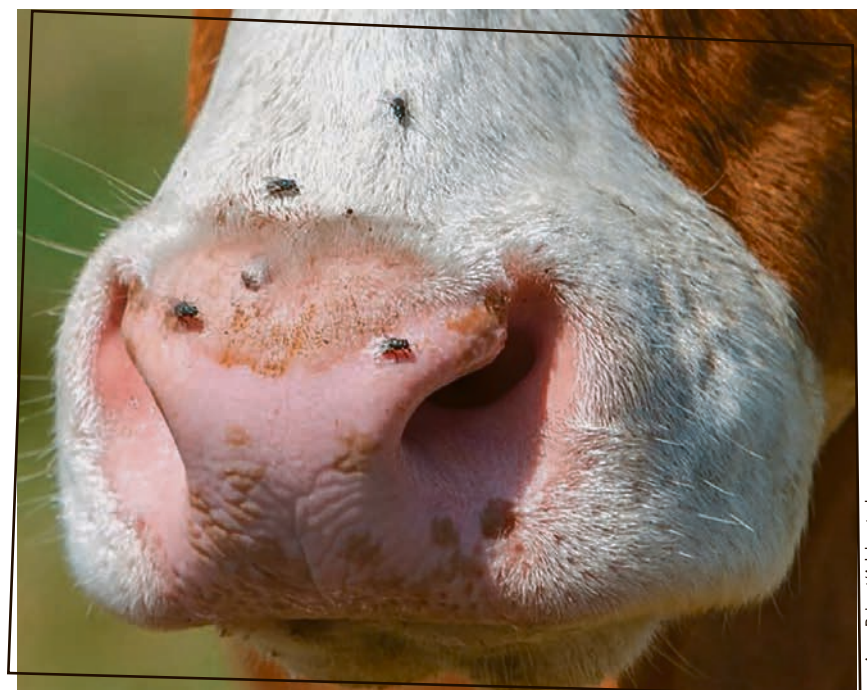
La journée se structurait autour de deux ateliers : l'un consacré aux maladies à tiques et l'autre aux maladies transmises par les insectes piqueurs. L'objectif des présentations, qui permettaient d'entendre des techniciens, des vétérinaires, et d'échanger sur les interrogations des éleveurs présents, était d'abord d'acquérir une meilleure connaissance des organismes responsables de ces pathologies. La gestion agro-zootechnique des refuges de ces « agents vectoriels » de maladies faisait aussi partie des thèmes de discussions, dans le but d'aller au-delà des idées reçues et de comprendre, entre autres, l'intérêt de mettre en place et de sauvegarder des éléments de défense naturels tels que les haies. Ces dernières, par exemple, permettent de limiter les contacts potentiellement contagieux d'animaux d'élevage situés dans des parcelles voisines.

La prévention face à ces maladies passe aussi par un raisonnement autour du positionnement des animaux dans certaines pâtures. C'est notamment le cas dans les situations d'infections liées à la présence de tiques. *« Dans une pâture à risque,* précisait Claire Lemaire, vétérinaire à Saulieu, *il est préférable de ne mettre que de jeunes animaux (1 an, 18 mois), moins à risque, car moins producteurs. »* La configuration de parcelles en bocage reste très importante car c'est un vrai moyen de distanciation des cheptels, qui évite le mufle à mufle et diminue ainsi le risque de transmission de maladies.

Vigilance sur les parcelles

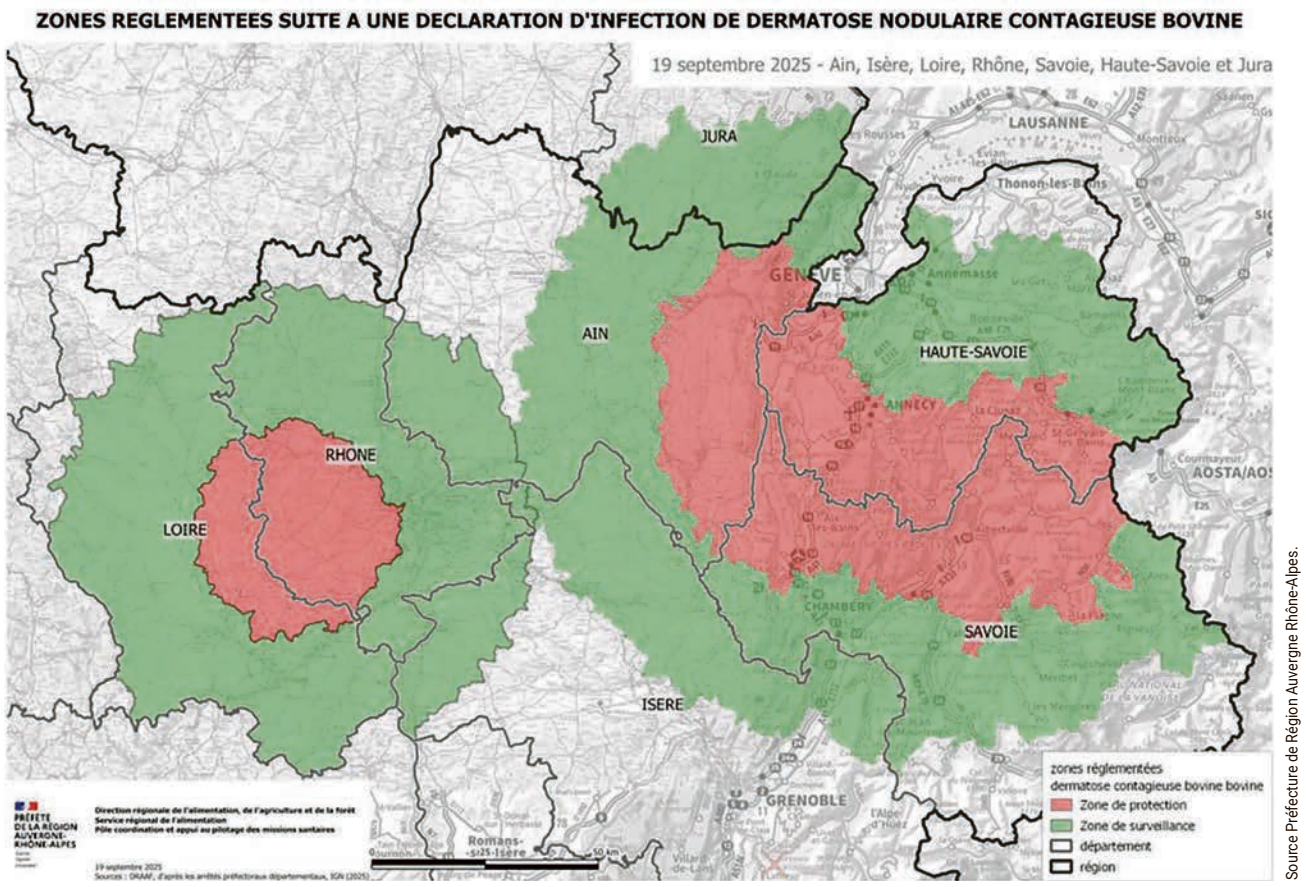
Sur les maladies liées aux tiques, demeure néanmoins une difficulté : il est impossible de déterminer précisément la proportion de tiques saines par rapport aux tiques malades, qui peuvent contaminer les animaux. La prudence engage donc à tenter de repérer préventivement les parcelles où les zones sur lesquelles ces insectes sont fortement présents, et à éviter d'y laisser des animaux. Pour cela, les conseils prodigués par Claire Lemaire pouvaient se révéler utiles : *« les tiques sont très présentes en végétation basse, en forêt feuillue, en lisière, en sous-bois, dans les haies bocagères, les friches, les prairies humides, les ripisylves, les zones périurbaines vertes et elles ont une durée de vie relativement longue de 2 à 3 ans. Elles ont une distance de déplacement très réduite, mais elles peuvent se mettre sur un animal-hôte qui bouge beaucoup, ce qui favorise leur dispersion et celle des maladies dont elles sont éventuellement porteuses. »*

Ces tiques, plus actives au printemps et à l'automne, ont besoin de repas sanguins entre les trois phases de développement : larve, nymphe, adultes. Nous figurons à leur menu, ainsi que les chiens, la faune sauvage et, bien évidemment, les animaux en pâtures.



Anna Reinert/Adobe stock

Les insectes piqueurs représentent aujourd'hui une menace croissante pour les animaux d'élevage.



Source Préfecture de Région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette carte montre la zone réglementée suite à une déclaration de DNC. La Bourgogne-Franche-Comté voit la menace se rapprocher.

Risques réels

Si elles ne sont pas obligatoirement porteuses de maladie, les tiques peuvent néanmoins propager, la piroplasmose (pissement de sang) l'erlichiose ou l'anaplasmose. Des maladies qui fatiguent les vaches (anémie), et peuvent entraîner de la mortalité embryonnaire précoce. Claire Lemaire a passé en revue les traitements à envisager lorsqu'on y est confronté : *« sur la piroplasmose qui est bien présente en Côte-d'Or, il ne faut pas hésiter à se renseigner sur des pâtures à risque. Pour la lutte il faut privilégier un traitement curatif à l'imidocarb, un entretien des haies et zones humides, et le débroussaillage des parcelles. Sur l'erlichiose, le traitement doit s'appuyer sur des antibiotiques de la famille des tétracyclines, tout comme pour l'anaplasmose. »* Une chose est certaine, face à ces maladies, la plus grande vigilance s'impose et les éleveurs en sont conscients.

Berty Robert

// APPRENTISSAGE

21 Un partenariat solide pour l'accompagnement

L'Anefa et la FDSEA de Côte-d'Or mènent des actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des apprentis et des maîtres d'apprentissage sur des thématiques aussi diverses que la sécurité, la réalisation d'un CV ou l'encadrement des apprentis.

Le service Emploi de l'Association nationale paritaire pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et de la FDSEA de Côte-d'Or poursuit son engagement en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles. Dans ce cadre, trois sessions de formation ont été animées auprès des élèves de la Maison familiale rurale (MFR) de Quetigny. L'objectif était de sensibiliser les apprentis (de classes de 1re, terminale et BTS) aux bonnes postures de travail et aux règles de sécurité, deux piliers essentiels de leur réussite et de leur santé au travail. Les retours des jeunes ont été particulièrement positifs, confirmant la pertinence de ces interventions sur des thèmes qui touchent directement leur quotidien. Forts de ce succès, le partenariat avec la MFR se prolongera en 2026 grâce à un nouveau module consacré à la construction du CV, étape décisive pour l'entrée dans la vie professionnelle. Cette dynamique ne s'arrête pas là : une rencontre est prévue le mardi 21 octobre avec l'ensemble des maîtres d'apprentissage, afin de renforcer le dialogue et favoriser un meilleur accompagnement des jeunes en formation. Enfin, dans les prochains mois, l'Anefa et la FDSEA de Côte-d'Or interviendront également auprès des futurs viticulteurs et exploitants viticoles de la MFR de Grandchamps, pour anticiper les enjeux de recrutement et de fidélisation dans un secteur en pleine évolution. À travers ces actions, l'Anefa et la FDSEA de Côte-d'Or confirment leur rôle moteur dans la promotion des métiers agricoles et l'accompagnement des acteurs du territoire

Anefa et FDSEA 21

// LIEN SOCIAL

58 Des voies communes

Dans un contexte général qui peut parfois lourdement faire souffrir le monde agricole, une quête a été lancée pour renouer avec une écoute un peu particulière.

« Nous devons activer tous les moyens que nous pouvons afin d'offrir aux exploitants un lieu d'écoute en cas de besoin, d'autant plus qu'ils sont souvent taiseux » insiste Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors d'une journée d'échanges et de visite organisée en partenariat avec la FDSEA 58 et le diocèse de Nevers, le 16 septembre. Il explique : *« jadis, l'Église catholique était très présente dans les cantons et même encore aujourd'hui nous trouvons des réminiscences de ce lien étroit notamment au travers des messes célébrées lors des comices agricole par exemple. Dans un moment où l'on se sent abandonné par l'État pour de nombreux sujets, il semble indispensable de montrer que d'autres personnes sont là pour écouter. Mais pour ce faire il faut faire découvrir notre quotidien ».*



Monseigneur Grégoire Drouot, au centre, accompagné de gauche à droite par Olivier Laporte, Cyrille Forest, Bertrand Larue, Denis Larue (exploitant retraité et père de Bertrand), Dominique Joyeux et Sylvain Bonnodot (en bleu).

In situ

Pour mettre en évidence cela auprès de l'Évêque de Nevers, Monseigneur Grégoire Drouot, en présence notamment d'Olivier Laporte, vice-président de la FDSEA 58 et en charge du dossier prédation pour le syndicat, une visite du marché au cadran de Moulins-Engilbert, par Benoît Blandin (président de la Sicafome) afin de prouver l'importance du lieu en ce qui concerne le lien social entre tous, avec projection d'un film de présentation des activités. Ensuite, la délégation prit la direction de l'exploitation de Bertrand Larue (Pain, Achun) où, outre ce dernier, Monseigneur fut accueilli par Madame Dominique Joyeux, maire de la commune ainsi que Sylvain Bonnodot, président cantonal de la FDSEA 58, qui introduit : *« il ne faut pas oublier que derrière chaque agriculteur, il y a une famille. Si le premier souffre, le second aussi »*. Puis, les échanges se poursuivirent à bâtons rompus autour des problématiques que connaît Bertrand Larue : la prédation, les changements de réglementation phytosanitaire ou encore les pressions d'organismes *« de la protection animale ou de l'écologie »* précise-t-il. Bertrand Larue insiste auprès de Monseigneur Drouot, de Cyrille Forest ou encore d'Olivier Laporte : *« nous vivons dans un monde où le reste de la population ne sait pas comment nous travaillons et qui connaît encore moins nos problèmes, qui sont nombreux ! »*. Pour illustrer un peu plus son propos, il développe : *« nous avons des problèmes sanitaires à l'image de la FCO – qui nous a beaucoup touchés ici -, les prix des céréales indexés sur les cours internationaux ou encore tout le volet administratif qui pèse tous les jours sur nos exploitations. Rien qu'hier j'ai passé une demi-journée pour faire appel sur les prix des indemnisations des agneaux morts suite à des attaques chez moi. En effet, on me les indemnise 145 euros alors que ceux encore en vie j'ai pu les vendre 250 euros… Nous vivons un peu de nos productions, mais qu'adviendra-t-il de nos enfants ? De ce fait, je suis persuadé qu'il est temps de revenir aux fondamentaux, car manifestement personne ne nous entend »*. Pour rappel Bertrand Larue a été victime de 12 attaques de prédation dans son exploitation, certaines à quelques mètres des maisons…

Des liens étroits

De son côté, Dominique Joyeux pointe que *« recevoir un représentant religieux est très intéressant, car les liens étaient étroits avec le territoire et les administrés »*. Monseigneur Grégoire Drouot réagit : *« ma présence est aussi une manière d'éveiller les consciences. D'ailleurs, je suis engagé dans un travail de rencontres, pour comprendre les problématiques de notre terroir afin de recréer ce lien »*.

Ainsi, il détaille que durant 5 jours il part résider dans une paroisse différente : *« J'ai déjà été à Brinon, Tannay, Corbigny et Lormes. À chaque fois j'ai à cœur de découvrir une exploitation car il est certain que le monde agricole et le diocèse ont une histoire liée »*. Pour terminer la rencontre en prouvant cette croisée des chemins, Olivier Laporte convia Monseigneur, Cyrille Forest et Bertrand Larue à visiter la chapelle de Saint Donat à Abon, bien familial depuis 1791 (famille Pelletier puis Laporte en 1869 lors du mariage d'Élisa Pelletier à Alexandre Laporte). Monseigneur souligne alors : *« il y a un véritable attachement aux églises dans les milieux ruraux, à nous de trouver des moyens de les rouvrir, cela peut passer par des événements religieux mais également culturels… En tout cas, merci infiniment d'avoir mis en lumière votre quotidien »*. Cyrille Forest conclut la matinée : *« Nous recherchons tout simplement un peu d'apaisement et peut-être que vous pouvez en apporter »*.
Finalement, cette demi-journée semble faire écho à la doctrine sociale de l'Église qui s'articule autour de grands principes tels que la dignité humaine, la justice sociale ou la solidarité ; des piliers qui se retrouvaient aussi dans certains slogans des manifestations agricoles de 2024…

Chloé Monget

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE BRINON-SUR-BEUVRON

58 Le temps de l'avenir

Le 20 septembre à Moraches, les JA de Brinon-sur-Beuvron tenaient leur traditionnel concours de labour ; un événement de plus en plus suivi.

Comme à l'accoutumée, les JA de Brinon-sur-Beuvron organisaient leur concours de labour afin de se qualifier pour la finale départementale de l'année suivante. Pour 2025, le rendez-vous était donc fixé à Moraches, dans une parcelle de 15 ha mise à disposition par Pascal Dameron, juré pour l'occasion et accompagné dans cette fonction par Jean-Michel Morlé, Clément Perdriat, Benjamin Maillault, et Romain Lorré. Pour mémoire, ces deux derniers ont remporté la finale départementale 2025. Outre ce fait assez exceptionnel d'avoir les vainqueurs comme jurés, Mickaël Tardivon, président des JA de Brinon-sur-Beuvron, note un autre élément : *« depuis environ deux ans il y a une affluence renouvelée par la participation de très jeunes »*. En effet, avec une moyenne d'âge des 26 participants s'établissant à environ 18 ans, les concurrents se démarquaient par leur jeunesse. Pour Mickaël Tardivon, cet élément peut se justifier pour plusieurs raisons : *« Ils ont un vrai goût des compétitions mais aussi du matériel. Lorsque j'ai commencé à faire des concours, nous prenions les outils de la ferme. Aujourd'hui, c'est assez différent car ils investissent dans du matériel spécifique pour les concours. Avec cette vision qui leur est propre, cela permet de voir des modèles très variés ce qui fait également plaisir »*. Il poursuit en souriant : *« cela étant, ils ont la même envie de bien faire que les plus anciens à leur âge »*.

Évolution de société

Outre ces éléments, Mickaël Tardivon détaille aussi que la présence de jeunes, voire de très jeunes est preuve d'un *« élan pour l'avenir, car on voit qu'il y a une relève potentielle pour les exploitations et donc a fortiori pour les JA. D'ailleurs, j'espère qu'ils prendront la suite de notre équipe une fois le comice 2027 passé, car cela demande une grosse organisation et un investissement important même pour un groupe en place depuis longtemps. Je salue par la même occasion l'engagement des adhérents et des bénévoles, pour les événements mais aussi pour les réunions que nous tenons »*. Il ajoute : *« celles-ci sont aussi le témoin d'une certaine évolution car nous avons des effectifs à la parité, et aujourd'hui il n'est pas rare de voir des femmes que ce soit en milieu agricole ou dans le TP ; les mentalités changent et c'est tant mieux »*. Avec cette analyse poussée de ce que sont actuellement les JA de Brinon-sur-Beuvron, Mickaël martèle : *« ceux qui vont s'installer dans le futur, comprendront aussi l'intérêt de faire partie d'un groupe syndical… mais cela n'est pas le sujet pour cette journée festive »*.

Échanges ancrés

Le concours de labour se termina par un repas dans la salle des fêtes, mise à disposition gracieusement, en plus du vin d'honneur offert par la municipalité. Sur ce point Mickaël Tardivon insiste : *« il faut avouer que nous sommes toujours très bien accueillis dans le canton lorsque nous sollicitons les collectivités ce qui est très appréciable »*. Il conclut : *« nous avons toujours de la chance de se retrouver d'année en année, et d'accueillir de nouveaux visages. J'espère que cela perdurera, mais je n'en ai pas de doute »*. Pour la petite histoire, c'est Pascal Dameron qui enseigna les règles des concours de labour à Mickaël Tardivon quand il débuta les concours… un peu comme une boucle qui continue de se transmettre, les échanges entre anciens et plus jeunes marqua sans aucun doute cette édition du concours de labour des JA de Brinon-sur-Beuvron.

Chloé Monget



Louis Clément de Givry expliquant le placement pour chacune des catégories aux concurrents.



Au total 26 concurrents étaient au rendez-vous du concours de labour des JA de Brinon-sur-Beuvron, qui fut marqué par la présence de très jeunes...

Palmarès

Planche : 1. Nathan Lachot, 2. Louis Clément de Givry, 3. Augustin Robin, 4. Thomas Perdriat, 5. Clément Thoulet, 6. Mathieu Genet, 7. Nicolas Joly, 8. ex aecquo : Jérôme Trameson et Marc Roux, 10. Rémi Blandin, 11. Clément Gérardin, 12. Clément Genest, 13. Mathis Berthon, 14. Théo Moysan.
Plat : 1. Jean-Denis Haghbaert, 2. Lucas Seutin, 3. Mathis Destrayes, 4. Damien Genet, 5. Paul Paillard, 6. Jules Bourgeois, 7. Alexandre Cofignot, 8. Alban Guenot, 9. Alex Destrayes, 10. Baptiste Laplace.

RÉGION

// CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

La force du collectif

À Besançon, la conférence agricole régionale a réuni les acteurs du monde agricole autour du thème du collectif. Si 2024 a été marquée par des résultats économiques particulièrement difficiles, la rencontre a surtout mis en lumière des réussites collectives dans diverses filières, rappelant que la coopération reste un levier essentiel pour innover, s'entraider et préparer l'avenir.

Les acteurs du monde agricole de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) étaient réunis à Besançon Micropolis le 9 septembre pour la conférence régionale : un tour d'horizon des différentes filières et une occasion de rencontre et d'échanges entre élus, responsables professionnels et administratifs des différentes OPA… Si les résultats économiques de 2024 – marqués par une météo calamiteuse et un résultat courant négatif pour 80 % des exploitations – ont été présentés, l'Observatoire prospectif de l'agriculture a surtout choisi cette année de mettre en lumière « la force du collectif ». Objectif : valoriser les expériences de coopération, du Gaec et de la Cuma à la filière, en passant par les groupes de développement, qui permettent de mieux affronter les défis d'aujourd'hui et de demain. En introduction, Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture, a rappelé le rôle de ce rendez-vous : *« Un moment important de la vie de notre agriculture, mais aussi le moyen de pouvoir échanger entre nous. »* L'occasion d'avoir une vision globale, de mesurer les difficultés mais aussi les réussites. Dans une conjoncture où les chiffres varient fortement selon les productions, le collectif apparaît comme un facteur clé pour s'intégrer, progresser et se soutenir. Philippe Dubief, président de Cerfrance BFC, l'a souligné : *« Depuis 10 000 ans, les collectifs évoluent. Aujourd'hui encore, ils permettent d'investir, de réaliser des choses qu'on ne peut pas faire seul. On s'investit pour le groupe et on est surpris par tout ce que le groupe nous apporte en retour. C'est un cercle vertueux, un outil puissant pour limiter l'isolement, favoriser le renouvellement des générations et renforcer le lien social. »*

Au cœur des dynamiques régionales

Les exemples projetés en courts-métrages ont illustré cette diversité : des exploitations maraîchères organisées en collectif pour leurs chantiers de récolte, un Gaec ayant recours à un salarié à temps plein pour améliorer le confort de travail et l'équilibre familial, une boucherie collective dans le pays beaunois (« Le goût d'ici ») en Côte-d'Or, ou encore une filière noix-noisettes dans l'Yonne montée par des céréaliers. Autant de démarches qui montrent que la mutualisation est aussi un moyen d'innover et de gagner en attractivité. Dans les témoignages, la question de la gouvernance revient comme déterminante : qu'il s'agisse d'une Cuma, d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ou d'une filière, la durabilité d'un projet collectif dépend de la capacité à organiser la décision et l'animation. Comme l'a résumé Ludovic Bonardot, qui s'est appuyé sur un collectif pour relancer la recherche technique dans la filière cassis : *« Dans une conjoncture complexe, les stratégies collectives sont un gage de réussite, mais elles ne tiennent que si l'on apprend à gouverner ensemble. »* Christian Morel, vice-président de la Région BFC, a insisté sur la nécessité de *« recréer du lien et de la confiance »*, rappelant que *« l'individualisme ne mène à rien »*. Après trente ans de coopération, *« ça marque, et ça donne des pistes pour l'avenir : retravailler ensemble le Feader, affronter le défi de l'eau, valoriser nos complémentarités de filières et aller vendre nos réussites auprès des jeunes et à l'extérieur »*. Du côté de l'État, Christophe Blanc, directeur adjoint de la Draaf, a rappelé l'importance de la mobilisation collective pour relever les défis sanitaires, à l'image de la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) bovine. Les Gaec, Cuma, coopératives et associations d'éleveurs montrent la voie. La feuille de route régionale de planification écologique, notamment son axe « mieux se nourrir », s'appuie d'ailleurs sur ces dynamiques.



Agathe Chevalier, conseillère Ovin de la Chambre régionale d'agriculture et Marine Le Fer (Cerfrance Alliance Comtoise) ont présenté une synthèse des résultats économiques des différentes filières en 2024.

Préserver et transmettre

Au fil de la journée, un constat s'est imposé : l'agriculture de BFC est riche de ses diversités, mais sa vitalité passe par l'action collective. Que ce soit pour investir dans du matériel, s'organiser face aux crises sanitaires, développer une nouvelle filière ou tout simplement briser l'isolement, l'union reste une force. Comme l'a résumé Vincent Lavier : *« Entrer dans un collectif quand on s'installe, agricole ou non, est extrêmement important. Les groupes de développement jouent un rôle déterminant pour s'intégrer, progresser et réussir. »* La conférence 2025 a donc mis en avant cette conviction : au-delà des chiffres, souvent difficiles, c'est dans le « faire ensemble » que l'agriculture régionale trouve aujourd'hui ses plus beaux leviers d'avenir.

Alexandre Coronel

// FILIÈRE

Des industries céréalières face au changement

La 75è édition des Journées techniques des industries céréalières aura lieu les 15 et 16 octobre à Auxerre. Elle sera placée sous le signe du changement climatique et de ses conséquences.



Les Journées techniques des industries céréalières, ce sont des conférences, des table-ronde mais également un salon.

Du champ de blé à la baguette de pain en boulangerie, la filière des industries céréalières fédère un grand nombre d'acteurs. Chaque année, ils se retrouvent à l'occasion de deux journées techniques destinées à faire le point sur les grands enjeux qui les concernent. Les 15 et 16 octobre, la 75è édition de ces Journées techniques des industries céréalières (JTIC) va se tenir à Auxerre, dans l'Yonne, au parc d'expositions Auxerrexpo, à l'instigation de l'AEMIC, réseau des professionnels du secteur, en partenariat avec l'institut technique Arvalis, l'Inrae et l'Association internationale du pain français (AIPF).

Production, stockage, adaptation…

La thématique choisie pour ces deux journées d'échanges, de rencontres et de conférences est : « Changements climatiques, impacts et opportunités pour nos sociétés ». Autour de ce « fil rouge », un programme très dense de tables rondes et de conférences sera proposé. On y abordera, par exemple, l'impact du changement climatique sur la production de céréales, mais aussi sur le stockage et la valeur d'usage, on se projettera en 2050 afin de voir les pistes possibles d'adaptation en matière de grandes cultures. Une table ronde permettra également de voir, à l'autre extrémité de la chaîne céréalière, comment les meuniers et les boulangers adoptent des pratiques plus durables. Les JTIC, c'est aussi un salon rassemblant de nombreux intervenants dans les filières céréalières, que ce soit dans le domaine agricole, ou dans celui de l'industrie agroalimentaire. Enfin, au terme de ces deux journées, l'AEMIC remettra son prix de l'innovation.

Berty Robert

Au parc Auxerrexpo, mercredi 15 et jeudi 16 octobre, à partir de 8h15.



// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Une édition riche et prudente

Événement incontournable pour les professionnels et institutionnels de l'élevage et du monde agricole, le Sommet de l'Élevage se tiendra du 7 au 10 octobre à Clermont-Ferrand. Alliant excellence génétique, innovations agricoles, débats de société et ouverture à l'international, cette 34e édition réunira plus de 1 750 exposants mais doit aussi composer avec la vigilance sanitaire du moment.

Les précautions sanitaires liées à la menace que fait peser la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) dont un nouveau cas vient d'être détecté dans le département du Rhône, pèseront inévitablement sur cette 34e édition du Sommet de l'Élevage, organisée du 7 au 10 octobre à Cournon-d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand. On sait déjà que plusieurs races laitières ont décidé d'annuler leurs concours prévus lors de cet événement. Pour autant, ce salon, l'un des plus importants en Europe, consacré à l'élevage, sera à la hauteur de sa réputation. 120 000 visiteurs ont arpenté ses allées l'an dernier. Pour 2025, 1 750 exposants seront présents et la race bovine à l'honneur cette année sera la Charolaise. Chaque édition du Sommet apporte son lot de nouveautés. 2025 s'annonce encore plus engagée, fidèle à sa mission d'accompagner le monde agricole dans ses transitions.



Florian Bompan

Le Sommet de l'Elevage attire la foule des professionnels et replace les productions animales au cœur des préoccupations sociétales.

Concours et conférences

Les temps forts du programme seront les suivants :

- Concours nationaux de prestige : Charolaise en bovins viande et Southdown chez les ovins.
- Conférence exceptionnelle de Jean-Marc Jancovici le 7 octobre et lancement de la « fresque de l'élevage herbivore durable » pour sensibiliser et engager autour d'une agriculture responsable.
- Ouverture à l'international : 6 000 visiteurs étrangers attendus avec le Maroc comme pays invité d'honneur.
- Deux concours d'excellence : Les Sommets d'Or pour l'innovation et Fermier d'Or pour les produits fermiers de la région Auvergne Rhône-Alpes.
- Des espaces d'échanges pour partager les bonnes pratiques, s'entraider et garder vivante la convivialité rurale.

Comme tous les ans, la diversité et la richesse des exposants s'accompagneront d'un important programme de conférences thématiques allant de la conduite d'élevage aux bâtiments, en passant par le machinisme, la mise en marché ou les productions énergétiques. Largement de quoi trouver son bonheur.

Berty Robert, avec communiqué

www.sommet-elevage.fr



FRANCE

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Focus sur l'adaptation au changement climatique

Les transitions agricoles sont au centre des thématiques abordées depuis plusieurs années lors du Sommet de l'Élevage. Ce sera encore plus le cas en 2025.



La race Charolaise, mise à l'honneur cette année, présente de bonnes capacités d'adaptation au changement climatique.

Changement climatique, équipements numériques, attentes sociétales : l'élevage fait face à des mutations d'ampleur et doit s'adapter. À quoi ressemblera son futur ? Le Sommet de l'Élevage se revendique aux avant-postes de ces évolutions. Travail génétique sur les races pour maximiser leur adaptation, pompage solaire pour valoriser des estives, équipements numériques… Des initiatives dessinent déjà les contours de l'élevage de demain. La race Charolaise, à l'honneur cette année, en prend sa part. Comme toutes les races bovines, elle doit s'adapter à des conditions de plus en plus contrastées. *« Les années très humides sont difficiles et à l'inverse, les étés sont désormais des périodes où on manque de fourrage »*, précise Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais. Cela implique une gestion plus fine des prairies, l'introduction d'espèces fourragères résistantes et des troupeaux plus rustiques, avec des chargements ajustés.

Création génétique

Pour s'adapter à ces conditions climatiques, le Herd-Book Charolais s'attache à travailler sur la création génétique. *« Aujourd'hui, on cherche à faire évoluer les animaux en fonction des attentes des éleveurs, de la filière et des contextes pédoclimatiques auxquels on sera confronté demain »*, continue Sébastien Cluzel. Pour ça, il apparaît nécessaire d'adapter les critères de sélection pour que les animaux traversent le mieux possible les périodes de sécheresse, de sous-alimentation. Et la Charolaise a des atouts à faire valoir de ce point de vue : *« elle a la capacité à valoriser des fourrages très grossiers que l'on peut avoir en période de sécheresse. L'herbe a tendance à monter à l'épi, à devenir plus dure, plus raide. Lors de ces cycles d'austérité, notre race a la grande capacité de perdre du poids en puisant dans ses réserves puis d'en reprendre rapidement quand la saison devient meilleure. »* Un bel exemple de résilience à mettre en lumière lors de ce Sommet.



Florian Bompan

Nouveauté : le concours jeunes meneurs

Pour la première fois au Sommet de l'Élevage, le concours jeunes meneurs inter-races va réunir une quarantaine de participants âgés de 14 à 22 ans, venus présenter leur animal. Sur le ring, le jury scrutera les techniques, la mise en valeur des animaux ou encore la tenue des candidats. Un rendez-vous qui allie passion, formation et compétition.





ÉLEVAGE

// JOURNÉE TECHNIQUE RÉGIONALE OVINE

« On a des terres à mouton qu'on le veuille ou non »

La 19e édition de la Journée technique régionale ovine s'est tenue jeudi 18 septembre à Châtel-Gérard et Sarry. Retour sur cette matinée enrichissante.

C'est à Sarry, jeudi 18 septembre au matin, que la Chambre d'agriculture BFC a donné rendez-vous aux éleveurs de la région, pour parler du sujet « comment remplacer le colza par les ovins ? ». Alexandre Saunier, responsable de la filière ovine de la Chambre d'agriculture BFC et coprésident du programme Inn'ovin, s'exprime en disant que *« nous avons la chance d'avoir dans notre région, une multitude de schémas d'élevages ovins différents »*. Cependant, l'actualité reste maussade, et il ne manque pas de lister les nombreux éléments comme *« la prédation accrue, la pression sanitaire liée aux maladies, l'engorgement ponctuel du marché »*, confie-t-il avant d'ajouter que *« la demande reste bien présente, notamment en fin d'année, période où la filière manque de volumes »*. Pour lui, il est donc *« essentiel de maintenir une production régulière et adaptée aux besoins du marché »*. Agathe Chevalier, animatrice à la Chambre d'agriculture BFC, en profite à son tour pour glisser quelques mots. *« En plus des aléas climatiques, il est devenu difficile aujourd'hui de produire du colza (gestion des adventices, résistances aux insecticides). Pour ces raisons, de nombreux agriculteurs ont choisi d'implanter de la luzerne en tête de rotation sur des durées de 3-4 ans »*, déclare-t-elle. Afin de pouvoir valoriser cette culture, beaucoup ont décidé de commencer l'élevage ovin, et donc de se tourner vers un système de polyculture élevage. Parmi eux, Hugues Trameau, éleveur dans l'Yonne, Hubert Mony, éleveur en Côte-d'Or et Jean-Marc Bertrand, éleveur dans la Nièvre. Hugues Trameau, ancien agriculteur en *« 100 % céréales »* et qui d'ailleurs *« n'aimait pas ça du tout »*, a décidé avec l'aide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, de *« produire des luzernes »*, et ensuite de sauter le pas en mettant *« 1 000 brebis en plein air et 250 bovins à l'engraissement »*. Une décision qui était comptée. *« Au bout de cinq ans notre cheptel devait être monté, car l'aide à la conversion prend fin »*, confie-t-il.

« L'ovin permet de valoriser la luzerne »

Jean-Marc Bertrand, à ses côtés, en avait marre des aléas climatiques, et a également suivi le mouvement. *« Quand on voit que ce n'est pas l'aléa climatique de l'année mais que ça dure dans le temps et que ça impacte quotidiennement nos cultures, on se pose les bonnes questions »*, manifeste-t-il. Hubert Mony, quant à lui, ne regrette rien. *« Il y a toujours des solutions pour nourrir des troupeaux sur l'année »*. Ce à quoi Hugues Trameau répond, *« en bio on doit faire du tri, mais il existe toujours des opportunités »*. Les aléas climatiques impactent drastiquement l'agriculture, mais pour Jean-Marc Bertrand l'élevage est un réel plus dans son exploitation. Pour lui, avoir des ovins, *« c'est un plus, cela permet d'avoir une rentrée d'argents quotidienne, on peut toujours mettre des agneaux à la reproduction »*, alors qu'en grandes cultures, *« si on loupe la culture, toute l'année est ratée »*. En plus de la rentabilité, les trois agriculteurs, ont fait des économies… sur le matériel. *« C'est comme de la main-d'œuvre, on observe une réelle complémentarité dans le travail avec nos salariés »*, ajoute-t-il, avant de compléter en disant que *« c'est équitablement réparti entre les cultures dont on s'occupe en été et les ovins dont on s'occupe en hiver »*. Convaincus par le système de polyculture élevage, les trois agriculteurs confient leur souhait de faire connaître ce système dès le plus jeune âge. Pour eux, *« on n'en parle pas assez dans les formations agricoles »*. Un regret qu'ils portent en eux, même si *« j'ai eu la chance de me faire accompagner par des voisins, des éleveurs, qui m'ont soutenu »*, confie l'un d'entre eux, le sourire aux lèvres. Face à deux classes de terminale STAV du lycée de l'EPL de Fontaine Bourgogne-Sud, les éleveurs se confient sur ce qui peut, au premier abord, ne pas être important. *« Il y a une chose à laquelle on n'est pas confronté quand on est céréalier, et qui est différent quand on est éleveurs, c'est le rapport qu'on peut avoir à la mort »*, confesse les trois éleveurs.



De gauche à droite : Hubert Mony, éleveur en Côte d'Or, Jean-Marc Bertrand, éleveur dans la Nièvre et Hugues Trameau éleveur dans l'Yonne.

Charlotte Sauvignac

// PRODUCTION LAITIÈRE

Les éleveurs veulent reprendre leur destinée en mains

Pour donner l'envie à des jeunes de s'installer en élevage laitier, l'un des leviers reste la rémunération. Or celle-ci n'est pas totalement au rendez-vous, ont estimé les responsables de la FNPL lors d'une conférence de presse sur le 39e Space à Rennes.

Le prix moyen du lait standard de vache en Europe a augmenté de 15 % en mai dernier par rapport à mai 2024. Selon le ministère de l'Agriculture (Agreste), il était payé 486,60 euros les 1 000 litres en mai dernier en France.

Or les producteurs sont à la peine en termes de prix (et donc de rémunération) en comparaison de leurs concurrents européens: les écarts sont importants : les éleveurs irlandais sont payés 27 euros/1 000 l de plus, les Belges + 38 €, les Allemands + 49 €, les Pays-Bas + 79 € et les Italiens + 93 € ! *« Ça ne peut plus durer »*, se sont agacés les représentants des éleveurs qui estiment avoir réalisé les efforts nécessaires de compétitivité. Ils demandent aux autres acteurs de la filière, plus précisément aux industriels privés de *« faire cet effort »*, a martelé le président de la FNPL, Yohann Barbe. *« Leurs marges nettes sont très importantes : de l'ordre de 5 à 7 % quand celles des coopératives laitières peinent à atteindre 1 % »*, a-t-il ajouté. Pourquoi un tel écart ? Parce les industriels privés importent du lait étranger quand les coopératives privilégient le lait français, ont fait entendre les responsables syndicaux. Pis, *« les industriels privés ont massivement investi dans les unités de transformation hors de France, pour un montant de 25 milliards d'euros »*, a constaté Yohann Barbe qui aurait préféré que ces industriels se concentrent sur la modernisation et la compétitivité des outils de l'aval comme l'ont fait nos compétiteurs européens.

« Faire tomber l'apport total »

Les éleveurs entendent peser sur les négociations en cours pour faire revenir sur leurs exploitations une valeur ajoutée qui leur échappe en bout de chaîne. Pour ce faire, ils veulent réviser trois indices : En premier lieu, l'indice beurre-poudre de lait. Les discussions sont en cours depuis deux ans, s'est agacé Benoit Gavelle, secrétaire général adjoint de la FNPL qui a hâte d'aboutir. Sans accord, les éleveurs feront pression sur les organisations de producteurs pour qu'elles négocient avec les transformateurs et certains pourraient être tentés de porter une partie de leur lait *« ailleurs »*, a mentionné Yohann Barbe. Ce dernier ne verrait pas d'un mauvais œil de *« faire tomber l'apport total »*.

Le deuxième indice concerne celui de l'exportation des produits de grande consommation, l'objectif étant de réduire l'écart de prix entre les producteurs français et leurs homologues communautaires. Enfin, le troisième indice, et non des moindres, a trait aux coûts de production. Sur ce point, si les producteurs ont mis tous leurs comptes d'exploitation sur la table (*« en totale transparence »*, a affirmé Yohann Barbe), il n'en va pas de même pour les industriels. *« Nous voulons plus d'équité dans la filière et revoir les modalités de durées d'amortissement pour parvenir, finalement, à une meilleure et plus juste rémunération »*, a insisté le président des producteurs laitiers. *« Nous sommes souverains sur le lait, contrairement à d'autres productions et nous entendons le rester »*, a résumé le secrétaire général Stéphane Joandet.

Christophe Soulard, Actuagri

Toujours la crainte des épizooties

Entre le 1er juin et le 18 septembre 2025, 5 436 foyers de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3), ont été recensés en France. Entre le 5 août 2024 et le 1er juin 2025, 10 813 foyers avaient été recensés. Ce sont 2 606 foyers de FCO-8, qui ont été confirmés en France au cours des trois derniers mois, soit 19 644 depuis le 1er juin 2025. Avec une dermatose nodulaire contagieuse (DNC) qui ne s'est pas déclarée depuis 6 septembre dernier, les éleveurs restent sur leurs gardes. Ils s'attendent à une baisse de la production d'ici le début de l'année 2026. La FNPL rappelle qu'elle avait appelé les pouvoirs publics à vacciner contre la propagation de la FCO. À ce titre, elle souhaiterait que les laboratoires puissent fournir un vaccin « universel » contre la FCO qui comprend 24 variants.



ÉLEVAGE

// ELVÉA 21-89

Tout va si vite !

L'association d'éleveurs et d'acheteurs fait le constat d'évolutions très rapides sur les prix et sur la structuration des élevages. Économiquement, le contexte est bon mais il est aussi porteur d'inquiétudes sur la durée de l'embellie comme sur le maintien d'exploitations sur nos territoires.

En révélant le bilan chiffré de l'année 2024, Élodie Héliot, animatrice de l'association Elvéa 21-89, a cru bon de prévenir l'assistance : les données présentées étaient déjà, pour beaucoup, dépassées. L'assemblée générale de l'association, organisée le 18 septembre à Thil-la-Ville, reflétait effectivement l'incroyable accélération du rythme des évolutions qui traversent actuellement l'élevage bovin. Évolution des prix (ce qui est une bonne nouvelle dans l'absolu mais inquiète tout de même dans sa rapidité et dans la capacité des consommateurs à suivre), évolution aussi du cheptel, qui, lui, est orienté à la baisse, de manière préoccupante, avec une diminussion de 6 % entre 2020 et 2025 en Côte-d'Or et 14 % de veaux viande en moins sur 10 ans. *« Les prix actuels ne sont qu'une juste mise à niveau après des années de galère »* rappelait Christophe Léchenault, président d'Elvéa 21-89 *« mais il y a toujours une inquiétude face à la baisse du nombre d'éleveurs et les menaces telles que la DNC font craindre que cette tendance s'accélère encore. Ce qui est rassurant pour l'heure, c'est que les prix et la consommation de viande ne faiblissent pas. Pour s'adapter, la grande distribution a sans doute réduit ses marges, mais on est en droit de se demander si, jusqu'à présent, elle ne profitait pas de nous… »*

Menace sur les reprises d'exploitations

Deux craintes émergeaient aussi du discours du président : que la distribution soit tentée de s'approvisionner en viande d'importation en raison de l'accord du Mercosur, et que les niveaux de prix entraînent aussi de grandes difficultés dans les transmissions d'exploitation, avec des niveaux de capitaux de plus en plus difficiles à acquérir. Même moins représentatifs, les chiffres 2024 d'Elvéa 21-89 restaient riches d'enseignements. Catégorie par catégorie, la hausse des prix est vraiment marquée sur les broutards charolais depuis un an (de 1 500 à 1 650 euros/tête), ainsi que sur les laitonnes (1 225 à 1 360 euros/tête) ou sur les taurillons gras (de 5,20 euros à 5,40 euros/kg de carcasse). Les prix restent stables sur les génisses grasses (autour de 5,60 euros/kg de carcasse), les vaches grasses (5,35 euros) et les taureaux gras (qui restent à 4,40 euros depuis avril). *« Globalement,* soulignait Élodie Héliot, *l'évolution des prix sur 2024 est importante et il faut aussi remarquer la réduction des écarts entre prix de vente et prix de revient, car l'évolution est assez marquante : sur les vaches, cet écart a baissé de 10 % entre le premier semestre 2022 et le deuxième semestre 2024 (de 25 à 15 %). Sur les génisses, il s'est contracté de 7 %, mais le plus spectaculaire, c'est sur les broutards : 23 % de réduction avec un écart prix de vente/prix de revient passé de 27 % à… 4 % ! »* Effet pervers de cette évolution : les filières de qualité se trouvent fragilisées, du fait des exigences qu'elles réclament pour une différence de prix qui n'est plus aussi nette.

Berty Robert



Les adhérents d'Elvéa 21-89 étaient réunis le 18 septembre à Thil-la-Ville.

En chiffres

L'association fédère 160 éleveurs et 28 éleveurs clients. Ils représentent 45 000 animaux, soit 24 % du cheptel allaitant de Côte-d'Or. 7 élevages sont sur l'Yonne. En 2024, 11 700 animaux ont été commercialisés, dont plus de 4 400 broutards, 2 150 vaches grasses et 1 400 laitonnes.

// EN BREF

Santé animale Le CGAAER alerte sur les résistances aux traitements antiparasitaires

Dans un rapport paru le 4 septembre, le CGAAER (ministère de l'Agriculture) tire la sonnette d'alarme sur les résistances aux traitements antiparasitaires en élevage, *« en plein développement dans certaines espèces () dans une relative indifférence en France »*. En particulier, les filières ovins lait, caprins lait et équines sont *« déjà dans une impasse »* face aux parasites gastro-intestinaux (strongles, douves, etc.), car elles *« disposent d'un nombre limité de molécules antiparasitaires mobilisables »* et *« nécessitent des traitements fréquents »*. Notamment en cause : une *« modalité de lutte quasi exclusivement chimique »* depuis l'émergence des antiparasitaires de synthèse dans les années cinquante. Autre explication : un accès *« facilité »* à ces médicaments peu onéreux, *« ce qui n'est pas de nature à encourager une utilisation particulièrement raisonnée »*. La mission propose de *« renforcer les contrôles en matière de délivrance »*, alors qu'un décret est attendu sur l'achat de médicaments vétérinaires sur internet, qui *« contribuera assurément aussi à [les] rendre encore plus accessibles »*. Le rapport propose aussi de créer un observatoire sur ce phénomène méconnu, de former les éleveurs les plus exposés et de sensibiliser tous les autres.



Assurance Récolte

À vos côtés pour vous protéger en cas d'aléas climatiques.

Parce que le secteur agricole et viticole est particulièrement exposé aux risques climatiques, le Crédit Mutuel vous accompagne pour vous indemniser rapidement en cas de sinistre.

Fort d'un savoir-faire de plus de 50 ans en assurances, le Crédit Mutuel s'engage dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte.

Pour en savoir plus, renseignez-vous en Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° ORIAS : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr). Assurance Récolte est une offre de produits d'assurance distribués au travers des réseaux Crédit Mutuel par ACM Courtage, SAS au capital de 800 000 euros – RCS Strasbourg 353 933 492 – siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, ORIAS n° 07 002 552. Les produits Assurance Récolte sont couverts en coassurance par ACM IARD SA et ALLIANZ IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

// GRAMINÉES EN GRANDES CULTURES

Partager le diagnostic et tester

Aujourd'hui, les situations d'échec de maîtrise des adventices sont de plus en plus fréquemment rencontrées en Bourgogne Franche-Comté. Outre une nuisibilité directe sur le rendement, donc sur le résultat économique de la culture en place, cette grande difficulté à contrôler les adventices se traduit par une nuisibilité indirecte qui se traduit par une augmentation significative du stock semencier à gérer sur un pas de temps très long.

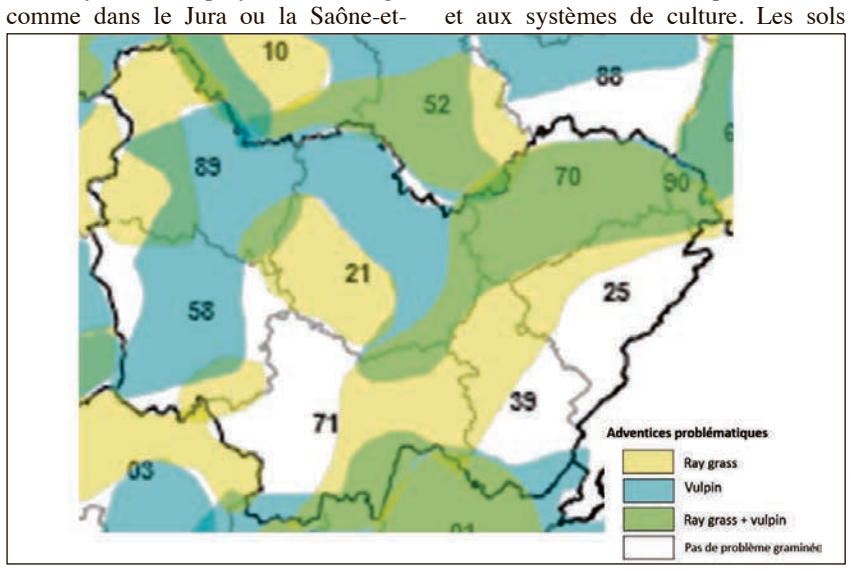
Les solutions basées sur les herbicides de synthèse étaient jusqu'ici la stratégie largement déployée par les agriculteurs pour gérer les populations d'adventices présentes dans les champs cultivés tout en maintenant une productivité. Cette stratégie est mise à mal par l'augmentation croissante des phénomènes de résistance aux matières actives ainsi que de nombreux freins d'ordres climatiques, réglementaires, biologiques, environnementaux et sociétaux. Afin de lutter efficacement contre les adventices, il convient de combiner différents leviers agronomiques, mécaniques et numériques et ainsi de raisonner le désherbage sur le temps long, à l'échelle du système de culture. Les leviers agronomiques et mécaniques sont connus, mais encore trop peu mobilisés par les producteurs régionaux.

Arvalis et Terres Inovia font le point sur un diagnostic régional récent sur les graminées ainsi que sur les 1ers résultats d'un observatoire piloté de parcelles OCP (Objectif Cultures Propres). Dans le cadre du projet Gramicible, porté par les instituts techniques de grandes cultures, sur la gestion des graminées adventices, un diagnostic régional a été réalisé en Bourgogne Franche-Comté.

Cartographie des adventices problématiques

Grâce à une collaboration étroite avec les partenaires, impliquant échanges et partage d'expertise, une cartographie des graminées adventices en cultures d'automne permettant d'identifier les zones les plus problématiques a pu être élaborée (*Figure 1*). Cette analyse repose sur une approche comparative entre les différentes zones et ne résulte pas de comptages directs sur le terrain. Cette carte pourra être affinée à mesure que les connaissances progressent. L'objectif est de pouvoir adapter les actions techniques et les initiatives d'accompagnement en fonction de l'adventice problématique.

On constate que sur la région, historiquement le vulpin était plus présent en lien avec les rotations courtes colza/blé/orge. Néanmoins, les zones avec la présence de ray-grass s'étendent au-delà des systèmes de polyculture-élevage comme dans le Jura ou la Saône-et-Loire. Le ray-grass est dorénavant présent dans une grande diversité de contextes pédoclimatiques et de systèmes agricoles, y compris dans des exploitations engagées dans des pratiques culturales diversifiées. Cette large répartition témoigne de sa forte adaptabilité et d'une capacité élevée à développer des résistances, qui le rendent particulièrement difficile à maîtriser, même dans des systèmes techniquement avancés.



Source : enquêtes Gramicible, 2025

Figure 1 // Cartographie de la répartition spatiale des adventices graminées problématiques sur la Bourgogne Franche-Comté.

Causes de l'augmentation du salissement en graminées

Il ressort des échanges avec les structures en région que la gestion des adventices se dégrade principalement en raison de plusieurs facteurs (*Figure 2*) :

- Le développement des résistances : certaines adventices entraînent une diminution progressive de l'efficacité des herbicides disponibles, phénomène aggravé par la réduction du nombre de substances actives autorisées sur le marché. En conséquence, les agriculteurs disposent de moins en moins de leviers pour alterner efficacement les groupes HRAC dans le cadre d'une stratégie chimique raisonnée. Cette limitation rend aujourd'hui difficile le recours exclusif à la lutte chimique, à la fois pour prévenir l'émergence de nouvelles résistances, mais aussi pour gérer efficacement les situations où les résistances sont déjà installées.
- Des rotations culturales courtes qui entraînent un manque de diversité dans les cultures, favorisant certaines adventices et donc une accumulation des stocks semenciers.
- Des conditions climatiques difficiles liées à une variabilité des températures et des précipitations influençant la levée et le développement des adventices. Les périodes de sécheresse ou d'excès d'humidité compliquant les interventions mécaniques et chimiques (ex : resserrement des fenêtres d'intervention, moins de faux semis, moins de possibilités de décalage de dates de semis, désherbages moins bien positionnés…).

À ces éléments s'ajoutent d'autres facteurs liés aux caractéristiques des sols et aux systèmes de culture. Les sols argileux et les limons hydromorphes posent des difficultés pour travailler au bon moment, du fait de leur sensibilité à l'humidité. Le mauvais drainage de certaines parcelles, couplé à l'interdiction de certaines substances actives, réduit encore les marges de manœuvre. Les rotations sans cultures de printemps ou d'été, l'absence d'irrigation limitant la diversification, ou encore les rotations courtes avec un accès restreint aux molécules herbicides, contribuent également à la dégradation des situations. Enfin, les systèmes sans labour sont généralement plus exposés aux impasses, notamment lorsqu'aucun travail du sol n'est effectué, réduisant les leviers mécaniques disponibles pour gérer les adventices.

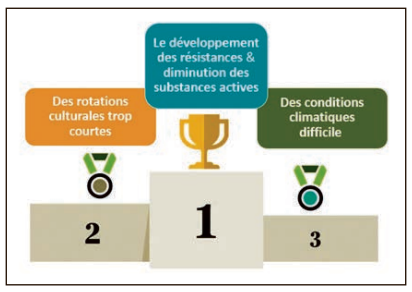


Figure 2 // Les trois principales causes de dégradation dans la gestion des adventices

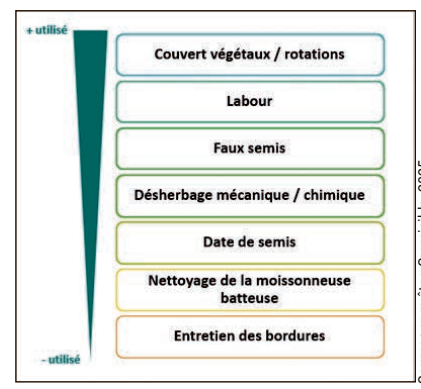
Plusieurs autres facteurs contribuent à l'aggravation de la problématique actuelle, notamment l'agrandissement des exploitations, la simplification des pratiques agricoles, la réduction du travail du sol, l'augmentation des stocks semenciers et un entretien insuffisant du matériel. Les contraintes réglementaires et les freins au changement compliquent également la mise en place de solutions adaptées.

Le manque de temps est une cause importante et remontée de nombreuses fois lors de ces diagnostics. En effet certains organismes observent une augmentation du pourcentage de doubles actifs, tandis que d'autres signalent au contraire leur disparition progressive. Par ailleurs, certaines exploitations sont désormais entièrement gérées par des prestataires, ce qui influence les pratiques culturales.

Mise en œuvre des leviers agronomiques et obstacles associés

Face aux enjeux liés à la maîtrise des adventices et à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, certains agriculteurs ont déjà mis en place des leviers agronomiques en complément de la lutte chimique. Lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière cohérente, ces leviers permettent d'optimiser les résultats et de limiter les risques de développement d'adventices. Toutefois, d'après les diagnostics régionaux, ces stratégies restent encore peu déployées ou ponctuelles, ce qui limite leur efficacité. Cette dynamique dépend fortement du contexte local et des niveaux de sensibilisation. Certaines contraintes, comme la nature des sols (hydromorphes, superficiels ou fortement drainés), les conditions climatiques ou encore des systèmes de production peu diversifiés, limitent la mise en place de leviers agronomiques dans certaines zones. Les marges de manœuvre sont donc très variables d'un territoire à l'autre.

Le diagnostic régional a permis de classer les pratiques complémentaires selon leur niveau de déploiement sur le terrain, du plus au moins utilisé par les agriculteurs (*Figure 3*).



Source : enquêtes Gramicible, 2025

Figure 3 // Pratiques complémentaires aux produits phytosanitaires, classement du plus au moins utilisés.

Un observatoire pour tester à grande échelle

Dans le cadre du projet Gramicombi, intitulé « Approfondir la connaissance et déployer la combinaison de leviers », un réseau d'agriculteur sous le nom OCP « Objectif Cultures Propres » a démarré en 2025.

L'objectif est de tester l'efficacité des leviers complémentaires et leur mise en pratique dans un contexte donné. L'intérêt de cette démarche en réseaux est de démultiplier l'adoption des pratiques par essaimage grâce à l'implication concrète des agriculteurs dans leurs changements de pratiques et à leurs témoignages concrets autour d'eux. L'approche sera également pluri-critères puisqu'elle analysera a posteriori la situation par rapport à la situation de départ selon différents indicateurs techniques, environnementaux et sociétaux.

Ce réseau piloté par Arvalis est multi partenarial (Terres Inovia, Bourgogne du Sud, Dijon Céréales, Terre Comtoise, AgroCampus Dijon, CA89, CA21, CA71, CA58 et CA39) et les parcelles sont situées dans toutes la région BFC (*Figure 4*). Une spécificité du réseau est d'intégrer des parcelles avec des systèmes en agriculture de conservation des sols pour apporter des solutions dans des systèmes où les leviers de gestion des adventices sont encore plus limités.

Un état des lieux de la gestion des adventices a été fait sur ces parcelles (*Figure 5*) au printemps 2025. Les adventices les plus importantes sont sans surprise les graminées avec le ray-grass et le vulpin. Les densités de ces dernières sont importantes avec 45 plantes/m² en moyenne).

Des notes de satisfaction du désherbage ont également été réalisées sur les parcelles (*Figure 6*). On observe que le désherbage est non satisfaisant dans toutes les parcelles sauf 2.

Chaque levier d'action a été évalué par les agriculteurs du réseau de, déjà mis

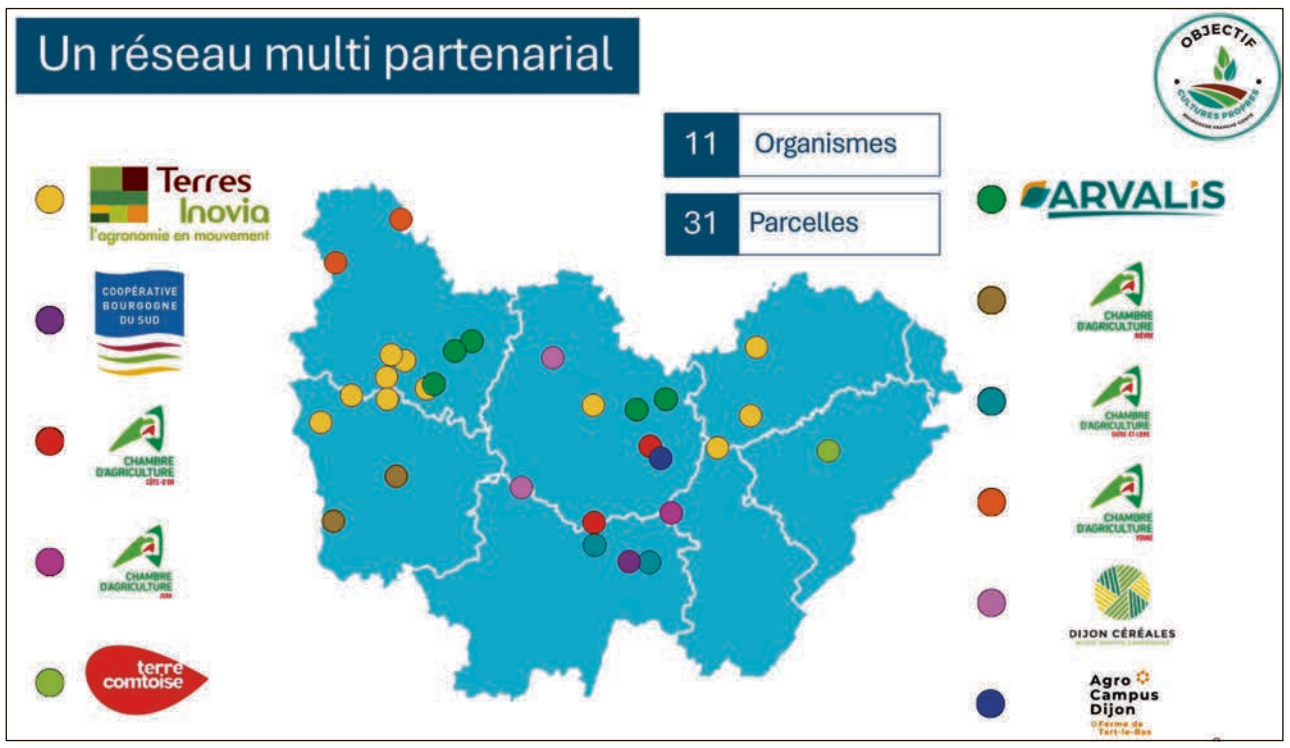


Figure 4 // Cartographie des parcelles de l'observatoire piloté OCP en région BFC

les combinaisons de leviers

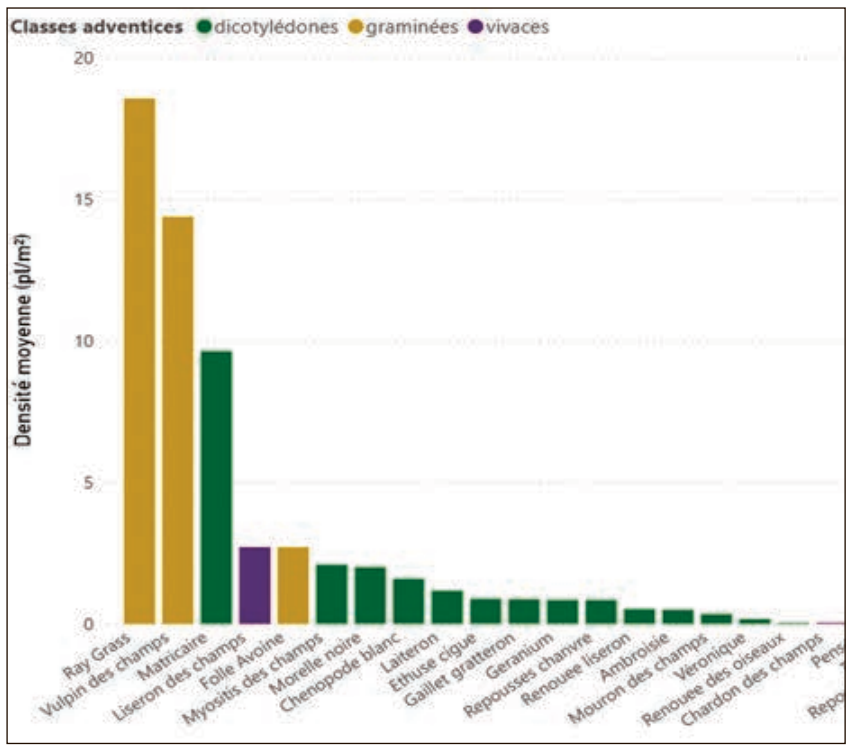


Figure 5 // Densités moyennes des adventices en plantes/m² pour le relevé avant récolte sur l'observatoire piloté OCP en 2025.

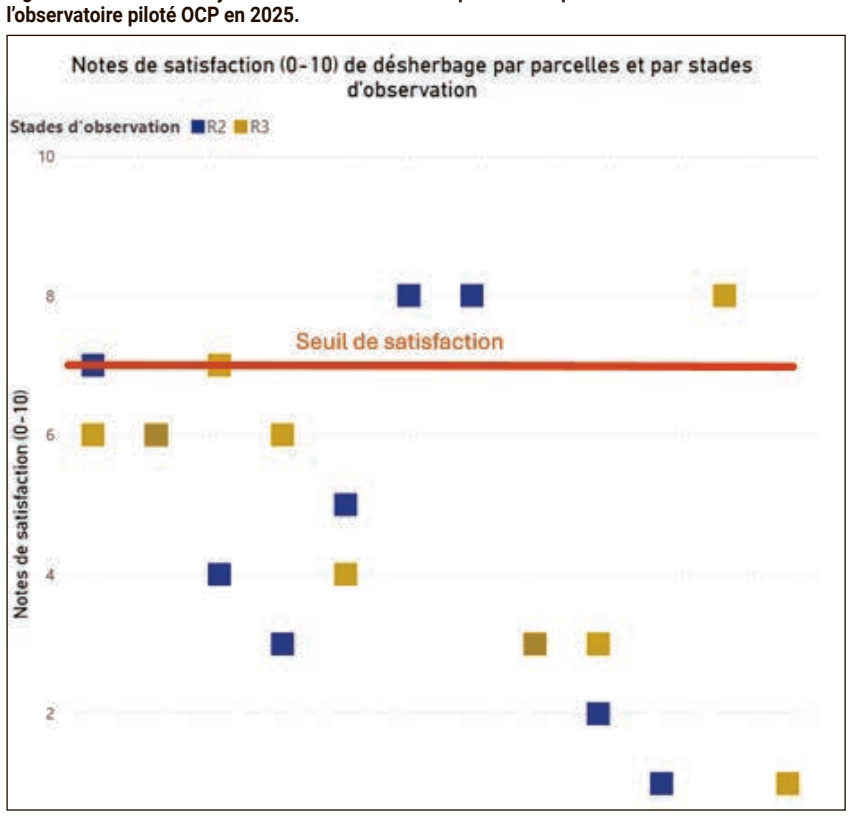


Figure 6 // Densités moyennes des adventices en plantes/m² pour le relevé avant récolte sur l'observatoire piloté OCP en 2025.

en place à possible, contraignant jusqu'à impossible. Dans la figure 7, on observe que certains leviers sont déjà largement mis en place comme avoir une attention renforcée sur les conditions d'applications ou la diversification des modes d'actions. De plus, certains leviers présentent une marge de manœuvre intéressante en les combinant comme l'introduction d'une culture de printemps, de couverts d'interculture, du décalage de la date de semis ou même le nettoyage des outils de récolte. En revanche, certains leviers sont jugés impossible ou très contraignant liés principalement à des verrous techniques (matériels, investissements…).

Les agriculteurs du réseau ont prévu d'en mettre en place des leviers complémentaires aux produits phytosanitaires. Dans la figure 8, on voit que certains leviers complémentaires seront bien mobilisés comme le décalage de la date de semis, l'introduction de culture de printemps ou le nettoyage des outils. En revanche, certains leviers complémentaires aux produits phytosanitaires comme l'écimage, l'introduction d'une Cive, la fauche d'une dérobée ou l'introduction de cultures pluriannuelles n'ont pas prévu d'être mobilisés par les agriculteurs dans leurs plans d'action.

Cet observatoire OCP vient de naître et n'est qu'à ses débuts, le projet va durer encore 4 ans avec pour objectif de suivre les plans d'action mis en place par les agriculteurs et les résultats obtenus. Restez connecté car des témoignages seront diffusés pour suivre certains agriculteurs et les résultats vis-à-vis de la gestion des graminées sur leurs parcelles.

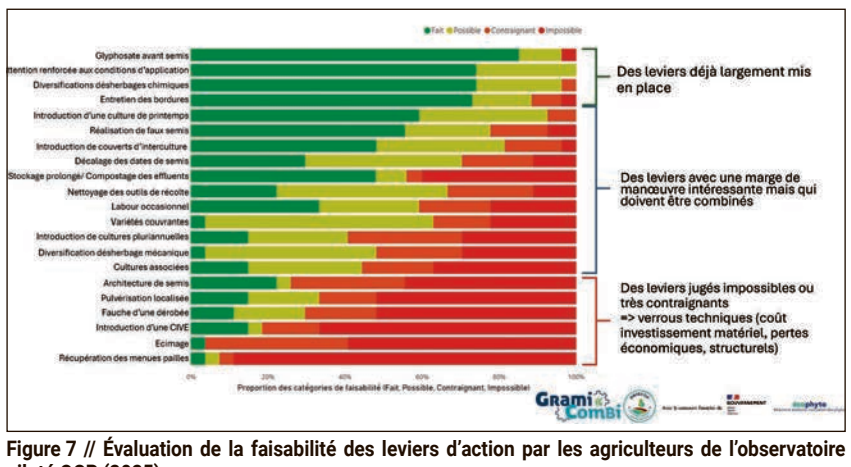


Figure 7 // Évaluation de la faisabilité des leviers d'action par les agriculteurs de l'observatoire piloté OCP (2025).

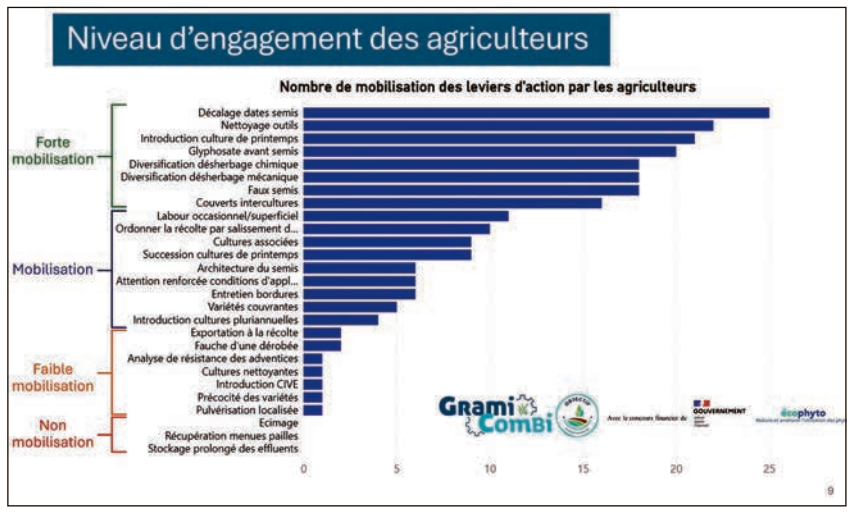


Figure 8 // Nombre de mobilisations des leviers d'action par les agriculteurs, prévus dans le plan d'action sur l'observatoire piloté OCP

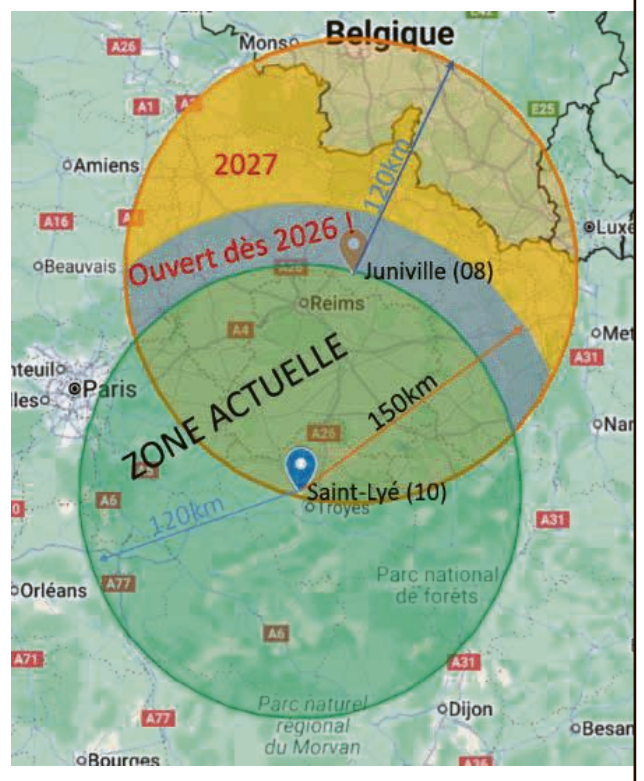
Diane Chavassieux (Arvalis)
et Victor Fleury (Terres Inovia)

LA CHANVRIÈRE LCDA
The field of your vision

Avec ses nombreux débouchés, allant de l'alimentation animale, humaine à la cosmétique, du paillage à la litière pour chevaux, du papier au bâtiment, de l'industrie automobile au textile.
Devenir producteur de chanvre, c'est s'engager dans une filière passionnante et rentable durablement, de l'amont à l'aval.

Nous recherchons des surfaces supplémentaires pour approvisionner notre site actuel de Saint-Lyé (10) et notre futur site de Juniville (08) dont l'ouverture est prévue fin 2027.

Nous comptons sur de nouveaux producteurs et sur nos adhérents actuels, qui souhaitent augmenter leur surface. Notre zone de chalandise est élargie dès 2026



En tant que l'acteur de référence, LA CHANVRIERE propose à ses adhérents un prix minimum garanti de la paille. Cette stabilité assure aux producteurs des revenus prévisibles et sécurisés.
Si le prix du chènevis est plus variable, il constitue un réel levier de complémentarité économique, que la coopérative valorise sur tous les marchés.

N'hésitez plus, **rejoignez dès 2026 une coopérative en plein développement en devenant producteur de chanvre !**

Pour nous contacter : 03.25.92.38.70.
Ou : adherents@lachanvriere.com

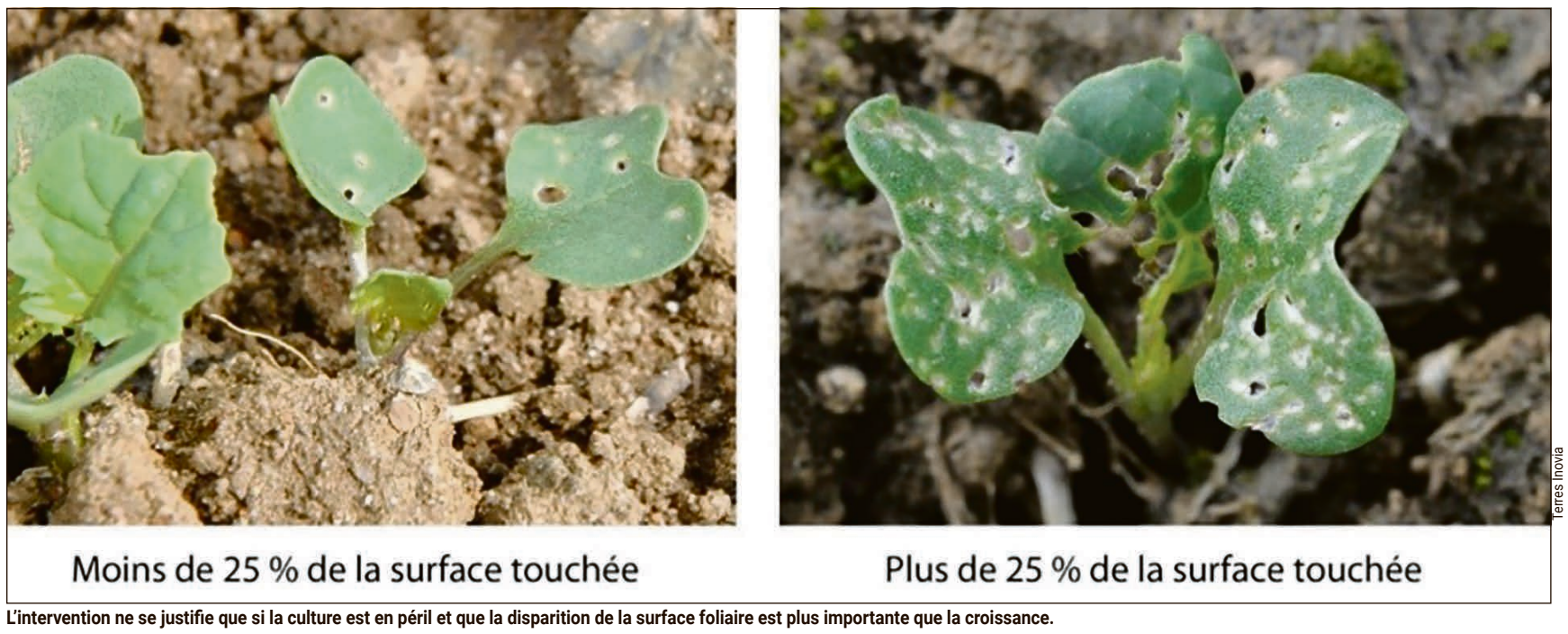
// COLZA

Comment réagir face à la présence des altises ?

Cette année, les morsures d'altises sont observées dans plus de 80 % des parcelles des réseaux BSV du nord-est de la France. Ces dégâts sont causés par les petites et grosses altises qui sont actuellement bien visibles dans les parcelles et dont leurs captures en cuvettes jaunes sont plus ou moins importantes.

Les pluies irrégulières au mois d'août sur la zone Nord et Est ont compliqué les levées des colzas qui sont en général un peu plus hétérogènes que les dernières années. Les stades des colzas sont également moins avancés. À la mi-septembre, le stade « 4 feuilles » n'est pas encore atteint pour 55 % des parcelles des réseaux BSV de notre zone (Hauts-de-France 85 % / Grand Est 55 % /Bourgogne Franche-Comté 44 %).

Avant ce stade « 4 feuilles », nous savons que les colzas sont plus sensibles aux morsures d'altises et que la croissance de la culture peut être fortement ralentie.



L'intervention ne se justifie que si la culture est en péril et que la disparition de la surface foliaire est plus importante que la croissance.

Assurer une protection si la survie des levées tardives est engagée

L'intervention ne se justifie que si la culture est en péril et que la disparition de la surface foliaire est plus importante que la croissance. Le seuil indicatif de risque fixé à 8 pieds sur 10 portant des morsures et 25 % de la surface foliaire détruite, peut aider à se positionner sur l'intensité des dégâts observés et la nécessité d'une intervention. À partir de 4 feuilles, l'intervention est inutile car le colza rentre dans une phase de croissance active.

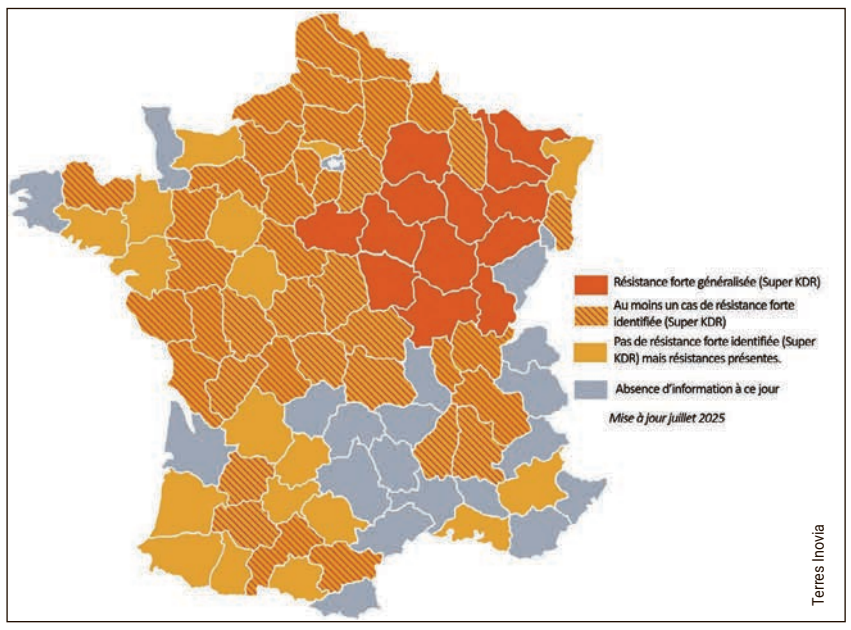
Dans le cas de dégâts causés par les petites altises, les pyréthrinoïdes (Karaté Zéon, Decis Protech, Cythrine Max ou Sherpa 100 EW) présentent encore une efficacité et une intervention doit s'envisager au dépassement du seuil indicatif de risque.

De plus, présentes initialement dans les colzas de l'année dernière, il ne faut surtout pas détruire les repousses de colza pendant la phase de sensibilité des nouvelles parcelles pour éviter la migration des petites altises vers celles-ci.

En ce qui concerne les grosses altises, la situation n'est pas la même. Dans les régions où la résistance forte aux pyréthrinoïdes (SKDR) n'est pas généralisée, la lutte insecticide contre les altises adultes peut s'envisager avec des pyréthrinoïdes.

En revanche, il n'existe plus de solutions insecticides efficaces contre les altises d'hiver adultes dans les secteurs où la résistance SKDR est généralisée. Des tests de produits de biocontrôle sont en cours, mais leur efficacité est limitée et demande souvent un nombre répété de passages.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

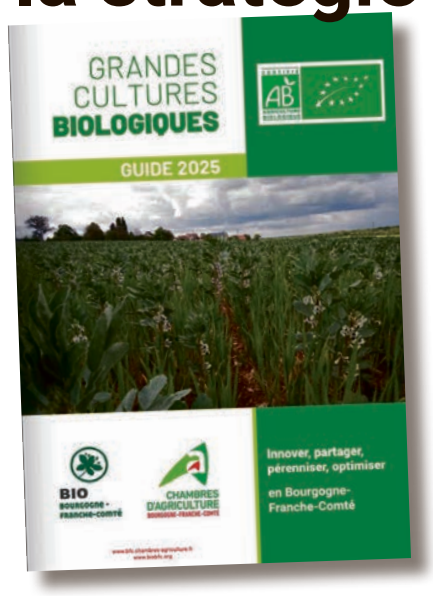


Résistance aux pyréthrinoïdes des grosses altises pour chaque département.



// GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES

Un nouveau guide pour approfondir la stratégie des céréaliers bios



Les conseillers du réseau des Chambres d'agriculture Bourgogne Franche-Comté et de l'association Bio Bourgogne-Franche-Comté proposent en 2025 une nouvelle édition du guide des grandes cultures biologiques.

Ce document complet condense des connaissances et l'expertise partagée des conseillers AB. Il est à destination des agriculteurs bio et des agriculteurs conventionnels travaillant à l'amélioration de leurs systèmes ou en réflexion sur le mode de production biologique.

Notre objectif est de les accompagner dans la construction de leurs stratégies, de la mise en oeuvre et du pilotage de leurs systèmes de culture.

Cette nouvelle édition du guide Grandes Cultures Biologiques a été étoffée et entièrement refondée par rapport à la précédente version. Près d'une cinquantaine de nouvelles fiches ont été rédigées !

L'édition 2025 se compose de fiches thématiques catégorisées comme suit :

- 20 fiches sur les principes agronomiques,
- 25 fiches sur les adventices,
- 7 fiches sur les auxiliaires,
- 39 fiches pour les cultures,
- 8 fiches pour la fertilisation,
- 20 fiches sur les maladies/ravageurs,
- 16 fiches sur le matériel agricole.

Autant de sujets à prendre en compte dans une démarche de production en AB avec une approche systémique de l'exploitation et des parcelles ainsi qu'une recherche d'autonomie.

D'après communiqué

Contacts :
- Caroline Durivaux, chargée de mission Agriculture Biologique à la Chambre régionale d'agriculture BFC. Tél. 06 02 13 55 22. caroline.durivaux@bfc.chambagri.fr
- Julien Halska, conseiller responsable Grandes Cultures bio à Bio BFC. Tél. 06 43 88 03 65 julien.halska@biobfc.org

// EN SAVOIR +

Pour accéder au guide Grandes Cultures Biologiques édition 2025 :
- Une version numérique est disponible en ligne : https://www.calameo.com/read/002757079b0f8c5052feb (QR Code ci-dessous)
- Une version papier disponible à la commande en contactant les chambres d'agriculture départementales ou l'association Bio Bourgogne Franche-Comté

DIVERSIFICATION

// MARQUE OFFICIELLE

« La châtaigne du Morvan » est lancée !

Début septembre, à Mesvres (71), la marque « Châtaigne du Morvan » était officielle présentée.

Depuis 2023, le Parc naturel régional du Morvan soutient la structuration d'une filière de châtaigne locale et début septembre, cet engagement est arrivé à l'aboutissement de la création de la marque « Châtaigne du Morvan ». Officiellement présentée, cette dernière regroupe sept producteurs (voir encadré), et s'inscrit dans une stratégie de diversification agricole à l'image d'autres produits : la Cabrache du Morvan, le porc plein air du Morvan, etc.

En effet, pour eux, la production de châtaigne est un complément d'activité, même si la totalité des récoltes sont écoulées chaque année. De plus, malgré des volumes moindres comparés à d'autres régions, la filière de production de châtaigne dans le Morvan mise pour se développer sur l'innovation, au travers de produits singuliers tel que la bière, ainsi que sur l'attachement des propriétaires pour leurs châtaigneraies.

Border l'avenir

Pour mémoire, les producteurs du collectif à l'origine de la marque « la Châtaigne du Morvan », fédérés en collectif, ont suivi des formations autour de la transformation de la châtaigne (prodiguées par le Cerd) de produits sucrés et salés comme la farine, la crème, les terrines… En 2025, les producteurs ont finalisé un cahier des charges garant de l'origine, de la qualité et de la pérennité de la production. En effet, ils ont rappelé que les châtaigneraies du Morvan sont menacées par l'abandon et le vieillissement des arbres. Pour contrer cette situation, le greffage est indispensable afin de, notamment, créer de nouveaux vergers. Outre ce cahier des charges, les producteurs ont également finalisé une identité visuelle – déposée à l'Inpi – et une charte.

Cette dernière sera d'ailleurs signée lors de Fête de l'Automne et des associations, le 4 octobre à la Maison du Parc.

Chloé Monget

Pour en savoir plus sur la marque : https://www.parcdumorvan.org/le-parc-en-actions/lagriculture/les-productions-locales/la-chataigne-du-morvan/



C. Lebourg-PNRM

De gauche à droite : Olivier Sablot, Jérôme Caillot, Olivier Cattenoz, Sylvain Mathieu (président du PNRM), Françoise Morizot-Braud (directrice du Cerd), Ludivine Guérineau, Gilles Lamalle ; au premier plan, de gauche à droite : Anselm Ibing, Ingrif Berthier, Angélique Nouveau et Alain Clément (Association des producteurs et transformateurs des Marrons du Morvan).

Les producteurs

La marque « La Châtaigne du Morvan » regroupe sept producteurs : Jérôme Caillot (L'Alchimiste à Arleuf) ; Ingrid Berthier et Vincent Vandaele (Les Jardins du Rebout à Saint-Léger-sous-Beuvray) ; Anselm Ibing (les bocaux d'amour à Larochemillay) ; Olivier Cattenoz (Équitation végétale à la Grande-Verrière) ; Olivier Sablot (la Bergerie du Poirier à Saint-Léger-sous-Beuvray) ; Angélique Nouveau (l'Échappée naturelle à Mesvres) ; Julie Wiart (La mini-ferme du Morvan à Saint-Prix).

// RENDEZ-VOUS

Mille-et-une réponses à vos questions sur la diversification

Le réseau des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté organise la deuxième édition des Mardis de la diversification. Plus d'une dizaine d'évènements à destination des professionnels agricoles et porteurs de projets sont organisés dans toute la région.

Les Mardis de la diversification sont des rendez-vous mis en place par le réseau des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) pour permettre à des porteurs de projets agricoles diversifiés de rencontrer des exploitants qui ont franchi le pas et, ainsi, de bénéficier de leur retour d'expérience. De la mise en place d'un atelier en diversification (caprin, ovin, bovin, porc, volailles, vigne, maraîchage, apiculture…) à la transformation à la ferme (lait, céréales et paysan boulanger), ou encore l'agritourisme, un magasin à la ferme et Bienvenue à la Ferme, le photovoltaïque et la gestion de l'eau, les échanges seront riches. Les sujets ne manquent pas et des conseillers spécialisés seront présents pour répondre à toutes les questions. Ils vous aideront à analyser votre situation actuelle, vérifier la cohérence de votre projet et aborder les étapes à suivre pour sa concrétisation. Le premier de ces rendez-vous aura lieu le 30 septembre, à Ballore, en Saône-et-Loire, entre Montceau-Les Mines et Paray-le-Monial, à partir de 14 heures, au Gaec Ferme de la Vernette, chez Nadine et André Beauchamp. Vous découvrirez leur atelier de poules pondeuses. Il sera suivi, le 7 octobre, par une visite dans la Nièvre, à Suilly-la-Tour, près de Cosne-sur-Loire, à partir de 9 h 30, chez Fanny Cadoux et Jérôme Seguin, sur de l'apiculture.

Berty Robert

Plus d'informations sur https://bfc.chambres-agriculture.fr ou en utilisant le QR Code ci-dessous

AUX PETITS SOINS, MÊME POUR VOTRE BUDGET

Jusqu'à 350€ offerts

pour toute souscription de nouveaux contrats du 1er septembre au 29 novembre 2025 *

Groupama
Toujours là pour moi

*Pour toute nouvelle souscription du 1er septembre au 29 novembre 2025 : jusqu'à 350€ offerts sur la cotisation de la première année de vos contrats :
50€ sur Groupama Sécurité (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 150€).
50€ sur Groupama Sérénité obsèques (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 150€).
100€ offerts sur les contrats Groupama Santé Active et Groupama Santé Active Sénior (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 200€).
50€ sur la Garantie Accident de la vie (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 100€).
50€ sur Groupama Conduire (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 100€).
50€ sur Groupama Habitation (sous réserve d'un minimum de cotisation annuelle de 100€).
Au minimum deux contrats différents doivent être souscrits pendant la période concernée, pour bénéficier des offres.
Pour les clients Groupama, la réduction sur la cotisation pourra être appliquée dès la souscription d'un seul contrat, parmi ceux énoncés précédemment.
Voir conditions en agences. Chaque contrat peut être souscrit séparément.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuel non contractuels. Septembre 2025. REF : AN3PROMO-GGE-082025

// ENVIRONNEMENT

Prendre en compte les efforts accomplis

Alors que la publication de l'étude nationale Pestiriv approchait, Vin & Société, par la voix de Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne, a pris les devants face à la presse, le 12 septembre pour rappeler les efforts déjà réalisés par la filière viticole et mettre en garde face aux risques de dérives d'interprétation.

Mandatée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et Santé publique France, l'étude Pestiriv – financée à hauteur de 11 millions d'euros – vise à mesurer l'exposition des riverains aux pesticides dans les zones viticoles. Entre l'hiver 2021 et l'été 2022, 3 500 prélèvements ont été réalisés : 2 000 auprès de riverains de vignobles et 1 500 dans des zones urbaines ou non agricoles, avec un spectre de 58 molécules recherchées, autorisées ou interdites. Les résultats étaient attendus le 16 septembre. Thiébault Huber, un des trois référents nationaux sur ce sujet pour Vin & Société, l'interprofession des interprofessions viticoles a souhaité réagir face à la presse dès le 12 septembre, à Beaune. *« Nous n'avons pas été associés au départ »*, a-t-il rappelé d'emblée, ne cachant pas avoir l'impression d'une enquête à charge. Ce n'est qu'en 2019 que la viticulture a été conviée à la présentation du protocole. *« Nous avons souhaité être autour de la table, car les premiers concernés, ce sont nos familles, nos salariés, nos voisins »*, a-t-il insisté.

En revanche, la filière s'interroge sur le choix d'un ciblage exclusif sur la vigne : *« la viticulture ne représente que 12,7 % des ventes de produits phytosanitaires en France »*. Vin & Société redoute des amalgames dans l'interprétation des données. La présence possible de jardiniers amateurs parmi les personnes prélevées, ou la prise en compte du simple tonnage de produits utilisés (soufre et cuivre nécessitant des tonnages élevés), pourraient, selon Thiébault Huber, biaiser les conclusions des médias, manipulés facilement par les ONG écologistes. *« Si l'on ne distingue pas produits de synthèse et biocontrôles, on risque d'alimenter une psychose injustifiée »*, prévient-il.

Viticulture en mutation

La filière revendique des progrès significatifs. *« 88 % des surfaces viticoles françaises sont certifiées par une démarche environnementale, et 25 % sont conduites en bio en Bourgogne »*, a-t-il rappelé. Thiébault Huber est lui-même en viticulture biologique depuis deux décennies dans son domaine à Meursault. Entre 2010 et 2020, l'usage de produits de synthèse aurait reculé de 36 %, tandis que l'usage des solutions de biocontrôle a progressé de 50 %. Mais ces dynamiques sont fragilisées par des contraintes réglementaires. La récente suppression de 50 % des spécialités à base de cuivre, pourtant essentielles en agriculture biologique et conventionnelle, inquiète la profession. *« On nous retire des produits sans nous offrir d'alternatives efficaces. On risque l'impasse »*. La viticulture dit vouloir saisir Pestiriv comme *« une opportunité »* : celle de fédérer État, chercheurs, industriels et filières autour de solutions durables. *« L'État doit mettre la pression sur les firmes pour accélérer la recherche de produits de biocontrôle. Nous travaillons sur le matériel végétal et les pratiques, mais nous ne pouvons pas tout »*, a insisté Thiébault Huber. Au-delà des enjeux sanitaires, la filière rappelle son poids économique et territorial : 500 000 emplois, 12,5 milliards d'euros d'excédent commercial, un rôle majeur dans l'entretien du paysage et la vitalité des villages viticoles.



Thiébault Huber (Vin & Société) alerte sur l'étude Pestiriv. La viticulture rappelle ses progrès environnementaux et appelle à un dialogue national.

Les résultats de Pestiriv

Présentée le 15 septembre, l'étude Pestiriv fait apparaître « une sur-imprégnation » aux pesticides des personnes vivant en zone viticole, et « une sur-contamination de leur environnement », concluent Santé Publique France et l'Anses. Menée en 2021-2022, Pestiriv décrit les différences d'exposition aux pesticides entre les résidents de zones viticoles et ceux éloignés de zones viticoles (à plus de 5 km). Les agences de santé ont analysé la présence de 56 substances chez 2 000 adultes et 750 enfants, dans six régions. Elles ont observé « des niveaux de contamination qui pouvaient augmenter jusqu'à 45 % dans les urines, selon les pesticides », ainsi qu'une augmentation de la contamination « qui pouvait atteindre plus de 1 000 % dans les poussières » et « des niveaux qui pouvaient être jusqu'à 12 fois plus élevés dans l'air ambiant ». L'étude fait aussi apparaître que les niveaux d'imprégnation et de contamination dans les zones viticoles sont plus élevés en période de traitement que hors de ces périodes. Les agences de santé préconisent de « limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques au strict nécessaire » en s'appuyant sur Écophyto 2030, et de « prévenir les riverains au préalable des traitements ».

Prévenir les tensions locales

Enfin, Vin & Société a mis en garde contre une possible résurgence des conflits de voisinage si l'étude venait à être instrumentalisée. *« Depuis dix ans, nous avons beaucoup communiqué avec nos riverains, instaurés des chartes environnementales et des systèmes d'information (SMS, appli…). Aujourd'hui, globalement, nous vivons bien ensemble. Nous craignons que la publication ne rouvre des tensions apaisées »*. La filière se dit prête à assumer le débat public, mais souhaite que les efforts accomplis soient pris en compte. *« Nous n'avons pas à rougir : la viticulture est la filière agricole qui a le plus évolué. Pestiriv peut nous aider à franchir une nouvelle étape, à condition de mettre tout le monde autour de la table »*. À commencer par l'État qui oblige des traitements face à des maladies de quarantaine (flavescence…) ou dans les villes avec les nouvelles maladies (chikungunya, dengue et zika…) Peut-on désormais faire le parallèle pour ces traitements urbains, même loin des vignes ?

Cédric Michelin





// ÉCONOMIE

Plus de raisin, pas plus propriétaire

Face aux niveaux de prix du foncier viticole en Bourgogne, certains se dirigent vers des modèles économiques inédits pour développer leur production viticole. C'est le cas de Laurent Ponsot, à Gilly-lès-Cîteaux, qui a fait appel à la société France Valley.



Pour Laurent Ponsot, le recours à un groupement d'investisseurs apporte une souplesse difficile à trouver s'il fallait soi-même acquérir les vignes nécessaires au maintien d'un niveau de production économiquement suffisant.

Dans le monde viticole comme dans beaucoup d'autres domaines, il y a les tenants d'une tradition perçue comme immuable et les innovateurs, qui explorent, réussissent… ou se trompent. Mais cet univers doit aussi composer avec un principe de réalité aujourd'hui flagrant : le prix du foncier en viticulture, et particulièrement en Bourgogne, devient un véritable frein à l'investissement.

Certes, l'an dernier, une évolution fiscale a permis d'atténuer un peu les difficultés qui peuvent se poser à des vignerons, au moment de reprendre une exploitation ou de développer la leur. Mais cela n'interdit pas de réfléchir à d'autres manières de s'adapter à ces réalités et c'est ce qu'a fait Laurent Ponsot. Jusqu'en 2017, notre homme travaillait au sein du domaine familial, à Morey-Saint-Denis, en Côte-d'Or. Cette année-là, il a choisi d'opérer un virage et de créer sa propre structure viti-vinicole, avec la volonté d'adapter son métier aux conditions actuelles et de ne plus être simplement vigneron mais aussi négociant. Dans ce but, deux sociétés ont été créées : Ponsot & Co, société d'exploitation, et Ponsot SAS pour le négoce.

Contourner les niveaux d'investissement

Implantées à Gilly-lès-Cîteaux, les deux entités fonctionnent en synergie, puisque Ponsot & Co produit des raisins et vend tout à Ponsot SAS. Mais cette dernière achète aussi des raisins à d'autres producteurs, la production de Ponsot & Co n'alimentant Ponsot SAS qu'à hauteur de 20 % de ses besoins. « *Par conséquent,* précise Laurent Ponsot, *nous sommes en relation avec une trentaine de fournisseurs en Côtes de Beaune et Côtes de Nuits. Chacune de nos appellations est le fruit d'un assemblage de différentes provenances. C'est la même recette qui a fait que le grand négoce bourguignon est reconnu : il a toujours eu à sa disposition beaucoup d'approvisionnement.* » Ponsot & Co possède des vignes et en loue d'autres. Mais face à l'ampleur financière prise par le foncier viticole, il devient économiquement difficile d'accroître ses possibilités d'approvisionnement en raisins. « *Pour nous,* poursuit Laurent Ponsot, *se posait clairement la question d'augmenter notre production dans ce contexte, avec de nouvelles parcelles. L'un des moyens, c'est d'avoir à disposition des vignes qui ne nous appartiennent pas.* » Mais pour cela, il fallait trouver des investisseurs.

Bail de fermage

C'est là qu'entre en jeu la société France Valley, avec laquelle travaille aujourd'hui Ponsot : cette société de gestion indépendante engagée dans les actifs naturels (forêts, terres agricoles…) a lancé en juillet un fonds d'investissement viticole dédié à la Bourgogne : SCA France Valley Bourgogne Excellence. « *Auprès d'eux,* souligne le dirigeant de Ponsot, *j'ai trouvé une équipe qui a la vision d'une collaboration dans la transparence. Ils se sont présentés comme acheteur potentiel des vignes dont nous avions besoin.* » La surface concernée représente 3,27 ha, en appellations Gevrey-Chambertin et Chambolle-Musigny. France Valley en est propriétaire et Ponsot a conclu un bail de fermage de 25 ans. En Bourgogne, ce type de contractualisation est inédit, mais France Valley a déjà réalisé des opérations du même type en Champagne et la structure est en quête d'autres vignes. La société acquiert des vignes et se met ensuite en recherche d'investisseurs. « *Pour nous,* précise Laurent Ponsot, *c'est sécurisant et c'est plus simple et plus rapide que s'il fallait d'abord discuter avec plusieurs investisseurs pour savoir si chacun décide de mettre de l'argent dans ces vignes. Nous nous acquitterons d'un loyer annuel pour ces vignes, soit en argent, soit sous forme de métayage, en récolte, mais notre approvisionnement en raisin se trouve ainsi sécurisé.* » Ce modèle est-il appelé à connaître d'autres développements ? « *Nous sommes toujours en quête de vignes à cultiver et la formule proposée par France Valley est une piste que nous pourrions poursuivre.* » Chaque année, les investisseurs fédérés par France Valley se verront proposer une allocation des vins de Ponsot. Ces vendanges 2025 seront les premières à fonctionner selon ce mode économique innovant.

Berty Robert





// INNOVATION

Ino-Viti 2025 : regard sur le paysage innovant de la vigne

Organisé par le pôle régional d'innovation en agroécologie (Agronov) et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec le Vinipôle Sud Bourgogne et Nuiton-Beaunoy, l'évènement Ino-Viti 2025 aura lieu début décembre à Beaune, en Côte-d'Or.

Ino-Viti est un événement organisé par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le Vinipôle Sud Bourgogne et Nuiton-Beaunoy. Sa 4e édition se tiendra le jeudi 4 décembre à la cave coopérative Nuiton-Beaunoy de Beaune, de 9 heures à 17 heures. Ce rendez-vous incontournable s'adresse aux viticulteurs, entreprises innovantes, conseillers, institutionnels, ainsi qu'aux centres de formation et de recherche. Il est conçu pour encourager les échanges et les collaborations autour de solutions novatrices pour la viticulture, tout en tenant compte des réalités du terrain. L'objectif est aussi de promouvoir les solutions innovantes et durables pour répondre aux défis actuels des viticulteurs. Cette journée s'articulera autour de trois thématiques :

- Le chai écoresponsable.
- L'adaptation au changement climatique.
- Le machinisme pour une viticulture durable.

À cette occasion, Nuiton-Beaunoy ouvrira exceptionnellement ses portes pour une visite de ses caves et une découverte de cette unique coopérative du département de Côte-d'Or. Des rencontres avec les entreprises exposantes sur le thème du changement climatique et présentation des innovations, ponctueront la journée, ainsi qu'une conférence sur le thème « Outil d'aide à la décision : la robotique au service de la filière ». Par ailleurs, auront également lieu des démonstrations et exposition de machinisme durable. Les entreprises intervenantes et exposantes seront : Onafis, Fanuc, ARDPI, VineView, Pellenc, Agrafes Viti, Tecnoma, Bienesis, Frolight, Stratagème, DAC ADN, Laboratoires Excell, Smart Winelyse.

Berty Robert, avec communiqué

Informations : contact@agronov.com
Vous pouvez déjà vous inscrire à Ino-Viti 2025 en scannant le QR code ci-dessous.



// RECRUTEMENTS

La méthode par simulation, efficace pour recruter vos ouvriers viticoles

Dans un contexte où le recrutement d'ouvriers viticoles devient un vrai casse-tête, notamment en Côte de Nuits et Côte de Beaune, le Service juridique emploi et paie de la FDSEA 21 vous propose une solution concrète : la Méthode de recrutement par simulation (MRS), en partenariat avec France Travail. Une matinée d'information dédiée à cette méthode innovante, déjà testée avec succès dans le secteur viticole, est organisée à la Cave des Hautes Cotes, route de Pommard à Beaune, vendredi 28 novembre, de 10 heures à 13 heures. Pourquoi la MRS peut vous aider ? Parce qu'elle vous permet de repérer des candidats sans CV ni expérience, mais capables de répondre aux exigences du poste à travers des exercices pratiques adaptés à votre réalité terrain. Vous pouvez ainsi cibler des profils motivés et opérationnels, sécuriser vos embauches, et ouvrir vos recrutements à de nouveaux viviers locaux.

Au programme de cette matinée :

- Présentation de la méthode par France Travail
- Échanges et réponses à toutes vos questions

Renseignements : sje@fdsea21.fr ou au 03 80 68 67 68 pour vous inscrire.





// SALON

Le rendez-vous des effervescents

Du 14 au 16 octobre, à Épernay, dans la Marne, se tiendra le Viteff, salon international des technologies des vins effervescents.

La 18è édition du salon Viteff, consacré aux technologies des vins effervescents, et qui se tient tous les deux ans va avoir lieu à Épernay, dans la Marne, au Millésium, du 14 au 16 octobre. 350 exposants seront présents. Au programme notamment, des conférences et des masterclass pour partager les connaissances et les savoirs, et répondre, de manière collective, aux grands enjeux de la filière des vins effervescents de demain. Lors de l'inauguration, le 14 octobre, aura lieu une table ronde consacrée au thème « Comment conserver le leadership du champagne en 2040 ? » La remise des cinq prix de l'innovation du Viteff aura aussi lieu à cette occasion. Pour cette édition, un nouvel espace de dégustations techniques verra aussi le jour dans le hall Viti-Vini pour découvrir les dernières avancées techniques et comprendre les effets concrets de ces innovations sur la qualité et le profil aromatique des vins effervescents. L'événement mettra par ailleurs l'accent sur l'emploi et la formation, proposera des dégustations techniques et récompensera les innovations qui façonnent l'avenir de la filière. 20 000 visiteurs sont attendus sur les trois jours.

Le point sur les dernières avancées

Cette 18e édition innove également avec un stand ouvert de dégustations techniques au cœur du Millesium. En accès libre, animé par des professionnels et des étudiants des écoles viticoles locales, il offrira des animations courtes et dynamiques sur les dernières avancées : désalcoolisation, nouveaux cépages résistants, bouchons innovants, produits œnologiques de pointe, etc. Les visiteurs pourront comprendre les effets concrets de ces innovations sur la qualité et le profil aromatique des vins effervescents. Parmi les thématiques phares de l'innovation abordées cette année figurent les dernières avancées œnologiques avec les solutions innovantes en matière de bouchage et surbouchage des vins effervescents, les tendances « Now-Low » alcool ou encore l'innovation variétale et les cépages résistants. Citons également les innovations dans l'agroéquipement, l'apport de l'intelligence artificielle, la décarbonation, ou encore les enjeux RSE et l'amélioration des conditions de travail dans le vignoble. Les perspectives offertes par les nouveaux marchés à l'export seront aussi abordées.



Capture d'écran vidéo Viteff

Le Viteff se tient tous les deux ans à Epernay.

Berty Robert, avec communiqué

www.viteff.com



// MICROTRACTEUR VITICOLE

Un outil à la portée de tous

Dans le Jura, le domaine de l'Octavin s'est équipé d'un microtracteur. Plébiscité pour sa facilité de conduite, ce tracteur réalise toutes les opérations sur l'exploitation.

« On l'appelle le courageux », annonce Alice Bouvot, vigneronne à Arbois, à la tête du domaine de l'Octavin. Cultivant 4 hectares de poulsard, trousseau, chardonnay, pinot noir et savagnin, cette productrice de vins tranquilles en biodynamie recherchait un tracteur sur lequel fixer des interceps entre roues. « *Sur mon tracteur de 80 ch, les interceps étaient positionnés sur un cadre arrière, avec les risques de casse liés au porte-à-faux et le manque de maniabilité que cela implique* », explique-t-elle. Sollicitant les concessionnaires locaux, elle se laisse convaincre pour une démonstration avec un tracteur Pasquali de 35 ch par la concession Aviet. « Avant la démo, je n'étais pas convaincue, se souvient-elle. *Par mon expérience avec mon tracteur de 80 ch et les difficultés que je rencontrais avec, je pensais que ça ne marcherait jamais.* »
La démonstration lui prouve le contraire. Bluffée, elle décide de s'équiper d'un microtracteur Pasquali Era de 35 ch. « *Le vieux tracteur de 80 ch ne sort plus*, indique Simon Thiébaud, l'un des deux salariés de l'exploitation. *Même si je peux faire les traitements avec le gros, je préfère le petit.* »



Domaine de l'Octavin

Bien que compacts, les microtracteurs peuvent recevoir des outils interceps entre roues.

Des interceps entre roues qui rentrent partout

Malgré sa plus faible puissance, le tracteur Pasquali n'en demeure pas moins performant. « *Avec le gros broyeur Humus, il manque peut-être un peu de poids sur l'avant*, reconnaît Thomas Jacquet, le deuxième salarié de l'exploitation. *Mais avec le lestage adapté, il fait le travail.* » Dans le petit parcellaire typique du Jura, le temps gagné par la maniabilité du microtracteur lors des demi-tours compense les performances plus réduites sur les longueurs. « *Finalement, on va tout aussi vite* », souligne Simon Thiébaud.
À cela, s'ajoute le plaisir de conduire le petit tracteur, qui bénéficie d'un montage entre-roues des outils interceps. « *Pour le travail du sol, les outils sont positionnés juste devant les yeux*, apprécie Simon Thiébaud. *On n'a pas à se retourner sans cesse pour voir le travail effectué, au risque de donner un petit coup de volant et d'abîmer les vignes. Si on voit que les réglages en largeur ou en profondeur ne sont pas corrects, on a les commandes sous la main, on rectifie et on constate immédiatement les effets.* » Bien que le tracteur soit léger, Alice Bouvot est étonnée par la capacité de pénétration des interceps entre roues. « E*n conditions dures et sèches, il rentre là où le vieux tracteur et le cadre péchaient* », ajoute-t-elle.


Kubota

Simples, légers, maniables, les microtracteurs peuvent facilement être mis dans les mains des conducteurs novices.

Ses limites toujours repoussées

Avec des outils adaptés, le microtracteur se montre également polyvalent. « *Cela faisait partie du cahier des charges d'origine*, rappelle Alice Bouvot. *Traitements, bêchage, épandage des extraits fermentés, travail du sol interceps, broyage… on s'arrange toujours pour avoir au moins deux outils dessus, quand ce n'est pas trois. On repousse toujours ses limites, en se disant qu'on va arriver au max de ses capacités. Mais à chaque fois, il nous surprend.* »
Il reste un atout majeur de ce tracteur : son poids. « *Dans nos marnes lourdes, on a toujours l'impression de tasser, même par temps sec*, ironise Simon Thiébaud. *Avoir un tracteur léger ne peut être que bénéfique en termes de tassement.* »
Enfin, la simplicité de conduite du tracteur figure aussi comme l'un de ses avantages. « *On peut le mettre dans les mains de n'importe qui, même quelqu'un qui n'a jamais conduit de tracteur* », explique Simon Thiébaud, citant pour exemple récent une stagiaire en BTS, novice en conduite et qui l'a maîtrisé en un aller-retour dans les vignes.

Ludovic Vimond

Un investissement raisonné

L'intérêt récent pour les microtracteurs dans les vignes se justifie dans les régions où la main-d'œuvre peu qualifiée ne manque pas.

Dans un contexte d'exploitations viticoles de plus en plus grandes, la puissance moyenne des tracteurs des exploitations suit le même mouvement. Pourtant, certaines exploitations viticoles nagent à contre-courant et reviennent à des petits tracteurs simples, à l'instar des microtracteurs d'espaces verts. Concessionnaire à Arbois, dans le Jura, Jocelyn Aviet l'a bien compris. « *Les tracteurs interlignes et les enjambeurs sont de plus en plus chers*, constate-t-il. *Et cet investissement n'est pas toujours facile à justifier. Bon nombre de nos clients ont fait le choix du microtracteur d'espace vert. Sur ces petits engins, pas de filtre à particules ni d'AdBlue. Un Solis de 26 ch équipé d'une boîte 2x3 vitesses se négocie à 10 000 euros HT, un Pasquali de 35 ch, à boîte 3x4 et inverseur synchronisé, à 24 000 euros HT.* »

Des engins qui limitent les tassements du sol

Sur la région, la concession est obligée de réaliser des modifications pour rendre les microtracteurs plus étroits, ce qui gonfle sensiblement le tarif (moins de 15 000 euros pour un Solis de 26 ch). « *Mais pour le prix d'un enjambeur, on achète trois, voire quatre microtracteurs.* »
Dans les vignes plus larges, où les besoins de modifications sont moindres et les prix des tracteurs très compétitifs, cette comparaison peut également être réalisée face à des tracteurs interlignes. C'est le constat réalisé par Olivier Ouly, chef de produits pour la gamme compacts chez Kubota, qui a lancé en 2022 un modèle particulièrement adapté aux vignobles : le LX-351 DR développe 35 chevaux et dispose d'une transmission 12x12 (24 km/h maxi), ainsi que d'une pompe de 20 l/min alimentant deux distributeurs double effet et le relevage de 1,15 tonne. Simple, ce tracteur à arceau est très maniable et se décline en largeurs hors-tout de 1 à 1,36 m. D'un poids d'une tonne, cet engin affiché au tarif public de 26 000 euros HT peut être chaussé en monte de 320 mm de large, limitant les tassements du sol. « *En viticulture (qui représente deux tiers des ventes de ce tracteur), il est vendu principalement dans le Sud-Est et le Bordelais, pour réaliser du travail du sol, de l'entretien interceps, de la tonte ou encore du semis de couvert* », explique le chef produits.

Compacité et maniabilité sont au rendez-vous

Si le choix des microtracteurs implique davantage de personnel, la simplicité d'utilisation, la compacité et la maniabilité de ces tracteurs n'imposent pas du personnel qualifié. « *Dans les domaines équipés de multiples microtracteurs, les outils y sont souvent à demeure*, ajoute Jocelyn Aviet. *On gagne ainsi beaucoup de temps sur les opérations d'attelage-dételage qu'il faut réaliser sur un plus gros tracteur.* »
Les potentialités de ces microtracteurs sont loin d'être ridicules. « *À trois microtracteurs, on va traiter plus dans une journée qu'un gros tracteur pour le même tarif d'achat* », poursuit-il. Pour le concessionnaire, tous les travaux de la vigne peuvent être réalisés par ces petits engins. « *Même une rogneuse sur mât, avec déport et dévers, peut être montée sur un microtracteur de 35 ch, en choisissant un modèle adapté et en remplaçant la pompe hydraulique d'origine (20 l/min) par deux de 25 l/min, l'une pour les lames, l'autre pour le positionnement des lamiers.* »
Enfin l'utilisation de ces microtracteurs présente des avantages agronomiques : ils sont beaucoup moins lourds et donc moins générateurs de tassements, mais aussi économiques. « *On optimise en permanence l'utilisation de la puissance de ces microtracteurs, alors qu'un tracteur de 110 ch sera largement sous-exploité, en plus de tasser inutilement le sol, lorsqu'il passe des interceps* ».

Ludovic Vimond





// TRACTEUR VITICOLE LES NOUVEAUTÉS

Antonio Carraro // La gamme de tracteurs vignerons Tony V s'enrichit



L. Vimond

Le constructeur italien Antonio Carraro étoffe son offre en tracteurs interlignes étroits à châssis classique Tony V avec le modèle 11700 V. Complétant le 8700 V de 75 ch, le Tony 11700 V loge un moteur Deutz quatre cylindres 2,9 litres développant 110 ch et une transmission associant un module hydrostatique à boîte à quatre vitesses à passage sous charge. Le circuit hydraulique compile pompes à engrenage et pompe à pistons (débit variable) pour atteindre 137 l/min, alimentant jusqu'à 9 distributeurs double effet indépendants à commande électrohydraulique, 4 à l'arrière et 5 en central.
D'une largeur de 98 cm et d'un empattement de 2,17 m, ce tracteur intègre le système d'exploitation ITAC qui permet de régler, personnaliser et mémoriser les paramètres de chaque travail. Rops et Fops, la cabine à quatre montants de catégorie 2 ou 4 (pressurisée) Air V est montée sur silentblocs, climatisée et dotée d'un tunnel central minimal.

Carraro Tractors // Les tracteurs spécialisés Agricube passent au Stage V

Succédant aux Agricube, les tracteurs spécialisés Agricube Pro de Carraro Tractors abritent une motorisation quatre cylindres de 2,8 litres signée FPT, répondant à la norme antipollution Stage V, uniquement avec DOC et FAP sur le modèle 8.5 de 74,8 ch, avec un SCR (AdBlue) en plus sur les modèles 9.5 et 10.5 de 92,3 et 103 ch.
Ils sont proposés en six configurations, avec plateforme avec tunnel central pour les fruitiers (F), fruitiers larges (FL), fruitiers larges et bas (FLB) et vignerons larges et bas (VLB), ou avec une cabine sur les fruitiers, fruitiers larges, vignerons (V) et vignerons larges (VL). Ces tracteurs disposent d'une transmission 24/24, avec doubleur et inverseur mécaniques, ou 24/12 avec doubleur et inverseur électrohydrauliques. Deux régimes de prise de force – 540 tr/min et son pendant Eco ou 540/1 000 tr./min – sont proposés. Coté hydraulique, la pompe de série de 60 l/min servant aux 2 à 4 distributeurs à commande mécanique ou hydraulique, ainsi qu'au relevage de 2,6 t de capacité, peut être complétée d'une seconde pompe qui devient alors uniquement dédiée au relevage.



Carraro

Case IH // Un tracteur spécialisé surbaissé à cabine



Case IH

Case IH lance le tracteur spécialisé surbaissé Quantum CL à cabine. Décliné en puissances de 75 à 120 ch, ce tracteur dispose d'un moteur de 3,4 l sur le plus petit modèle, 3,6 l pour les quatre autres modèles. Intégrant une pompe hydraulique de 80 l/min, il est équipé d'un relevage de 2,8 tonnes de capacité. Reprenant la cabine à plancher plat à double filtration (catégories 2 et 4) des modèles VNF, le Quantum CL en reprend l'ergonomie et l'écran LCD positionné sur le montant avant droit.

NOUVEAU TOYOTA C-HR
L'AUDACE N'EST PAS UNE OPTION

75 DEPUIS 1950 | GROUPE CHELI



DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT!

DIJON • BEAUNE • CHENÔVE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS • AVALLON

// TRACTEUR VITICOLE LES NOUVEAUTÉS

Dérot // L'enjambeur viticole D-MS 130 profite d'un lifting

Dérot, filiale du groupe Bobard, a apporté quelques améliorations à son enjambeur D-MS 130, notamment pour faciliter son utilisation lors du travail du sol. Ainsi le filtre à air, qui était à côté de la cabine, a été déplacé à l'arrière pour dégager la vue sur les outils. De même, les longerons du châssis ont été raccourcis pour gagner en visibilité. Les porte-outils sont dorénavant automatiques de série. Il est possible d'en ajouter un central en option. L'adjonction de commandes déportées à l'arrière, au niveau du relève-trace facilite l'attelage des outils en restant à côté. Enfin, les concepteurs ont optimisé la distance entre le radiateur et l'arrière de la cabine, qui n'apportait pas satisfaction jusqu'ici.



X. Delbecque

Fendt // Lancement du tracteur électrique e100 V Vario



Fendt

Dévoilé au stade de prototype en 2018, le tracteur électrique e100 V Vario de Fendt devient une réalité commerciale. Le tracteur embarque une batterie, un moteur électrique et une transmission Vario. Le premier modèle s'appelle e107 V Vario. D'un gabarit semblable aux modèles vignerons diesel du constructeur bavarois (largeur minimale de 1,07 m), il affiche une plage de puissance maximale de 68 ch. Sa puissance monte à 75 ch en mode Dynamic et même 90 ch ponctuellement en mode Dynamic +. La visibilité frontale est améliorée par l'absence de pot d'échappement, mais lésée par un capot légèrement plus haut. Décliné en deux finitions, Profi et Profi +, il dispose d'une batterie de 100 kWh lui assurant une autonomie de 4 à 7 heures, pour des utilisations à charge partielle comme l'effeuillage, le broyage ou avec une balayeuse. Pour des opérations de transport ou d'autres travaux énergivores, l'autonomie sera plus réduite. Le temps de charge complète de la batterie est de 5 heures, via une prise 32 A. La recharge rapide DC (prise CCS) permet de passer de 20 % à 80 % de charge en 45 minutes.

Fendt travaille sur la prolongation de l'autonomie, avec un prototype de pile à combustible baptisée Range Extender, attelée sur le relevage frontal et intégrant du méthanol d'origine végétal comme source d'alimentation. Pour le bon fonctionnement en hiver, le tracteur peut être programmé pour se réchauffer (batterie + moteur électrique + cabine) et être déjà à température de fonctionnement au début du travail. Ce tracteur peut recevoir jusqu'à six distributeurs indépendants au centre, quatre à l'arrière (à face plate en option), mais aussi un relevage frontal et une prise de force avant. Comme les autres vignerons, il est muni d'espaces de montage à l'avant, à l'arrière et entre les essieux.

Goldoni // La gamme de tracteurs fait peau neuve



X. Delbecque

Réglementation Stage V oblige, le fabricant italien Goldoni a revu sa gamme de tracteurs spécialisés. Sous le capot des nouveaux Q110, le moteur VM Motori laisse place à une mécanique sud-coréenne signée Doosan, fonctionnant avec AdBlue. Ils sont déclinés en version 95 et 110 chevaux, toujours avec, au choix, arceau, cabine ou cabine surbaissée. Le reste demeure pratiquement inchangé : les dimensions sont identiques aux modèles précédents, de même que la transmission mécanique 24 + 12. Les Q110 reçoivent quelques améliorations toutefois d'un point de vue ergonomique, les commandes latérales ayant été retravaillées pour être plus accessibles et plus fonctionnelles. Le constructeur a également présenté le modèle C60, petit nouveau dans la gamme des tracteurs compacts. Il accueille un moteur 3 cylindres Doosan de 65 chevaux et n'affiche que 1,70 m de large. La firme met en avant l'argument du compromis, l'engin pouvant s'adapter à divers usages : productions viticoles, horticoles ou encore espaces verts.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

Expertise-comptable & gestion

EXPLOITATIONS VITICOLES & NÉGOCIANTS

Notre service comptable, social et juridique formé aux évolutions et enjeux du secteur, vous accompagne et vous assiste au quotidien en vous apportant un conseil personnalisé parfaitement adapté à votre activité.

EXPERTISE Latitude COMPTABLE

3 CABINETS À VOTRE SERVICE
CHENÔVE - DIJON
BEAUNE
MÂCON

« Déléguez-nous en toute confiance votre gestion administrative et comptable pour vous concentrer sur votre cœur de métier. »

CONTACT
Tél. 03 80 24 17 10
contact@latitude-ec.com
www.latitude-ec.com
latitude-expertise-comptable

abeille ASSURANCES
Agence de Chablis

Assurance Grêle sans déclaration des récoltes
Assurez votre avenir avec ceux dont c'est le métier.



VOTRE AGENT GÉNÉRAL
Myriam MADELIN
N° Orias : 15000626 - www.orias.fr
3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis
06 03 59 69 45
chablis@abeille-assurances.com

// TRACTEUR VITICOLE LES NOUVEAUTÉS

GRV // Un tracteur enjambeur hybride



GRV

Le constructeur bourguignon GRV lance une version à motorisation hybride de son tracteur enjambeur Laboureur Evo DR. Développée en partenariat avec Kohler, elle s'appuie sur un moteur diesel de 75 ch et un moteur électrique de 20 kW (27 ch) en prise directe sur l'arbre principal moteur. Les deux motorisations animent donc alternativement ou conjointement la transmission hydrostatique. Du fait de sa puissance limitée, le moteur thermique se dispense d'AdBlue et du calculateur pour passer la norme Stage V.

Pouvant travailler en mode générateur, le moteur électrique est alimenté par des batteries placées sur le côté de la cabine (pour optimiser la répartition des charges) et doté d'un système de refroidissement.

Cette combinaison permet de lisser les besoins en couple et procure une conduite plus souple et plus régulière. En limant les phases transitoires (démarrage de la pulvérisation ou de la tondeuse) synonymes d'augmentation de la consommation, cette solution permet de réduire la consommation de GNR.

Une version plus puissante, intégrant un moteur de 3,4 litres (avec AdBlue), est prévue au cours de l'année 2024 fournissant 140 ch, en combinaison avec le moteur électrique. Ces motorisations hybrides seront également déclinées sur les enjambeurs 3x3 Evo et les Vision.

GRV // Un microtracteur interligne

GRV lance le microtracteur interligne 270 constituant une alternative économique (30 000 euros avec les deux porte-interceps) aux enjambeurs. Doté d'un moteur Yanmar de 27 ch, ce tracteur léger (700 kg) et facile à prendre en main dispose d'une transmission hydrostatique. Plus précisément, il s'agit d'un engin du constructeur coréen Tym modifié pour passer dans les vignes à partir de 1,30 m de large, affichant une largeur hors-tout minimale de 96 cm.

Ce tracteur est systématiquement proposé avec le porte-intercep Twin-Moov en entre-roues de chaque côté.

Compact, ce porte-outil, également disponible pour les tracteurs enjambeurs, se caractérise par un mât de gestion de la profondeur de travail intégré dans le pivot du système d'effacement de la lame intercep.



L. Vimond

Landini // Une boîte robotisée sur les tracteurs vignerons Rex 4 GT



Landini

Landini continue d'enrichir son offre en tracteurs spécialisés. Le Rex 4-120 GT Roboshift Dynamic intègre une transmission semi-powershift robotisée à 48 rapports avant et 16 arrière, permettant de passer 16 rapports sans toucher à la pédale d'embrayage. Couplée à un inverseur électrohydraulique, cette boîte de vitesses se pilote depuis le joystick ergonomique SmartPilot Plus positionné sur un accoudoir multifonction, lui-même complété d'une console droite repensée.

Le siège propose un pivotement à droite de 16 degrés, améliorant le confort pour les opérations nécessitant de se retourner fréquemment, ainsi que de 8 degrés vers la gauche pour faciliter la sortie du conducteur.

Doté d'une suspension mécanique en deux points de la cabine, ce tracteur bénéficie également de la fonction Stop & Action, permettant de débrayer et freiner, mais aussi de repartir, uniquement avec la pédale de frein. La version Dynamic inclut par ailleurs le système ADS qui durcit la direction à mesure que l'on accélère.

Proposé à une largeur débutant à 1,50 m, ce tracteur peut bénéficier du système de conduite autonome qui permet, à l'aide de capteurs intégrés, la conduite parallèle automatique entre les rangs.



// TRACTEUR VITICOLE LES NOUVEAUTÉS

Loeffel // Nouvelle gamme d'engins à chenilles pour les vignes

Afin de respecter la norme environnementale Stage V, le constructeur suisse a retouché la gamme de tracteurs chenillards Viti Plus, ainsi que sa chenillette viticole. De fait, les engins sont maintenant dotés de moteurs avec injection électronique équipés d'un filtre à particules. Les modèles Viti Plus 68, 80 – 90, 95 et 95G deviennent respectivement Viti Plus 648, 865, 965 et 975, avec des puissances comprises entre 48 et 75 ch. La chenillette VL80 laisse place, quant à elle, à la version VL648. Plus robuste, elle conserve le moteur de 48 ch et la largeur de châssis de 82 à 85 cm.



X. Delbecque

New Holland // Une cabine suspendue sur un tracteur vigneron



New Holland

Baptisée ComfortRide, la suspension de cabine équipant les tracteurs vignerons New Holland T4V et T4N associe le concept Panhard à des amortisseurs hydrauliques et un coussin pneumatique à l'arrière de la cabine. Il en ressort des vibrations en cabine réduites et un confort accru pour le chauffeur, sans impacter le gabarit du tracteur.

New Holland // Une nouvelle gamme de tracteurs pour les vignes larges

New Holland poursuit le renouvellement de son offre en tracteurs spécialisés. Après avoir lancé les T4 V/N/F à arceau et à cabine au Sitevi 2021, New Holland a progressivement décliné une version fruitière surbaissée T4 FL Bassotto à arceau, puis une version surbaissée LP à arceau. New Holland enrichit cette dernière mouture d'une déclinaison à cabine.
Proposé avec les mêmes motorisations et mêmes puissances que les T4F, le T4 LP Cabine en reprend le même poste de conduite à quatre montants VisionView à plancher plat et pare-brise haute visibilité, répondant à la catégorie 4 (BlueCab 4) et intégrant la nouvelle ergonomie et le tableau de bord LCD couleur. Côté hydraulique, le circuit de 80 l/min alimente les distributeurs mécaniques ou électrohydrauliques et un relevage à deux vérins d'une capacité de 2,8 tonnes.



New Holland

New Holland // Le T4F S disponible avec cabine



New Holland

Proposée depuis trois saisons uniquement en version arceau, la gamme de tracteurs spécialisés économiques T4F S de New Holland bénéficie pour la saison 2024 d'une déclinaison avec cabine. Ces tracteurs reçoivent une motorisation quatre cylindres F36 délivrant 86, 99 ou 110 ch, une transmission mécanique 12/12 couplée à un inverseur mécanique (sous charge en option), à laquelle il est possible d'ajouter des rampantes pour atteindre 20 rapports avant et arrière.
De catégorie 4 en option, la cabine propose un plancher plat. Délivrant 73 l/min, la pompe hydraulique alimente deux à quatre distributeurs et le relevage de 2,8 tonnes de capacité.
Le T4F S est proposé avec trois ponts avant : étroit (1,35 m hors tout), standard et SuperSteer (pour braquer plus court).

Tecnoma // Bio-é, vers l'autonomie énergétique sur les enjambeurs viticoles



L. Vimond

En partenariat avec CRMT et Pipo Moteur, Tecnoma travaille sur une solution de tracteur enjambeur évoluant dans une exploitation viticole plus autonome en énergie. L'idée est d'utiliser l'éthanol obtenu par distillation des marcs de raisin comme carburant du tracteur enjambeur. Ce dernier se verrait équipé d'un kit rétrofit permettant de transformer un bloc diesel en moteur carburant à l'éthanol. Ce kit comprend des pistons différents, une injection adaptée et un système d'allumage. S'intégrant dans un projet d'économie circulaire, cette solution doit encore lever certains verrous, notamment réglementaires concernant l'homologation de la nouvelle motorisation.
Mais Tecnoma annonce pouvoir réduire de 65 % le bilan carbone de l'exploitation. Ce résultat serait permis non seulement par l'utilisation d'un carburant renouvelable, mais aussi par l'intégration d'une cartographie moteur comprenant plusieurs courbes de puissance/couple : en fonction de la charge moteur et du contexte, cette cartographie sélectionnerait la courbe de puissance/couple la plus adaptée et donc la plus sobre.

VM Technik // Les tracteurs porte-outils distribués en France



L. Vimond

Basé dans le Tyrol du Sud, en Italie, VM Technik conçoit des petits tracteurs porte-outils à destination des vignes étroites et pentues. Dotés d'un poste de conduite pivotant, ces engins à transmission hydrostatique disposent d'un châssis à double articulation offrant un angle de 80 degrés. Pendulaire, cette articulation permet aux tracteurs de garder les quatre roues en contact avec le sol, tout en intégrant une sécurité contre les risques de renversement.
Trois modèles composent l'offre. Non homologué sur la route et débutant à 80 cm de large, le Vitrac circule jusqu'à 10 km/h, abrite un moteur Kohler de 32 ch et propose un poste de conduite à arceau. Logeant un bloc Hatz de 60 et 75 ch, les Viroc 60 et 80 affichent une largeur minimale de 99,5 cm, peuvent rouler sur la route jusqu'à 20 km/h et disposent d'une cabine pivotante de catégorie 4.

BRETON MOTOCULTURE
09 80 94 68 51
VOTRE PARTENAIRE
en motoculture de plaisance & matériel viticole.
2 RN74 - 21220 BROCHON
OREC Milwaukee Nothing but HEAVY DUTY ISEKI Kristall Agri SCAG POWER EQUIPMENT

// TRACTEUR VITICOLE LES NOUVEAUTÉS

Yanmar // Une transmission Vario économique en petites puissances



L. Vimond

Proposée en plateforme ou avec cabine, la gamme YT3 se compose de deux tracteurs équipés d'une motorisation maison quatre cylindres délivrant 47 et 60 chevaux. Ces modèles sont dotés d'une transmission à variation continue hydromécanique à trois gammes, baptisée i-HMT-Vario, permettant d'atteindre la vitesse maximale de 31 km/h.
Côté hydraulique, la pompe délivre entre 35,5 et 38,3 l/min selon les modèles et alimente deux distributeurs et le relevage de 1,66 t de capacité. Économiques, ces tracteurs, déclinés à partir de 1,57 m de large, sont proposés à un tarif débutant à moins de 60 000 euros HT, avec une garantie de cinq ans.
Yanmar propose par ailleurs les tracteurs à arceaux YM3, déclinés dans les mêmes puissances que les YT3, mais uniquement en arceaux et transmission mécanique 12/12 ne dépassant pas 25,9 km/h. Disponibles en largeurs à partir de 1,42 m, ces tracteurs affichent des performances hydrauliques plus réduites : 17 l/min de débit et 1,45 t de capacité de relevage.

Keestrack // Un tracteur électrique baptisé B1e



L. Vimond

Propriétaire du tractoriste Goldoni, Keestrack présente le tracteur électrique B1e. Ce modèle dispose de batteries au lithium-ion sous le capot et de moteurs électriques pour animer les roues, les deux prises de force et la pompe hydraulique. Annoncé au tarif de 200 000 euros, ce tracteur d'une puissance de l'ordre de 75 ch présente une autonomie de 4 heures à 100 % de charge, et un temps de recharge complet de 45 minutes. En cabine, un écran tactile fait office de tableau de bord et affiche tous les réglages. Des commandes déportées sur l'accoudoir multifonction permettent de naviguer dans le menu.

New Holland // Des chenillards étroits

New Holland présente une version spécialisée de sa gamme de chenillards TK4. Abritant un moteur quatre cylindres F34 de 75 ch, les TK4.80 V, N et F sont proposés en version arceau, affichant des largeurs minimales respectives de 1,15, 1,30 et 1,40 m. Ils reçoivent une transmission mécanique 8/8 (16/8 avec l'option rampante), un débit hydraulique total de 55 l/min, un relevage de 3,5 tonnes, des chenilles métalliques de 250 mm (sur les V) à 350 mm (sur les F) ou des chenilles caoutchouc SmartTrac de 300 mm pour les N et F.



New Holland

Antonio Carraro // Le tracteur Mach 4 désormais à variation continue



Antonio Carraro

Antonio Carraro lance le tracteur articulé à 4 chenilles Mach Tony. Reprenant les principales caractéristiques du Mach 4 8900 R, il s'en distingue par une transmission à variation continue combinant quatre gammes de vitesses mécaniques à une transmission hydrostatique proposant plusieurs vitesses.
En cabine, le chauffeur voit les leviers de vitesses entre les jambes disparaître au profit d'un accoudoir multifonction sur lequel figure le joystick pilotant la transmission. Il gagne ainsi en habitabilité et en ergonomie.



// ÉQUIPEMENTS

Zoom sur trois outils de travail du sol

Nouveaux ou récemment diffusés dans l'Hexagone, description de trois outils de travail du sol complétés de témoignages d'utilisateurs.

Ludovic Vimond

Le Skiterre, un outil intercep simple à utiliser

Nicolas et Christophe Moron figurent parmi les pionniers dans l'utilisation du Skiterre.

« Pour réduire le désherbage chimique sous le rang, il nous fallait un intercep simple et productif », explique Nicolas Moron. Vigneron en SCEA avec son frère Christophe au domaine de Gagnebert à Les-Garennes-sur-Loire, dans le Maine-et-Loire, Nicolas Moron cherchait un outil facile à utiliser et capable de couvrir les 125 hectares de l'exploitation. *« Nous avons quatre terroirs principaux, poursuit le vigneron, allant des roches sur schistes aux argiles »*. Nicolas Moron découvre le Skiterre à l'occasion du salon Sival à Angers et est séduit par le principe. *« Il n'y a pas d'hydraulique, pas de palpeur. Cela m'a rappelé la simplicité des décavaillonneuses mécaniques d'antan. Les solutions hydrauliques du marché aujourd'hui me paraissent complexes. Il faut changer les réglages quand on passe de vieilles à des jeunes vignes »*.



Domaine de Gagnebert

Le Skiterre se compose de deux grands skis qui assurent le contrôle de la profondeur et de la position de la lame.

Un appareil qui n'est pas frontal

L'appareil se compose de deux grands « skis » qui servent à la fois de patins pour le contrôle de la profondeur et d'outil de recentrage pour un positionnement optimal de la lame fixée derrière le ski. Combinés à un compresseur, les vérins pneumatiques, dont la pression est réglable jusqu'à 4 bars, maintiennent les skis contre les ceps. *« Nous avons eu l'appareil en test juste après le Sival,* se souvient Nicolas Moron. *Réalisés dans de bonnes conditions, les essais se sont révélés concluants »*. L'outil évolue à une vitesse importante (de 7,5 à 8 km/h) et s'attelle derrière n'importe quel tracteur, puisqu'il est léger et ne nécessite pas de gros débits hydrauliques.

« Le Skiterre ne brasse pas de gros volumes de terre, puisqu'il ne travaille qu'en superficie, apprécie Nicolas Moron. *La consommation de carburant est ridicule »*. Nicolas et Christophe Moron valident le principe. Les longs skis abordent les ceps de manière quasi tangentielle et non frontale, ce qui procure une approche douce. *« Les skis sont quasiment en contact avec deux ceps consécutifs »*, explicite Nicolas Moron.

Côté maniabilité, malgré la longueur des skis, l'intercep se manœuvre bien, car les parties se recentrent lors des demi-tours.

La seule limite concerne les plantiers, où l'outil est réglé à la pression nulle. *« Pour les deux premières années, l'outil ne vient pas travailler entre les ceps. Ce n'est pas l'appareil miracle pour les jeunes vignes. Mais, quoi qu'il en soit, le Skiterre va nous permettre de limiter les dosages et d'éviter les désherbages de rattrapage »*.

À la suite de l'essai, les deux vignerons passent commande pour un montant de 15 000 euros. Livré un peu tard dans la saison et dans des conditions sèches, l'intercep a peu servi en 2023, du fait des conditions sèches. *« Pour travailler idéalement avec cet outil, il faut s'en servir dès le début de la saison et passer régulièrement pour entretenir. Nous avons hâte de nous faire un avis sur une saison complète »*.

Un vrai billard derrière le Busa

Le constructeur hongrois Busa construit un outil original doté de spires. La Cuma du Vivarais en apprécie le débit de chantier élevé.



Busa

Le Busa se compose de rotors à lames courbes disposées en spirales.

« C'est un super outil, résume Luc Duclaux, viticulteur et président de la Cuma du Vivarais à Talencieux, dans l'Ardèche. *Le Busa plaît aux adhérents, car les kilomètres défilent et on fait du billard derrière »*. D'origine hongroise, l'appareil se compose de deux rangées de rotors à lames courbées, formant des spirales. Montées sur suspensions à ressort, les spirales sont inclinées longitudinalement et transversalement, les spires étant orientées dans un sens à l'avant, dans le sens opposé à l'arrière, de manière à gommer les déplacements de terre.

« C'est un outil d'interrang qui n'est pas exclusif, précise le président de Cuma. Il s'inscrit dans un ensemble d'appareils proposé par la Cuma, comme le cultivateur ou le Roll'N'Sem ». Il intervient souvent quelques semaines après le passage du cultivateur. Il mate l'herbe qui repousse, en même temps qu'il affine et aplanit le sol. *« C'est plus confortable pour passer avec le pulvérisateur ou la rogneuse par la suite et c'est un bon outil pour incorporer la fumure ou préparer les semis,* apprécie Luc Duclaux. *Très simple, le Busa ne nécessite pas d'hydraulique, demande très peu de puissance et évolue entre 7 et 8 km/h, contre 4 km/h avec le cover-crop »*.

Acheté 7 500 euros il y a trois ans, l'outil est peu encombrant, travaille en superficie sans système de jauge, tout en ayant une bonne capacité de pénétration, même en conditions sèches.

Une bonne capacité de pénétration

Il ne craint pas les pierres, ne bourre jamais et se montre efficace jusqu'à 20 cm de hauteur d'herbe. L'entretien se limite à six graisseurs. L'orientation des lames est pensée pour ne pas blesser les vignes. *« Si ça touche la vigne, ce sera avec le dos de la lame, pas avec l'extrémité,* explique Luc Duclaux. *Le cep va repousser le rotor et l'outil sans être abîmé »*.

Pour le président de la Cuma du Vivarais, le seul inconvénient du Busa reste la gestion des pièces d'usure. *« On peut retourner une fois les lames, de façon à doubler la surface avec un jeu. Si l'usure de l'outil reste modérée, l'opération d'inversion ou de remplacement des lames demande un peu de temps en atelier. Il faut compter autour de 2 000 euros pour remplacer toutes les lames d'un appareil de 1,50 m de large »*.





Bomford Dyna-Drive, un outil actif autoentraîné

En Charente, Jérôme O'Kelly dispose de quatre ans d'expérience avec le Dyna-Drive.



A. Gautherot

Le Dyna-Drive est un outil de travail du sol auto-animé réalisant un mulchage en superficie.

« Après avoir testé pas mal de rolofacas, je cherchais un outil interrang différent, capable de procurer du débit de chantier et de davantage travailler le couvert », résume Jérôme O'Kelly. Viticulteur à Saint-Laurent-de-Cognac, en Charente, il implante des couverts un interrang sur deux sur plus de 50 hectares. *« Je voulais un outil pour réduire le couvert sans trop aller en profondeur. Le rolofaca couche la végétation, mais ne la broie pas. Avec le chisel, il y a des risques de bourrage »*. Jérôme O'Kelly finit par se faire prêter un outil de travail du sol Dyna-Drive du constructeur britannique Bomford.

L'outil se compose d'un premier rotor dont les dents pénètrent dans le sol, qui entraîne, via une chaîne et un système de démultiplication, un second rotor qui tourne à grande vitesse (trois fois celle du premier rotor), générant une destruction du couvert et un émiettement du sol. L'appareil travail généralement en avril, après un passage d'ameublisseur à dents de type Michel, qui souffle le sol sans perturber les horizons. *« Les dents Michel ont l'avantage de faciliter le travail du Dyna-Drive,* ajoute Jérome O'Kelly. *Derrière les deux rotors, ce n'est pas du billard, comme derrière un rotavator. Le couvert est en grande partie arraché et n'est pas trop broyé. Je le laisse se décomposer quelque temps avant de passer avec un outil à disques indépendants qui va assurer le travail de finition »*.

Un bon débit de chantier

Si le Dyna-Drive de 1,60 m de large est coûteux (19 800 euros HT prix public), le viticulteur apprécie le débit de chantier. *« La limite, c'est le confort du chauffeur,* fait savoir Jérôme O'Kelly. *En moyenne, je tourne à 10 km/h »*. Dans les terres les plus argileuses, le viticulteur privilégie les conditions un peu trop fraîches aux conditions un peu trop sèches. *« Dans le sec, ça ne rentre pas,* observe-t-il. *Quand c'est humide, je n'hésite pas à enlever le rouleau-barre derrière les deux rotors. Ça ne bourre pas »*.

Les 115 chevaux du tracteur suffisent très largement à tracter l'outil et la consommation de carburant reste assez faible. Dans les vignes à 3 mètres, l'outil reste éloigné de la culture. Cependant, dans les vignes à 2,50 mètres, le caisson assez haut du Dyna-Drive tend à frotter les grappes après véraison. *« Il faut être bien centré »*, avertit le viticulteur.



// TRAVEIL DU SOL LES NOUVEAUTÉS

Bednar // Un déchaumeur à disques indépendants pour les vignes et vergers



Bednar

Plus connu en grandes cultures, le constructeur tchèque Bednar complète son offre de déchaumeurs à disques indépendants portés Swifterdisc XN avec le modèle XN 2000. Composé de 14 disques crénelés de 520 mm de diamètre montés sur suspension en boudins élastomères, cet appareil, nécessitant une puissance de traction de 60 à 100 ch, travaille sur une largeur de 1,75 m et une profondeur de 4 à 14 cm. En option, il est possible d'avoir des disques crénelés de 560 mm de diamètre ou des disques gaufrés, plus agressifs, en diamètre 520 ou 560 mm. Le contrôle de profondeur est piloté hydrauliquement depuis le poste de conduite en s'appuyant sur le rouleau cage de 630 mm de diamètre. D'un poids de 950 à 1 220 kg à vide, ce déchaumeur peut être lesté de 100 ou 200 kg de masses. En option, un semoir de couverts doté d'une trémie de 400 litres peut lui être greffé.

Boisselet // Un intercep électrique pour les robots et les tracteurs électriques

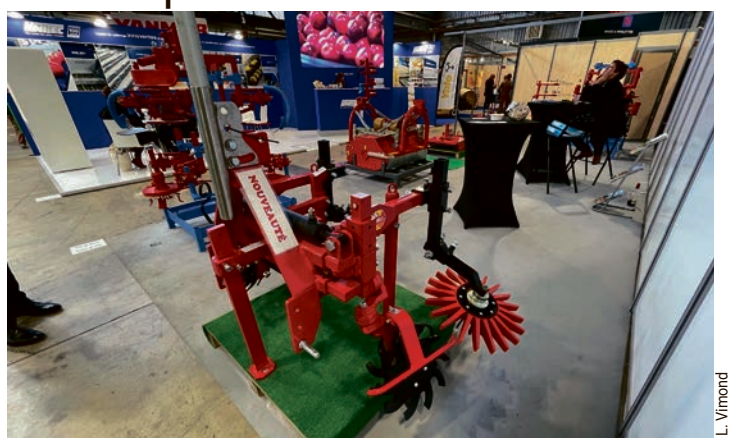


Boisselet

Électrique, le nouvel intercep Evolt de Boisselet est conçu pour réaliser des travaux de décavaillonnage, de décompactage et de binage avec un soc ou un disque crénelé (12 outils non animés disponibles au catalogue). Il propose de nombreux réglages de palpeur, en fonction de l'âge des plantations, de la configuration des ceps, de la nature des sols. D'un poids de 45 kg, cet intercep est doté des mêmes palpeurs que les Evo4. Il nécessite une puissance de 3 kW et s'adapte aux robots et tracteurs électriques proposant des tensions de 36 à 96 volts, ainsi qu'aux tracteurs thermiques dotés d'une génératrice.

Humus // Un cadre porte-outils interceps

Humus lance un cadre porte-outils intercep pour le travail du sol sous le rang. Deux vérins hydrauliques permettent de faire varier l'écartement de 80 cm. Recevant tous types d'interceps, notamment des disques émotteurs dotés de pare-chocs, cet outil peut être muni d'un disque de centrage ou d'une dent défonceuse. Cet appareil peut être construit suivant différents gabarits selon les vignobles. Il peut être muni de roues de jauge (à réglage hydraulique en option) et d'un attelage trois points pour accueillir un outil arrière.



L. Vimond



// ÉQUIPEMENTS

Zoom sur les nouveautés

Kamikaze // Un sécateur électrique viticole à batterie intégrée



L. Vimond

Proposé à un tarif d'environ 350 euros, le nouveau sécateur électrique KV295 de l'espagnol Kamikaze dispose d'une batterie 14,4 V intégrée offrant une autonomie de travail de 2 à 3 heures. Une seconde batterie est fournie dans le package, qui comprend un chargeur pour trois batteries, assurant une recharge complète en 2,5 heures, un jeu de clés, un flacon de graisse, un flacon d'huile lubrifiante et une pierre à aiguiser. Offrant un diamètre de coupe de 25 mm avec sa lame en acier SK5 recouverte de téflon, le KV295 est doté d'une poignée ergonomique et antidérapante et propose une demi-ouverture. Il affiche un poids de 950 g (+ 250 g avec la batterie).

Simonneau // Un couvercle amovible sur les becs de bennes vibrantes viticoles



L. Vimond

Simonneau fait évoluer ses bennes vibrantes en proposant désormais un couvercle étanche à verrouillage mécanique pour un transport étanche. Le bec bénéficie également d'un couvercle étanche mais ouvrant pour pouvoir commencer le tri manuel dès le bec. Des commandes en position haute permettent à l'opérateur de piloter la vidange, dont la cinématique est animée par une pompe hydraulique indépendante branchée sur le 380 V. Élévatrice jusqu'à une hauteur de 2,60 m, cette benne propose une cinématique d'ascension conservant le parallélisme de la caisse.

Tecnoma // La nouvelle cellule pour l'enjambeur Jaguar 75 déclinée en deux variantes



L. Vimond

Dévoilé il y a deux ans, l'enjambeur trois roues Jaguar 75 de Tecnoma peut désormais être équipé d'une cellule de pulvérisation Millésime. D'un poids de 450 kg, celle-ci est déclinée en deux versions, l'une pour les vignes étroites de 0,90 à 1,30 m, l'autre pour les vignes larges de 1,20 à 1,60 m, et affiche une capacité de cuve de 700 litres. Traitant trois rangs, elle bénéficie de trois à cinq étages de diffuseurs Précijet, d'une turbine centrale, d'une circulation continue, de buses antidérives, d'un coffret pour les EPI, d'une cuve de rinçage et d'un lave-mains. Le régime de la pompe hydraulique (3 300 tr/min) a été abaissé pour réduire le bruit et le besoin de puissance (8,5 ch).

Le châssis cuve-rampe a été réfléchi pour qu'un opérateur puisse l'atteler seul et sans outil en moins de 10 minutes. La mise en œuvre électrique est assurée par le terminal Smart-o-Pixel dans la cabine de classe 4 ou depuis quelques boutons de commande sur le côté de l'appareil.

Homologuée ZNT (réduction de la dérive jusqu'à 75 %) et labellisée Performance Pulvé, cette cellule sera d'abord déclinée en version étroite et en volumes limités pour la saison 2025, avant une pleine commercialisation l'année suivante.

ISUZU D-MAX
SPACE N60 B 4X4

ISUZU



À partir de
449€ HT /mois(1)
SANS APPORT
LOA 49 mois et 60 000 km
ou à partir de 32 400€ HT

ISUZU - GARAGE EUROPE
48 Bis r Longvic, 21300 Chenôve | 03 80 52 99 50

amplitude GROUPE AUTOMOBILE

Offre de Location avec Option d'Achat (LOA) sur 49 mois, sans apport, pour un ISUZU D-MAX SPACE N60 B 4X4 A/T MY2024 EURO6E, au prix de vente de 32 400€ HT, pour un kilométrage maximum de 60 000 km sur la durée du contrat (soit 15 000 km/an). Loyer mensuel : 449€ HT/mois (hors assurances facultatives). Option d'achat finale (valeur de rachat) : 18 714,65€ HT. Offre réservée aux professionnels, dans la limite des stocks disponibles, valable sous réserve d'acceptation du dossier par CA Auto Bank – Succursale en France – 1 Rue Victor Basch, 91300 Massy – 897 801 106 RCS Evry. Courtier d'assurance inscrit à l'IVASS (Italie), N. D000164561, notifié à l'ORIAS comme intermédiaire en libre établissement en France. Siège social : CA Auto Bank SpA – 367 Corso Orbassano, 10137 Turin, Italie – Société de droit italien au capital de 700.000.000 € – Registre de Turin N. 08349560014.

Au quotidien, prenez les transports en commun #SeDeplacerMoinsPolluer

OFFRE spéciale d'abonnement*

Jusqu'à **20%** de remise



* Réservée aux non abonnés, valable jusqu'au 31/10/2025

SOYEZ des CHEFS d'ENTREPRISE *bien informés !*



1 CHOISISSEZ LA DURÉE DE VOTRE ABONNEMENT À TDB.

2 CHOISISSEZ UNE OU PLUSIEURS REVUES RÉUSSIR.

3 REMPLISSEZ VOS COORDONNÉES.

4 RÉGLEZ VOTRE COMMANDE PAR VIREMENT, PAR CHÈQUE, OU CB.

5 RENVOYEZ VOTRE BULLETIN ET VOTRE CHÈQUE À TERRES DE BOURGOGNE.

6 DÈS RÉCEPTION, VOUS RECEVREZ VOTRE FACTURE. ***PENSEZ À L'INTÉGRER À VOTRE COMPTABILITÉ.***

Mon choix

• **TERRES DE BOURGOGNE**
papier + numérique + suppléments
(agenda, barème d'entraide, colza, terre d'élevage)

☐ 105 €	☐ 200 €
1 AN (-16 %)	2 ANS (-20 %)
Au lieu de 125 €	Au lieu de 250 €

+ REVUES RÉUSSIR

	1 AN 63 € PAR REVUE	2 ANS 126 € PAR REVUE
BOVINS VIANDE	☐	☐
GRANDES CULTURES	☐	☐
FRUITS & LÉGUMES	☐	☐
VOLAILLES	☐	☐
PORC	☐	☐
LA CHÈVRE	☐	☐
LAIT	☐	☐
PÂTRE	☐	☐
VIGNE	☐	☐
numérique UNIQUEMENT (accès intégral)	☐	☐

TOTAL €

Mes coordonnées

RAISON SOCIALE

NOM

PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Mon règlement

Je règle €

☐ Par CB par téléphone

☐ Par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

☐ Par mandat SEPA

IBAN | BIC

SIGNATURE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Terres de Bourgogne pour la gestion des abonnements et la diffusion de mailing. Elles sont conservées pendant la durée de notre relation commerciale et sont destinées à la gestion de votre abonnement, ainsi qu'à l'envoi d'informations ou de publicités pour le compte de nos partenaires du secteur agricole. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Terres de Bourgogne – Service abonnement. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/.

BULLETIN À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

à TERRES de BOURGOGNE - 1, rue des Coulots - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

La FNSEA, à nouveau reconnue seule organisation représentative des employeurs agricoles et viticoles !

En août dernier, est paru au Journal officiel l'arrêté de représentativité concernant le secteur de la production agricole et des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). A cette occasion, la FNSEA a été une nouvelle fois consacrée comme étant la seule organisation professionnelle susceptible de représenter les employeurs de la production agricole, y compris viticole, et les CUMA. Cette représentativité nous confère des droits, mais également des devoirs, nécessitant un investissement conséquent des collaborateurs mais aussi des élus.
Concrètement, cela signifie que nous sommes seuls à pouvoir représenter ces entreprises auprès des différents acteurs publics et institutionnels et des autres organisations puisqu'elle dispose à ce titre d'une expertise spécifique et de l'appui de chiffres fiables issus de l'Observatoire emploi-formation de la FNSEA. Cela nous confère également la possibilité de siéger dans certaines instances très importantes dans l'écosystème emploi-formation, telles que notre OPCO, OCAPIAT pour la formation des salariés et le financement des contrats d'apprentissage, Agrica pour la protection sociale, l'ANEFA, qui vise à développer l'emploi et la formation en agriculture, …
Au titre de la représentativité, la FNSEA dispose également seule du pouvoir de négociation et signature des accords collectifs de branche, nationaux ou locaux.
Nous sommes très attachés au dialogue social et sommes donc satisfaits de pouvoir poursuivre nos travaux avec les représentants des organisations syndicales de salariés, que ce soit pour la construction et le suivi des accords collectifs, mais aussi dans les instances paritaires et décisionnelles œuvrant dans le champ de l'emploi-formation, en particulier au sein de la CPRE et de l'ANEFA.
Cela nous permet de porter la voix des employeurs agricoles et d'être un acteur privilégié dans la relation avec les prescripteurs de l'emploi et les autres organismes agricoles en échangeant et en travaillant avec eux sur des projets pour pallier les difficultés spécifiques des entreprises de notre secteur d'activité.
Enfin, et c'est bien là notre objectif premier, cela nous permet d'avoir toutes les informations nécessaires et les leviers pour vous accompagner au mieux dans vos projets ou vos problématiques en tant qu'employeurs puisque nous sommes notamment à la genèse des textes qui sont applicables au sein de votre entreprise dans la relation avec vos salariés.
Les FDSEA sont présentes dans chaque département de la région Bourgogne Franche-Comté : n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou conseil.

Le Président de la Commission régionale
Emploi-formation de la FRSEA BFC
M. Gilles DUQUET

Cas pratique

La Carte Campagne : des avantages pour vos salariés !
Le nouvel accord collectif territorial du 27 novembre 2023 est venu modifier les congés pour évènements familiaux qui existaient auparavant dans les accords locaux. Si pour les évènements heureux (mariage, naissance, …), le nombre de jours accordés aux salariés n'est pas modifié par rapport à ce que prévoit le Code du travail, en revanche, les partenaires sociaux dans la négociation ont souhaité apporter des jours supplémentaires pour les évènements dits « malheureux ». Par exemple, pour le décès du père, du beau-père, de la mère ou de la belle-mère du salarié, le congé accordé dans l'accord est de 4 jours au lieu de 3 dans le Code du travail. Il est important de vous référer à l'accord en cas de demande d'un salarié sur un tel congé. Pour rappel, ce congé doit être pris au moment de l'évènement considéré, le salarié doit transmettre à l'employeur tout document permettant de justifier de la survenance de celui-ci, et la prise de ce congé n'entraine pas de perte de rémunération.

Formations

En côte d'or

Une formation pratique est proposée le 13 octobre 2025 à Bretenière pour vous guider pas à pas dans la réalisation de votre DUERP avec le logiciel en ligne SYSTERA et lancer une vraie démarche de prévention sur votre exploitation.
Faites le choix de la conformité et de la sécurité : inscrivez-vous dès maintenant !
Infos et inscription : 03.80.68.67.68 / sje@fdsea21.fr

Actualité sociale

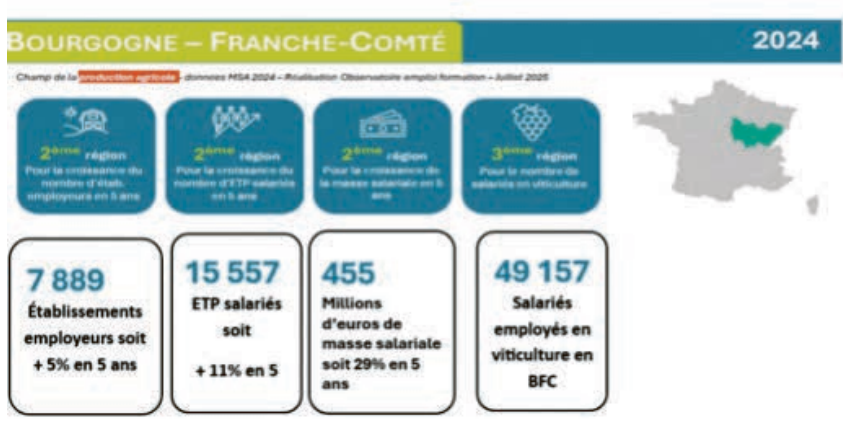
Dans un objectif de lutte contre la fraude, un décret du 28 juin 2025 rend obligatoire depuis le 1er juillet 2025, l'utilisation du nouveau formulaire Cerfa sécurisé pour les arrêts de travail prescrits sous format papier. Une tolérance était admise jusqu'au 1er septembre 2025.
Désormais, l'assuré doit donc faire parvenir l'avis à la MSA en envoyant **l'original du formulaire signé que lui remet le médecin.** Toute copie, scan ou utilisation d'un formulaire non homologué sera rejeté.

Le conseil d'administration d'OCAPIAT du 24 juin 2025 a décidé de faire évoluer ses dispositifs de financement de la formation professionnelle pour répondre aux besoins des employeurs.
Premièrement, l'offre de formation régionale, prise en charge à 100%, est élargie avec 3500 places supplémentaires sur les thématiques agricoles : certiphyto, hygiène, sécurité, etc… et 200 places dédiées aux permis C, EC et FIMO. Le catalogue est consultable sur le site internet d'OCAPIAT.
Autre changement, depuis le 1er septembre 2025, les aides à la fonction tutorale sont augmentées à 1150 € pour les contrats de professionnalisation et 2 070€ pour l'apprentissage, à la condition que le tuteur ou maitre d'apprentissage ait suivi une formation spécifique à sa fonction, avant le début du contrat.
Enfin, le dispositif Défi Emploi s'ouvre aux groupements d'employeurs jusqu'à 10 salariés. Rappelons que Défi Emploi reste réservé aux entreprises de moins de 11 salariés qui embauchent un nouveau salarié en CDI ou CDD de plus de 6 mois, pour lequel un parcours de formation interne est conçu sur mesure avec un prestataire (dont la FDSEA) avec un financement allant jusqu'à 1490€.

Un accord-cadre régional renouvelé avec France Travail
Durant l'été, la profession agricole, représentée par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA), la Chambre régionale d'Agriculture (CRA), les Jeunes agriculteurs (JA), la Commission paritaire régionale de l'emploi en agriculture (CPRE) et l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA), a renouvelé son partenariat avec France Travail. Cette convention est en place depuis 2017 et permet notamment de faciliter les échanges sur les besoins d'actifs de la branche, renforcer la connaissance des métiers et formations pour améliorer l'insertion professionnelle et répondre aux besoins en recrutement, sécuriser les parcours professionnels et favoriser la création et reprise d'entreprise. Comme les précédents accords-cadres, il pourra être décliné en départements pour renforcer le travail partenarial de la profession avec les collaborateurs de France Travail.

Compétences : un enjeu stratégique pour l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté
Les résultats de l'enquête GPEC 11 confirment que les compétences sont devenues un critère central pour les employeurs agricoles de Bourgogne-Franche-Comté.
67 % estiment que leurs salariés ont les compétences attendues et 79 % reconnaissent leur impact sur la rémunération. Les compétences comportementales, aussi valorisées que les techniques, sont jugées prioritaires à développer. 43 % des employeurs anticipent de nouveaux besoins liés aux enjeux climatiques, technologiques et réglementaires. 56 % souhaitent eux-mêmes se former, notamment en techniques agricoles, réglementation et management. Investir dans les compétences devient un levier clé pour préparer l'avenir des exploitations.

LE CHIFFRE



// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Benjamin Daussin	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Usage professionnel de l'IA

• Vendredi 3 octobre

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov propose une formation qualifiante sur le thème « Investir un usage professionnel de l'intelligence artificielle ». Elle se tiendra à Bretenière dans le bâtiment Agronov, en face de la Maison de l'Agriculture.

Inscription : https://urls.fr/tl26L9

// Rencontres de la bio

• Mercredi 15 octobre

Dans le cadre de la série d'évènement intitulée « Rencontres de la bio » organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), une première journée se tiendra au lycée viticole de Beaune à partir de 9 h 30. Le thème de la journée sera : Quel avenir de la filière grandes cultures bio dans un contexte climatique et économique perturbé ?

Renseignements et inscriptions : https://bfc.chambres-agriculture.fr/actualites-1/actualite/symbiose-2025-les-grandes-cultures-biologiques-a-lhonneur-le-15-10-a-beaun

NIÈVRE

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire concours aux veaux

• 23 octobre

Le comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours aux veaux le 23 octobre. Pour la foire aux veaux Charolais, arrivée des animaux prévue à 6 h, pour le concours à partir de 8 h 30.

Renseignement : 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

YONNE

// Réglementation sanitaire pour les produits fermiers

• Lundi 6 octobre de 14 h 30 à 16 h

Les Chambre d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un échange en visioconférence sur « les grandes lignes de la réglementation sanitaire pour les produits fermiers ». Cet échange aura pour objectif de répondre aux questions concernant la présence d'une réglementation sanitaire dans les laboratoires fermiers, sur les grands principes de la conception des locaux, sur le Plan de Maîtrise Sanitaire et sur les déclarations à réaliser.

Contacter Déborah Colard pour plus de renseignements au 06 08 91 02 87 ou par mail à d.colard@yonne.chambagri.fr
Inscription via la QR Code ci-dessous

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Rédiger mon DUER

• Lundi 13 octobre

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Les plantes et huiles essentielles en élevage

• 9 et 10 octobre

L'utilisation de plantes et/ou huiles permet d'être plus autonome sur son élevage et limiter le recours aux produits pharmaceutiques. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Gérer la ressource en eau

• 13 et 20 octobre

Dans un contexte de changement climatique, il est possible de continuer à produire et pour donner certaines clefs sur la gestion de la ressource en eau la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le sujet. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie

• 14, 15 et 16 octobre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// S'initier à la soudure

• 20 et 21 octobre

Pour gagner en autonomie dans l'entretien votre matériel et diminuer vos charges d'entretien et mécanisation… Lieu : UIMM.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 23 octobre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37





Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 715 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	7,01	7,01	7,01	+ 0,31
		300-350	6,43	6,77	6,58	- 0,09
		350-400	5,93	6,66	6,28	+ 0,02
		400-450	5,76	6,29	5,98	- 0,12
		450-500	5,77	5,82	5,79	- 0,19
	R	300-350	6,16	6,24	6,23	
		350-400	5,80	6,09	5,95	- 0,11
		400-450	5,51	5,76	5,69	- 0,15
F	U	200-250	5,96	6,41	6,05	
		300-350	5,73	5,82	5,77	+ 0,09
		350-400	5,28	5,67	5,59	- 0,17

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 143 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	400-450	5,31	5,59	5,42	
F	U	350-400	4,74	5,71	5,38	
		400-450	4,85	5,26	4,96	
		450 et +	4,00	4,65	4,48	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 340 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	+ 500 kg	3,41	3,65	3,51	- 0,07
F	E	24 à 36 mois	4,75	7,20	5,36	+ 0,25
		- 5 ans	4,69	5,53	4,96	+ 0,10
		5 à 10 ans	4,62	4,92	4,73	
	U	24 à 36 mois	3,95	4,72	4,41	+ 0,01
		- 5 ans	4,11	4,71	4,33	+ 0,07
		5 à 10 ans	4,04	4,72	4,26	+ 0,13
		+ 10 ans	3,73	4,52	3,97	+ 0,07
	R	24 à 36 mois	3,22	4,14	3,92	
		- 5 ans	3,77	4,05	3,92	- 0,02
		5 à 10 ans	3,69	4,06	3,94	+ 0,12
		+ 10 ans	3,44	3,68	3,59	- 0,02
	O	+ 10 ans	2,51	3,39	3,07	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 207 - Taux de vente : 100 %.
Beau marché en volumes. un seul animal invendu.

Broutards : La découverte d'un nouveau cas de DNC engendre des questions aussi bien au niveau des vendeurs que des acheteurs. Malgré tout, on ne sent pas de panique mais seulement des attitudes d'anticipation raisonnables. On relève une légère baisse dans les broutards lourds et un maintien relatif des cours dans les plus légers.
Laitonnes / génisses : Le déséquilibre offre / demande reste à l'avantage des vendeurs qui bénéficient de cours stables à haussiers pour leurs animaux.
Vaches / Génisses de 30 mois : Un marché avec des jolis apports et d'un bonne qualité. La demande est un peu plus forte cette semaine et on observe encore une légère augmentation des cours. Vente rapide !

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/09/2025

Effectif : 156

Broutards :	(310 - 340 kg)	1920 - 2210	6,17 - 6,46
Broutards :	(400 - 430 kg)	2420 - 2500	5,84 - 6,08
Génisses 16 – 24 mois :	(355 - 370 kg)	1980 - 2000	5,34 - 5,60
Génisses 24 - 36 mois :	(480 - 860 kg)	2030 - 3900	3,95 - 4,41
Taureaux :	(700 - 1015 kg)	2610 - 3630	3,29 - 3,73
Vaches légères :		1730 - 2170	
Vaches entre deux :		2290 - 2820	
Vaches lourdes :		2860 - 3300	

En broutards, la demande s'oriente sur les légers (-380 kg), cours reconduits en lourds.
Bonne demande en femelles d'exports.
Commerce toujours actif en vaches maigres à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 20	
Vaches de viande :	7,24 € à 7,32 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,38 € à 7,48 € kg de viande.

Cours reconduits. 1 seul invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/09/2025

Effectif : 129

Agneaux :	140 - 170	(3,36 - 3,78)
Agneaux maigres :	135 - 160	(3,45 - 3,73)
Brebis :	100 - 190	(1,34 - 2,22)

Placement plus sélectif en agneaux et brebis accompagné d'une légère baisse des cours. Un seul lot invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 860 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,70	3,95	3,82	
		de 38 à 44 kg	3,74	4,27	3,92	
		de 44 à 50 kg	3,22	3,91	3,55	
		+ de 50 kg	3,09	3,66	3,29	
	R	de 32 à 38 kg	3,33	3,72	3,54	
		de 38 à 44 kg	3,23	3,72	3,59	
		de 44 à 50 kg	2,98	3,17	3,10	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 226 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,84	2,15	1,96	
F	U	- de 60 kg	2,01	2,56	2,26	
		+ de 60 kg	2,10	2,43	2,30	
	R	- de 60 kg	1,61	1,93	1,73	
		+ de 60 kg	1,77	2,05	1,95	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		58	91	75	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1125 - Taux de vente : 85 %

Agneaux : Marché surchargé avec une vente un peu plus difficile qu'il y a 15 jours. Néanmoins les lots bien triés avec le poids recherché (38 / 42 kg), se commercialisent rapidement à des prix acceptables.
Brebis / béliers : L'offre est très hétérogène en qualité. La demande étant toujours aussi forte que les cours se maintiennent tout de même en général.
Caprins : Vente fluide à des cours fermes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 412 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,66	4,03	3,86	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	3,53	4,10	3,80	+ 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,55	2,07	- 0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 34 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		33	71	60	

OBSERVATIONS

Effectif global : 599 - Taux de vente : 87 %

Agneaux : Les cours se maintiennent au cours de la semaine passée, la vente est toujours compliqué mais les lots bien triés trouvent preneurs rapidement.
Brebis : Cours rémunérateur et reconduit.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,88	5,93	5,90	- 0,05
		400-450	5,84	5,95	5,92	- 0,03
Charolais F	U	300-350	5,35	5,83	5,54	
Limousins M	U	400-450	6,06	6,06	6,06	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	3,94	4,05	4,02	- 0,06
		+ 10 ans	3,66	4,12	3,78	

OBSERVATIONS

Effectif global : 189 - Taux de vente : 90 %

Broutards : Les cours sont globalement reconduits dans toutes les catégories.
Laitonnes : L'offre ne permettant pas de contenter la forte demande, les cours sont revues à la hausse cette semaine.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Sept. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : toujours de la fermeté en jeunes bovins et en vaches allaitantes, reconduction positive en laitières.

Bovins maigres : reconduction dans les cours.

POLITIQUES

La Commission européenne a dévoilé la répartition du budget européen consacré la PAC entre les différents Etats.
En cohérence avec son poids agricole dans l'Union, la France reste le pays qui reçoit la plus forte dotation, et se voit dotée de 50,9 Md€ pour la période 2028-2034. Toutefois, cela représente une **baisse de plus de 22 %** par rapport à la période actuelle.
Dans le contexte géopolitique particulièrement mouvementé que nous connaissons, il parait pourtant inconcevable pour une Nation d'abandonner son agriculture et sa souveraineté alimentaire, mais c'est le choix de la Commission européenne !

SANITAIRE

Un nouveau foyer de DNC a été confirmé le 18 septembre dans le département du Rhône. Une nouvelle zone réglementée a été définie dans un périmètre de 50 km autour de l'élevage, car il est situé en dehors de la précédente zone réglementée autour des cas de Savoie, de Haute-Savoie et de l'Ain. Y sont déployées les mêmes mesures de surveillance, de restriction aux mouvements d'animaux et le déploiement de la vaccination obligatoire. Ce nouveau cas porte le bilan à 79 foyers, dans 47 élevages depuis juin.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

La FNB apporte son soutien total aux éleveurs des quatre départements impactés par le nouveau cas de DNC confirmé en fin de semaine dernière. Nous invitons chaque éleveur à rester particulièrement attentif à l'état de santé de ses bovins et à prévenir son vétérinaire sans délai en cas de suspicion**. Le respect des consignes de biosécurité et des conditions de déplacement des animaux est essentiel pour limiter la propagation de la maladie**. Conscient des enjeux et des difficultés, **nous travaillons aussi sur des solutions sur le plan économique pour les éleveurs impactés. Nous tenons également à rappeler qu'aucun effet ne doit se faire ressentir sur le marché. Ces événements ne justifient en aucune façon un impact négatif sur les prix !**
Pour rappel, une information réseau commune FNSEA/JA/FNB/FNPL a été envoyé vendredi dernier à la suite de ce nouveau cas pour préciser les informations connues à date, les acquis ainsi que les demandes portées pour aider les éleveurs des zones concernées.

FAIT DE LA SEMAINE

Après la publication d'un projet de règlement au mois de décembre 2024, le Conseil et le Parlement européens ont adopté leur position sur la coopération interétatique concernant la directive relative aux pratiques commerciales déloyales (PCD), en vue des discussions en trilogue. Est prévue l'extension des règles aux fournisseurs et acheteurs hors UE, ou encore la création d'un mécanisme d'assistance mutuelle et d'un système d'alerte. Il s'agit là d'une première étape pour réprimer les PCD des centrales d'achat européennes.

FOCUS

La commission Agriculture du Parlement européen a voté certaines mesures modifiant l'OCM. S'il n'était pas prévu initialement, l'encadrement des dénominations des viandes, longtemps porté par la FNB, a été adopté dans le rapport final, et ce, afin d'apporter une information claire aux consommateurs. Elles sont ainsi réservées aux parties comestibles des animaux, et excluent les produits issus de cultures cellulaires. Il s'agit d'une première étape. S'en suivront le vote en séance plénière ainsi que les discussions en trilogue.

CHIFFRE A RETENIR

6,17 €/kg vif

C'est le montant de la cotation du broutard charolais de 350 kg mi-septembre. Idele décrit cette situation en expliquant que « Les disponibilités limitées après une campagne de naissances historiquement basse conduisent à une tension sur le marché des broutards. » Dans une telle situation, et alors que les naissances ont baissé de 6,6 % sur la campagne 2024-2025, avec une demande solide, l'évolution des prix devrait donc rester positive.

EN REGION

La FNB appelle tous les éleveurs à participer à la journée de mobilisation du 26 septembre lancée par la FNSEA et JA pour dénoncer le sacrifice de l'agriculture dans les accords de libre-échange ! La production française et européenne doit être protégée, la réciprocité doit être la règle ! Alors que la Commission européenne cherche à imposer la ratification de l'accord Mercosur, les inquiétudes demeurent avec des volumes de contingents énormes et toujours aucune garantie de protection de nos normes de production !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

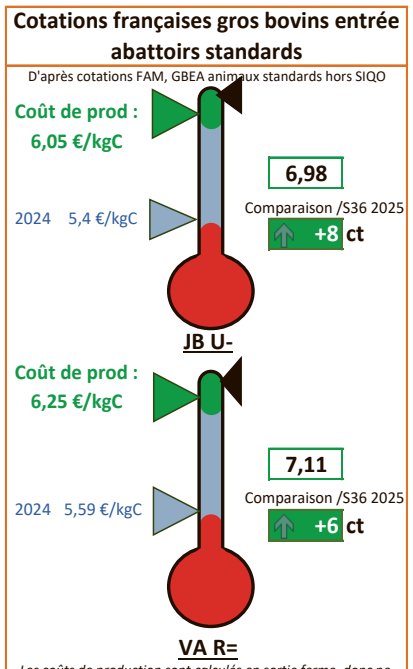
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 37

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

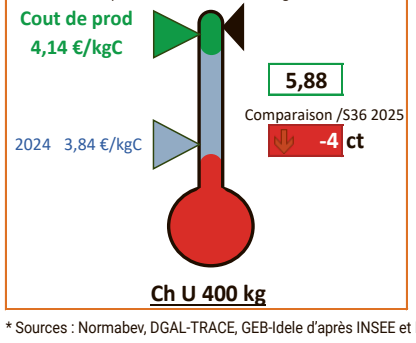
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

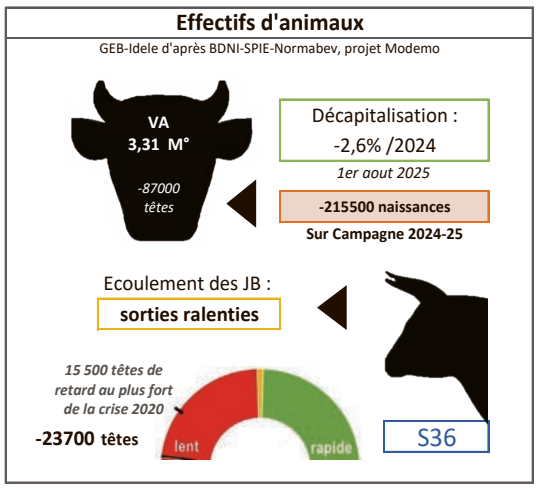
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

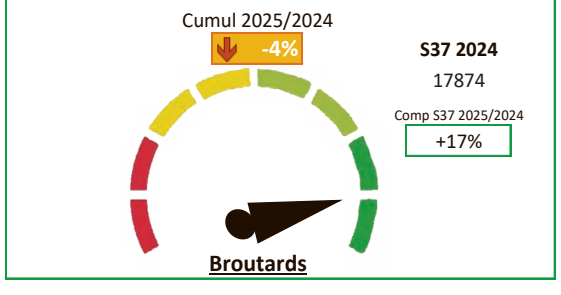
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

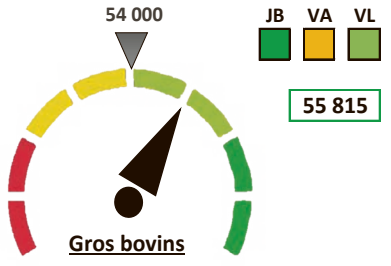
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 38 du 15 au 19 septembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** en cette semaine 38, les marchés restent solides et animés, portés par une demande soutenue. Les animaux légers continuent de tirer leur épingle du jeu, tandis que les lourds rencontrent davantage de stabilité, voire un plafonnement des prix après plusieurs semaines de hausse. En femelles, le marché reste très dynamique, porté par une forte demande qui dépasse largement l'offre. Malgré des apports un peu plus conséquents, l'offre demeure insuffisante pour satisfaire les besoins des acheteurs. Globalement, la tension entre une demande soutenue et une offre limitée entraîne une nouvelle hausse des prix.

• **Gros bovins maigres :** sur l'ensemble des races, le marché reste très porteur, avec une offre limitée face à une demande soutenue, garantissant des cours fermes à haussiers et des ventes rapides.

• **Boucherie :** la tendance générale reste favorable aux vendeurs, avec des cours fermes à haussiers dans la majorité des régions, grâce à une offre limitée face à une demande toujours présente. La hausse des prix est plus modérée dans les races laitières.

• **Veaux :** l'activité commerciale demeure fluide et dynamique : les cours progressent sur certains centres en tension d'offre, tandis qu'ils se maintiennent ailleurs grâce à une demande soutenue absorbant sans difficulté les volumes proposés.

• **Ovins :** en agneaux, le marché est hétérogène : ferme et orienté à la hausse sur certains centres, stable ailleurs, mais très tendu dans les marchés surchargés où la demande ne parvient pas à absorber l'offre importante, en particulier sur les sujets lourds. En brebis, le commerce reste marqué par une offre conséquente et parfois hétérogène en qualité, contrastant avec une demande globalement soutenue. Les prix restent bien orientés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Mac Cormic523 pour pièces, beaucoup de pièces neuves
✆ **06 16 25 63 06**

VENTE DE MATÉRIELS
TRACTEURS MASSEY FERGUSON 4 RM
• MF 8220 - 150 cv - 8 312 h - load sensing - BE - 2003
MF 7480 - 145 cv - 7 306 h - TBE - 2003
MF 6480 - 145 cv - 5 300 h - TBE - 2008
MF 8110 - 130 cv - 7 788 h - BE - 1997
MF 3060 - 80 cv - 3774 h - BE - 1989
TRACTEURS 2 RM
• MF 285.8 - 7 920 H - cabine - chargeur MF 605 avec lève palette - 1977
• DAVID BROWN 770 A - 1967
• DAVID BROWN 880 AS - 1971
DIVERS MATÉRIELS
• Faneuse STOLL UM 410
• Faucheuse conditionneuse KUHN FC303GC
• Désileuse pailleuse JEULIN SIROCCO F2
• Mélangeuse KEENAN - 14 m³ à vis
• Épandeur LEBOULCH 14004 - 1999
SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

42 - Vends tract. Renault 551R7451, 1ère main, 78-55 cv, 5 837h, près Andrézieux, 7 000 euros à débattre.
✆ **06 67 36 26 85 (message)**

69 - Recherche tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ **06 43 23 43 51**

Travail du sol

26 - Vends ou échange machine à vendanger très propre + pulv. + divers matériel pour la vigne.
✆ **06 25 01 40 62**

38 - Vends charrue Vogel 4 socs semoir grains Nodet Herse 4 éléments le tout TBE.
✆ **06 62 42 40 41 HR**

42 - Vends charrue Huard type HB2GD, bon état.
✆ **06 16 63 54 82**

69 - Vends tasse avant Heva 3 m lame frontale Spring Board réglage hydro avec rouleau 600 mm auto directionnel P 2800 € - disques pour semoir Amazone à engrais 18 - 24 m
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Récolte

38 - Andaineur special pente marque Motorheur, environ des années 1960. Complet, Courroie en TBE. Pour tracteur Aebi, Linder ou Réforme. À venir chercher sur place en l'état proche Grenoble. Faire offre.
✆ **06 72 15 43 33**

Traitement

42 - Vends pulvérisateur Rau, 12m, 1 000 l, avec buse anti-dérive et traçeur à mousse.
✆ **06 08 52 64 91**

Elevage

01 - Vends DAC Fullwood, 4 stations, 100 colliers, 2 silos chaîne alimentation.
✆ **06 17 79 82 75**

42 - Vends équipement pondeuses Big Dutchman, pondoirs autom. tube percharge galva, chaine plate alim. caillebotis.
✆ **06 32 33 99 42**

42 - Vends mélangeuse Jeantil MVV 9 m3 SDT GEA 6 postes TPA, tank lait Serap 2 500 L, le tout BE.
✆ **06 85 69 36 66**

Divers

01 - Vends caillebotis bovin Pass-tracteur l1m, L0.50 m H 0.12 m prix 20 euros/pièce x 29 + portail métal 2 battants de 2007, L4m H3m prix 350 euros.
✆ **06 74 92 28 54**

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand E143
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

07 - Vends tour a métaux entre pointe 90 mandrin 200 mm 3 mors reversibles bon état prix 3000 euros perceuses sur colonne capacite 23 mm bon etat prix 1000 euros.
✆ **06 33 82 76 57**

21 - Recherche round baller 120x120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3903)
✆ **07 63 10 20 41**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3801)
✆ **06 30 11 59 25**

71 - Recherche tailleuse de haies Agram Tracut.
✆ **06 56 73 93 80**

71 - Vends New Holland TM-135, 9200 h, épandeur Gilibert 8 t 4 h vert., désileuse Lucas 2 Dem, faucheuse 802, 8 toupies, Crovercrop, 28 disq. balle ronde JD592, 7 800 bottes, dérouleuse Calvet, gyrobroyeur Kuhn 3 m, foin balle ronde.
✆ **06 26 11 17 39**

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

SECONDE MOISSON
MATÉRIELS AGRICOLES
Besoin de vendre un matériel ?
Bertrand PAGAND 06 49 50 14 68
contact@seconde-moisson.fr
www.seconde-moisson.fr
Aide à la vente de matériels agricoles
Estimation de matériels
Recherche et vente de matériels d'occasion

26 - Vends serre L 18m l 4,50 m avec porte AR + ouvertures latérales + support tablette 800 euros.
✆ **04 75 71 61 07**

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ **06 63 31 48 59**

38 - Vends brouette à chenilles Honda HP 250, bv manuelle, bon état très peu servi révisé 1200 euros à débettre + bétonnière électrique 125 l couronne fonte jamais servi 180 euros.
✆ **06 20 86 90 00**

38 - Vends plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vends piquets châtaigniers 1,75 m 2 € HT - 1,50 m 1,80 € HT - 2m 2,35 € HT- acacias 1,80 m 2,75 € HT
✆ **06 23 82 99 71**

42 - Vends Claas Arion 410, bétaillère, barrières contention tbe, Vicon 600 L, bois de chauffage en 50, paille botte.
✆ **06 77 49 05 92**

58 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, télescopiques, mini-chargeuses, MB 8060, 8070, tractopelle, chariots élévateurs, le tout même avec problème. (3802)
✆ **06 38 78 36 28**

58 - Cause cessation : vend foin (bottes rondes 150), matériels agricole. (3705)
✆ **07 64 10 22 79**
06 62 11 09 65

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 21 000 euros.
✆ **06 73 53 09 35**

26 - Vends Mercedes C270 très bon état, 5 cylindres, année 2003.
✆ **06 25 01 40 62**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends courges muscade à prendre sur place. Prévoir pallox ou autre moyen de chargement. Prix selon quantité.
✆ **06 87 51 48 38**

38 - Vends foin 2024/2025 BR 120x120 100 euros/tonnes à débattre MD 400 bottes 14 kg.
✆ **06 78 45 85 49**

42 - Vends maïs ensilage sur pieds dans 1 parcelle de 4,8 ha, d'un seul tenant sortie de route + diverses autres parcelles.
✆ **06 08 52 64 91**

42 - Vends foinsilage, bottes rondes, prix départ 65 euros la botte, de 2024, 40 bottes.
✆ **06 25 53 17 43**

71 - Vends foin 2025 HD, 120/70, B.R. 120x120, B.R. 120x140, foin 2024 HD, 120/70, enrubannage regain 2024.
✆ **06 24 27 94 30**

Fourrage

18 - Vends foin, récolte 2024 et 2025, prairies naturelles, en bottes cubiques et balles rondes. Possibilité transport.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ **06 75 39 31 86**

Propriété

26 - Recherche ferme de 3 hectares jusqu'à 200 hectares. Secteur Auvergne-Rhône-Alpes et Saône et Loire. Discrétion garantie.
✆ **06 74 47 20 20**

Location

Agricole

58 - A louer exploitation élevage bovins 160 ha secteur Lormes, vente des bâtiments. Logement possible, pour tous renseignements contacter le :
✆ **06 89 06 06 13**

Immobilier

89 - Recherche ferme avec terrain, grandes surfaces, foret sur toute le France Discrétion garantie
✆ **06 74 47 20 20**

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 ha de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agri mini, BTS agricole de préf., Certiphyto à passer rapidement si non acquis CDI après une période d'essai. • Durée 38 h en moyenne av pos. de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agri mini. CDI ap. période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B - Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

Urgent
Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience
Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

21 - Ent travaux agricoles et viticoles, recherche conducteur de tracteurs et pelles mécaniques - Matériel neuf (3804)
✆ **06 85 76 49 37**

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Animaux

Bovin

01 - Achète femelles 1 à 2 mois Abondance, Tarine, Montbéliarde pour élevage.
✆ **06 17 79 82 75**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (3704)
✆ **François 06 08 78 05 01**
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)
✆ **06 16 07 54 55**

71 - Élevage charolais Chatillon vend grand choix de taureaux 18 mois et veaux durant les PO, 71 Mesvres.
✆ **07 61 15 63 85**

71 - HBC élevage Devillard J-C vd génisses pleines, génisses 10 mois, vaches pleines, tx 18 mois cause baisse effectif.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

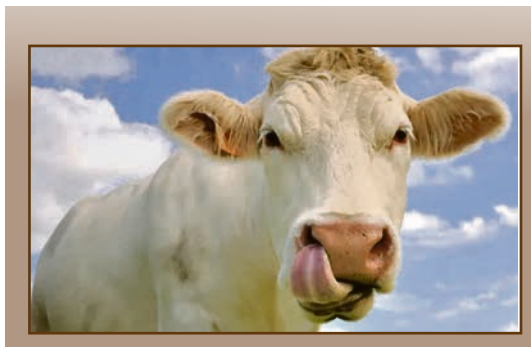
71 - Vends 11 chiots bouvier bernois, portée de 11, nés le 11/07, non lof, mère 250 269 608 516, Siren 833 014 582 00013.
✆ **06 30 98 15 84**

89 - Vends 2 chiots Beauceron, non LOF, nés le 9 Juin, portée de 4, mère 250269611201984. (3902)
✆ **06 20 97 08 19**

Divers

71 - Vends brebis et antenaises échographiées + chiots patous, non lof, portée de 4, 2 M. - 2 F., nés le 20/08/25, mère 250268502309258, siret 532 901 410 00037.
✆ **06 50 41 48 92**

PETITES ANNONCES



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES

JEUDI 25, VENDREDI 26 & SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, élevage HBC IBR A

Gaec POUPON Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes - **06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56**

EN SAÔNE-ET-LOIRE

VENDREDI 26 ET SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

Portes ouvertes

Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année
Taureaux 18 mois - Taureaux adultes

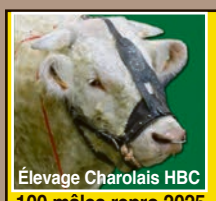
Élevage Gaudet Fabien et Anthony
Charnay - 71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
Beaubernard - 71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
vous invite à ses **PORTES OUVERTES**
le vendredi 26 et le samedi 27 septembre 2025
à Cuy - 58110 Chougny

VENTE de veaux reproducteurs, taureaux de 18 mois, génisses de 30 mois pleines.
Hervé 06 26 01 58 72 - Théophile 06 28 58 12 92 - Jérôme 06 09 97 30 97
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

3 élevages Charolais HBC vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 3 et samedi 4 octobre 2025

EARL BERTHIER Pierre, Les Apports, 71 Marizy - **06 07 08 76 39**
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - **06 83 89 75 08**
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, **06 74 53 49 72**



Élevage Charolais HBC

100 mâles repro 2025
40 taureaux de 18 mois
Génisses - Vaches
Vaches pleines

Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71

PORTES OUVERTES au pré
26, 27 et 28 septembre 2025
La retraite approche...
Vente d'exception...

Le meilleur accueil vous sera réservé
https://gaeccadoux.com Livraison possible

Fabienne, Jean-Michel et Marius
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70

PORTES OUVERTES
Vendredi 26 et Samedi 27 septembre

Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables

EN SAÔNE-ET-LOIRE

VENDREDI 3 et SAMEDI 4 OCTOBRE 2025
3 élevages vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
Vêlage facile Sans corne Embryons
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois

Élevage Ciron Richard
Cessation d'activité. Vente totale du cheptel. Toutes catégories.
Les Césars 71130 Chassy
Tél. **06 08 02 84 56**

Élevage Prost Michel
Gonnots
71430 St-Vincent-Bragny
Tél. **06 72 81 21 61**

Morin Jean-Noël
Jugny
71430 Saint-Aubin-en-Ch.
Tél. **06 80 54 90 32**

Des professionnels à votre service



ARRIVAGE
BECKER Frères
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins

DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

PORTES OUVERTES
Le SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 octobre
Les 3 élevages BEAUZON vous invitent à découvrir leurs cheptels

Christophe Accroux	58 MOULINS ENGILBERT	**06 83 98 87 62**
Nicolas La Sauve	58 MOULINS ENGILBERT	**06 47 76 43 44**
Alban Corcelles	58 PRÉPORCHÉ	**06 88 78 99 53**

Veaux de l'année et 18 mois
IBRA - Indemne BVD - Inscrits et non-inscrits

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

W.E.C.
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 21 Rue Charles Boysset
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE 802.760.496

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2025, il résulte que le siège social a été transféré de CHALON SUR SAONE (71100) – 21 Rue Charles Boysset à CORPEAU (21190) – 15 Route du Pont de Paris, à compter du 1er juin 2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
OBJET : l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits immobiliers ou mobiliers.
DURÉE : 50 années à compter du 10 juin 2014
GÉRANCE : Monsieur Walter ALIX, demeurant 9 Rue de la Fourchette – 71150 FONTAINES
La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis,

AL25020171

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LA VRILLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 32 rue des Tonneliers
21200 BEAUNE
953 562 931 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 28 août 2025,la collectivité des associés a décidé de nommer à compter du 28 août 2025 Monsieur Julien FROGER, demeurant 2 rue Robert de Traz.1206 Geneve (Suisse) en qualité de Président en remplacement de la société JJC, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Ty Nehué 56360 BANGOR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 919701 953, démissionnaire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS
Le Président

AL25020003

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGB
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 64 rue de longvic
21000 Dijon
910 063 593 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 01/09/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 Route d'Esbarres - 21170 Aubigny-en-Plaine, à compter du01/09/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25020005

MODIFICATIONS MULTIPLES

ENERJUG
SAS au capital de 1000 €
Siège social : 4 pl galilee
21000 Dijon
927 838 037 RCS de Dijon

Par une décision du 01/08/2025, l'associé unique a décidé de :
- Modifier la dénomination, à compter du 01/08/2025, qui devient : Start'Ère Garage.
- Modifier l'objet social, à compter du 01/08/2025, en ajoutant les activités suivantes :Achat revente de véhicules et pièces détachées d'occasion, achat revente de pneumatiques ; Nettoyage de véhicules ; Diagnostic visuel et électronique de véhicules automobiles ; Réparation mécanique automobile ; carrosserie ; peinture automobile ; Pose de films teintés sur véhicules automobiles (covering).
- Transférer le siège social, à compter du 01/08/2025, 1 rue du Professeur Georges Chabot 21600 Longvic.
Mention au RCS de Dijon

AL25020016

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAMTIS
SARL au capital de 1000 €
Siège social : 7 rue Aristide Berges
ZAC de la Rente du Bassin
21800 Sennecey-lès-Dijon
882 244 478 RCS de Dijon

Par une décision du 01/07/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 10 rue Aristide Berges - 21800 Sennecey-lès-Dijon, à compter du01/07/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL25020140

CHANGEMENT DE GÉRANT

BOUCHERIE CINAR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 50 rue de Longvic
21300 CHENOVE
824 887 707 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2025, l'Associée Unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Muhammed Ebu Bekir, demeurant au 5 rue de la Margot, 21160 PERRIGNY LES DIJON, Monsieur Selman CINAR, demeurant au 3 Chemin des Ecoliers, 21110 FAUVERNEY, Monsieur Ebu Hureyre CINAR, demeurant au 23 rue des Courlis, 21490 NORGES LA VILLE, pour une durée illimitée à compter du 1er avril 2025.
Pour avis.
La Gérance.

AL25020144

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MIRA
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Ancien siège social :
1 rue Jean Monnet
68870 BARTENHEIM
Nouveau siège social :
11 Rue de l'Arbre Pin
21300 CHENOVE
750 755 050 RCS MULHOUSE
(avant transfert)
750 755 050 RCS DIJON (après transfert)

Personne habilitée à engager la société : Monsieur Bertrand GILLET, Gérant, Demeurant 11 Rue de l'Arbre Pin à 21300 CHENOVE.
Par décisions de l'associé unique en date du 19 septembre 2025, le siège social a été transféré au 11 Rue de l'Arbre Pin à 21300 CHENOVE avec effet au même jour.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 750755 050 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25020187

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HAJ
Société civile au capital de 100 €
Siège social : 2B Rue général de Gaulle
21800 NEUILLY CRIMOLOIS
RCS DIJON 922 443 429

L'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 30/06/2024 et de modifier l'article Article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 2B Rue général de Gaulle, 21800 NEUILLY CRIMOLOIS.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 28 Rue Florence Arthaud, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT.
L'inscription modificative sera portée au RCS DIJON tenue par le greffe du tribunal.
Les gérants

AL25020189

// GÉRANCE

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, Notaire à Dijon, le 15/09/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 17/09/2025, Dossier 2025 00039976, référence 2104P012025N02229 contenant cession par
La Société dénommée AJSL, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à BEAUNE (21200), 9 Rue Maufoux , identifiée au SIREN sous le numéro 912 555 869 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON,
Au profit de
La Société dénommée MILLESIME 21, Société par Actions Simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 9 rue Maufoux, identifiée au SIREN sous le numéro 989997853 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON,
D'un fonds de commerce de RESTAUTATION - BAR - TRAITEUR sis à BEAUNE 9 rue Maufoux et 9 rue Fraisse.
Moyennant le prix principal de 350 400 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 239 784 € et aux éléments corporels pour 110 616 €.
Entrée en jouissance : 15/09/2025
Oppositions : Chez Me Maël VIARD, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion.
Le notaire

AL25020161

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la demande de permis de construire n° 021 370 23 r0014 d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de magny-sur-tille (21)

Par arrêté préfectoral n° 1088 du 01/09/2025, est organisée du **11/10/2025, à 09 h 00 au12/11/2025, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,80 MWc sur le territoire de la commune de Magny-sur-Tille, déposée par la société CS de MAGNY sur TILLE (Établissement de la Société mère VALECO).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol
- les onduleurs
- un poste de transformation et de livraison
- les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ;est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Magny-sur-Tille (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
Les mardis, mercredis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30
Les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/6525
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui auxTerritoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 etde 14h00 à 16h00
- sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Magny-sur-Tille (21).
Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **12/11/2025, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise 1, rue de l'abreuvoir (centre du village), à Magny-sur-Tille (21110), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6525@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public seront accessibles sur ce site dématérialisé (**https://www.registre-dematerialise.fr/6525**) pendant toute la durée de l'enquête.
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie de Magny-sur-Tille (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Samedi 11 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 29 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 8 novembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00
- Mardi 12 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Anne-Sophie BONABAL
(Société CS de MAGNY sur TILLE (Établissement de la société mère VALECO))
8 E, Rue Jeanne Barret 21000 DIJON
Tél. : 06 40 43 97 13
annesophiebonabal@groupevaleco.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Magny-sur-Tille, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique
Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Manuelle DUPUY

AL25020126

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL DOMAINE JEAN MARC MOREY
SARL au capital de 10950 €
Siège social : 3 rue principale
21190 Chassagne-Montrachet
413 657 420 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2025 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. MOREY Jean-Marc, demeurant 5 Rue de la Barre 21190 Meursault pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL25019945

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NOMAD POKE SUSHI SARL
28 route de verdun, 21250 trugny - 948543103 rcs dijon

Le 1/10/24, par DUA des associés il a été constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 1/10/24.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce DIJON.

AL25020153

Crowe

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PRO TF 21
SARL en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège social et de liquidation :
7 Boulevard Eiffel 21600 LONGVIC
984 206 680 RCS DIJON

L'AGO réunie le 04/09/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Kumbu WAMBA demeurant 47 H rue d'York – 21000 DIJON et Monsieur Othniel BOUSSOUGOU demeurant 12 Avenue Edouard Belin – 21000 DIJON, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 04/09/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis,le Liquidateur.

AL25020163

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CUMA DE LA RONCE
Coopérative d'utilisation de matériel agricole
Au capital de 457.35 €
Siège social : Mairie
21340 AUBIGNY-LA-RONCE
400 656 245 RCS de DIJON

En date du 31/12/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2024, nommé liquidateur M. Jean-Pierre MIGNOT, 2, rue de la Farge- Hameau de La Chassagne - 21340 AUBIGNY-LA-RONCE, et fixé le siège de liquidation au siège social.

AL25020167

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DE LA RONCE
Coopérative d'utilisation de matériel agricole
Au capital de 457.35 €
Siège social : Mairie
21340 AUBIGNY-LA-RONCE
400 656 245 RCS de DIJON

Aux termes de l'AGO en date du 27/03/2025 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. MIGNOT Jean-Pierre, demeurant 2, rue de la Farge 21340 Aubigny-la-Ronce pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.
Radiation au RCS de Dijon

AL25020168

THALEX AVOCATS
46 Avenue du Parmelan

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MGF
Société civile
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 2 route de Vieux Château
Le Terreau - 21460 TOUTRY
434 929 923 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 19/09/25 au siège social a approuvé les comptes de liquidation,déchargé M. Michel MONTMASSON dmt 135 A route des Choseaux - 74330 MESIGNY, M.François DAVIET, dmt 17 chemin de la Caille –74330 LA BALME DE SILLINGY et M. Gilbert GRUFFAT dmt 75 route du Cruet Nord – 74150 SALES, de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL25020192

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 15/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MS INVESTISSEMENTS
Siège social : 5 ter Rue Jules Calais - 21370 PLOMBIERES LES DIJON
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières ou immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs. Gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Délivrance de prestations de services aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et notamment délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, informatiques, juridiques, comptables, financiers, commerciaux et/ou immobiliers, sans que cette liste ne soit exhaustive. Gestion desdites participations et l'animation effective de ses filiales. Participation active à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales et notamment la définition des orientations stratégiques du groupe que la Société compose avec ses filiales ainsi que l'exercice de tout mandat au sein des sociétés dont elle détient des participations. Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière. Remise en jouissance gratuite ou onéreuse des biens immobiliers dont elle pourra être propriétaire au profit de ses associés. Constitution et gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. Constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 8 000 €
Gérance : Monsieur Martin SCHNEIDER, demeurant 5 ter Rue Jules Calais - 21370 PLOMBIERES LES DIJON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25020148

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 15.09.25, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI AMORESSA
Siège social : 4 allée des Pins – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Amaury PANIER demeurant 8 voie champ grand didier – 21490SAINT JULIEN, et Madame Vanessa CANTALI demeurant 38 chemin des Forges – 21390 PRECY SOUS THIL
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis

AL25020155

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 22/09/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier CORGOLOIN – COMBLANCHIEN – CHOREY-LES-BEAUNE – SAVIGNY-LES-BEAUNE – BEAUNE
Transmission d'un domaine viticole comprenant :
- un ensemble de parcelles plantées en vigne, pour une superficie totale de 5 ha 50 a 18 ca, situées sur le territoire des communes de Beaune, Chorey les Beaune, Savigny les Beaune, Comblanchien et Corgoloin. Les vignes sont conduites selon les principes de l'Agriculture Biologique avec certification.
- un ensemble de bâtiments à usage de cuverie, stockages et usages vitivinicoles pour une superficie de 5879 m² situées sur le territoire des communes de Comblanchien et Corgoloin.
- un ensemble de matériel Viti/vinicole complétent cette vente.
Le tout indissociable.
Le repreneur bénéficiera d'un bail cessible concernant 1 parcelle de Beaune 1er Cru « Clos du Roi » d'une surface de 28 ares 68 ca et 2 parcelles de Chorey les Beaune « Les Beaumonts » d'une surface totale 37 ares 44 ca.
Chorey-les-Beaune : Vigne AOC Bourgone, Chorey-les-Beaune – Urbanisme : Zone A du PLU 58 a 82 ca 'LES BOYARDS' : AB-0102 - 'CHAMP PIETANT' : AR-0101
Savigny-lès-Beaune : Vigne AOC Savigny-les-Beaune, Bourgogne Hautes Côtes de Beaune – Urbanisme : Zone A du PLU 4 ha 24 a 05 ca 'LES PIMENTIERS' : AP-0033—0034 - 'LES PLANCHOTS DU NORD' : AS-0011 - 'CHAMPLAINS' : ZE-0056—0073—0074—0075—0242—0268—0288 - 'LES GOLLARDES' : ZE-0215—0224—0239
Comblanchien : Sol et Vigne AOC Côtes de Nuits Villages – Urbanisme : Zone A et U du PLU 35 a 33 ca 'LA BERCHERE' : AA-0073 - '0018 RTE NATIONALE 74' : AA-0172 - 'LA COMBE DE LA DAMODA' : AK-0090
Corgoloin : Bâtiments et Vigne AOC Côtes de Nuits Villages – Urbanisme : Zone A et U du PLU 66 a 79 ca 'AUX CLOUX VIREY' : AA-0066—0068—0069 - 'LA COMBE ASSOLE' : AA-0099—0102
Beaune : Vigne AOC Beaune 1er Cru – Urbanisme : Zone A du PLU 23 a 98 ca 'LE BAS DES TEURONS' : CR-0043
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Drambon : Location par bail précaire SAFER pour une durée d'une campagne Terres – Urbanisme : Zone A et N du PLU 6 ha 40 a 11 ca 'LE POIRIER AU RENARD' : A-0220—0225—0342—0346—0347—0404
Dossier DRAMBON – PONTAILLER-SUR-SAONE :
Drambon : Terres – Urbanisme : Zone A et N du PLU 3 ha 92 a 05 ca 'LE POIRIER AU RENARD' : A-0220—0342—0343—0344—0345—0404
Pontailler-sur-Saône : Terres – Urbanisme : Zone A du PLU 1 ha 56 a 07 ca 'LA GOVIGNEE' : A-0179
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/10/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020191

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAPAD
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Impasse des Patureaux
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
939 454 187 RCS NEVERS

Aux termes du PV en date du 26/08/2025,l'associé unique a décidé, à compter de cette même date, de transférer le siège social à 13 rue Maxime Lebrun - 18230 ST DOULCHARD.
Président : Monsieur Damien PELISSIER demeurant 13 rue Maxime Lebrun - 18230 ST DOULCHARD.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOURGES.

AL25019941

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI NAC
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 route de Donzy
58200 SAINT PERE
828459958 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 9 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 18 route de Bouhy 58200 ALLIGNY COSNE au 3route de Donzy 58200 SAINT-PERE à compter du 9 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Madame Babsy ROSELEUR demeurant 3, impasse des Tuileries 58440 MYENNES, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Mirco BOSLAND.
Modifications seront faite au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25020137

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SISA
Société Civile de moyens
au capital de 6.300€
Siège social : rue des gravières
58470 MAGNY COURS
RCS 751 427 311 NEVERS

L'AGE du 07/07/2025 acte de la démission de Mme MIGNON Emilie en qualité d 'associé, sans remplacement.
Mention au RCS de NEVERS

AL25020147

DÉDICACES PLURIELLES
SARL au capital de 5 000 €
Ancien siège social : 23, rue de la Jonction
58000 NEVERS
Nouveau siège social :
19, Chemin de la Molette
58640 VARENNES VAUZELLES
484 851 472 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 15/09/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/10/2025 :
Siège social :
Ancienne mention : 23, rue de la Jonction – 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 19, Chemin de la Molette – 58640 VARENNES VAUZELLES

AL25020149

Exco Alpha

TRANSFORMATION

NIEVRE PARE BRISE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 200 euros
Siège social :
44 boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
749824835 RCS NEVERS

Aux termes d'un PV en date du 17/09/2025,l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, le capital social,son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Nicolas LOISY.
Sous sa nouvelle forme de société par actions

ANNONCES LÉGALES

simplifiée, la Société est dirigée par :
Président : Monsieur Nicolas LOISY, demeurant 6 chemin du Couchant - 83500 LA SEYNE SUR MER.

AL25020164

AMCL PARTNERS
SAS au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 4, rue Jean Jaurès
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social :
22, Chemin de la Petite Rue
58400 CHAMPVOUX
814 659 264 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 25/08/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/09/2025 :
Siège social :
Ancienne mention : 4, rue Jean Jaurès – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouvelle mention : 22, Chemin de la Petite Rue – 58400 CHAMPVOUX

AL25020176

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NEVERS DIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 504 000 €
Boulevard Beauregard - BP 11
58660 COULANGES-LES-NEVERS
327 098 364 RCS NEVERS

Suivant Décision Collective des Associés du 18.09.2025, l'objet social a été étendu à l'activité suivante, à compter du même jour :
- L'achat, la vente de tous articles relevant des domaines suivants : vidéo, son,informatique, multimédia, jeux et jeux-vidéos, cinéma, reproduction du son et de l'image, librairie, photo, presse, cadeaux, gadgets, loisirs créatifs.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du tribunal de Commerce de NEVERS
Le Président

AL25020178

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ST VINCENT

SCI au capital de 305 €
Siège social 8 RUE VINCENT
58000 NEVERS
341 538 296 RCS Nevers

Par délibération en date du 30/08/2025 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé de transférer le siège social au 23, RUE DE REMIGNY 58000 NEVERS.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL25020188

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800), le 11 septembre 2025, enregistré à NEVERS le 15 septembre 2025 dossier 2025 00016578 référence 2025 N 00483,
La SARL TOC-TOC ET BLI-BLI, 31 grande rue, 58800 CORBIGNY, SIREN 752.648.303 – RCS de NEVERS
A vendu à :
L'EURL TOTO, 31 grande rue, 58800 CORBIGNY, SIREN 989.646.302 – RCS de NEVERS
Un fonds de commerce de détail de jeux, jouets et loisirs pour enfants à CORBIGNY (58800), 31 grande rue, dénommé « la tête à toto »
Prix : 10 000 €, éléments incorporels : 4 875 €, éléments corporels : 5 125 €.
Jouissance : 11 septembre 2025.
Oppositions reçues par acte extrajudiciaire en l'office notarial de CORBIGNY (58800), où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion

AL25020157

// VENTE AUX ENCHÈRES

DPA

SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES Maître Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers,
150 Route de Berre - 13510 EGUILLES
Tél. : 04.42.27.45.56
Email saisies.immobilieres@dpa-avocats.com
www.dpa-avocats.com
SELARL AGIN - PREPOIGNOT
Maître Myriam PREPOIGNOT
6 square de la Résistance
58000 NEVERS
Tél : 03 86 57 05 00
Email : cabinet@aginprepoignot.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN DEUX LOTS D'ENCHERES

Sur la commune de NEVERS (58000), NIEVRE, dans un ensemble immobilier en copropriété et à USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIERE dénommé « RÉSIDENCE LE LOGIS » sis 5 – 11 Quai des Mariniers cadastré à ladite commune :
- **Section BW numéro 153** pour une contenance de 08a 29ca
- **Section BW numéro 151** pour une contenance de 14a 58ca
- **Section BW numéro 385** pour une contenance de 06a 03ca
Lieudit «5 Quai des Mariniers - 2, Rue de Gonzague» pour une superficie totale de 28a 90ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
1. PREMIER LOT D'ENCHÈRES :
UN APPARTEMENT - LOT NUMÉRO QUATRE VINGT NEUF (89) - portant le numéro 26, de Type 1, situé au 1er étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec cuisine et une salle de douche avec WC,d'une surface totale **Loi Carrez de 21,05 m².**
MISE A PRIX : 8 400,00 euros (HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
2. DEUXIÈME LOT D'ENCHÈRES :
UN APPARTEMENT - LOT NUMÉRO QUATRE VINGT DIX (90) - portant le numéro 27, de type 1, situé au 1er étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec cuisine et une salle de douche avec WC,d'une surface totale **Loi Carrez de 21,04 m²**
MISE A PRIX : 8 400,00 euros (HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances,dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.
ADJUDICATION MARDI 04 NOVEMBRE 2025 À 10H30 à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS sis à NEVERS (58000), Place du Palais, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.
La société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD),société anonyme au capital de124.821.703 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, y demeurant 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS, représentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, **venant aux droits de CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**,SA au capital de 181 039 170.00 €,inscrite au RCS de LYON sous le n°391 563 939 dont le siège social est 93-95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015, elle-même venant aux droits de **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE AIN (CIFFRA)** suite à fusion par absorption selon procès-verbal d'AGE et d'AGO en date du 24 décembre 2007, **Ayant élu domicile au cabinet de Maître Myriam PREPOIGNOT**, membre de la SELARL AGIN - PREPOIGNOT,société d'avocats au Barreau de NEVERS, demeurant 6 square de la Résistance à 58000 NEVERS (Tel : 03 86 57 05 00),
Plaidant par Maître Delphine DURANCEAU, avocat au Barreau de GRASSE, Avocat associé de la SELARL DURANCEAU – PARTENAIRES &ASSOCIES, société d'avocats interbarreaux dont le siège est sis Domaine des Plantiers, 150 route de Berre, 13510 à EGUILLES (Tel : 04 42 2745 56 ; Email : saisies.immobilieres@dpa-avocats.com)
L'ensemble immobilier a fait l'objet :
- D'un règlement de copropriété et état descriptif de division en date du 27 janvier 2006 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre BRINES,notaire à AIX EN PROVENCE, dont une expédition a été publiée au premier bureau du service de la publicité foncière de NEVERS, le 10 mars 2006 sous les références volume 2006 P numéro 1661.
OCCUPATION : Le bien saisi se situe dans un ensemble immobilier en copropriété et à usage de résidence hôtelière.
Le procès-verbal descriptif dressé parla SERL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice associés à NEVERS (58000),précise que lesdits biens immobiliers se trouvent loués en vertu d'un bail commercial meublé en date du 25 mai 2016 suivi d'un avenant en date du 26 mai 2016, avec prise d'effet au 1er juillet 2016.
Le syndic de copropriété de la résidence est la société **CITYA IMMOBILIER NEVERS (CITYA SAINT SEBASTIEN IMMOBILIER)**, société à responsabilité limitée, au capital social de 10 000,00 euros, inscrite au RCS de NEVERS sous le numéro 831 929 161,dont le siège social est 67 Rue François Mitterrand à NEVERS (58000) - (Tél : 03 86 61 99 00 - Email : jfourrier@citya.com).
CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :
L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/00032, déposé le 09 octobre 2023 par la SELARL AGIN - PREPOIGNOT au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat **(www.dpa-avocats.com/les-ventes-aux-encheres).**
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque à l'ordre de la CARPA CENTRE LOIRE ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € soit 3.000,00 €, **par lot d'enchères.**
SURENCHÈRE:
de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication,par un avocat inscrit au barreau de NEVERS.
Visite PAR LA SERL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice :
- Le jeudi 16 octobre 2025 de 14h00 à 15h00.

AL25020195

// DIVERS

SELARL JOUMIER-ROUSTIC-MARTINEZ
Maître Audrey ROUSTIC,
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suite au décès de Mme Solange Albertine Daisy MORLON, demeurant à GUERIGNY (58130), 6 bis, rue de Villemenant, veuve de Mr Roger TROTIGNON, née à URZY (58130), le 9 décembre 1928 et décédée à NEVERS (58000), le 8 avril 2025.
Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130), 1, rue de Plouzeau est chargée du règlement de la succession.
Il existe un testament olographe en date du 14 novembre 2011 contenant un legs universel ayant fait l'objet d'un procès verbal d'ouverture et de description en date du 18 septembre 2025 duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire sus-nommé,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de NEVERS, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis.

AL25020181

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location , tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Annay (58) 45 a 04 ca 'GATINES DE LA PIERRE AIGUE' : ZN-0026
Cmne de Arquian (58) 15 a 40 ca 'LA PLANTE' : A-0626-0628-1600 - 'PETIT MOUSSU' : ZI-0015
Cmne de La Celle-sur-Loire (58) 13 a 21 ca 'LA HA' : AK-0028 - 'LES MOUX DE VIEN' : AL-0077
Cmne de Châteauneuf-Val-de-Bargis (58) 21 a 55 ca 'CHAMERY' : B-0882—0887 - 'LES VIGNES DE SURVIF' : D-0246-0277
Cmne de Ciez (58) 65 a 00 ca 'LES CRIOTS DE VRILLON' : ZR-0083
Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 36 a 78 ca 'LES COQUES' : ZL-0038 - 'LE RAMOIS' : ZP-0247
Cmne de Entrains-sur-Nohain (58) 7 a 74 ca 'CHATEAU DU BOIS' : AM-0047
Cmne de Guérigny (58) 83 a 10 ca 'LA PATINE' : AD-0076
Cmne de Saint-Loup-des-Bois (58) 22 a 99 ca 'GENEVRAY' : ZD-0108—0111 - 'BOIS DE GENEVRAY' : ZD-0103
Cmne de Saint-Martin-sur-Nohain (58) 10 a 98 ca 'LES GRANDS BILLONS' : ZN-0241
Cmne de Tracy-sur-Loire (58) 59 a 32 ca 'LES BRAULTS' : AC-0097
Cmne de Varennes-Vauzelles (58) 29 ha 86 a 80 ca 'PATURAIL JACOB' : ZM-0052 - 'PRE DES CHARDONS' : ZN-0042 - 'PRE DES SAULES' : ZN-0001-0002 - 'CHAUME DES VEAUX' : ZN-0058
Et, par extension, Cmne de Fourchambault (58) 27 ha 98 a 86 ca 'PRE DES CHAUMES' : AI-0002—0091—0092 - 'PRE DES GENIEVRES' : AK-0160-0161 - 'PRE DES VEAUX' : AK-0101-0112
Cmne de Luzy (58) 7 ha 75 a 96 ca 'MONTEUILLON' : C-0119—0121—0122—0123 - 'CHAMP BLANC' : C-0270—0271 - '0040 RTE DES AVENIERES' : C-0954 - '0043 RTE DES AVENIERES' : C-0120
Avec bâtiments habitation et exploitation
Cmne de Préporché (58) 43 ha 56 a 86 ca '1707 RTE DE LA SCIERIE' : YD-0072 - 'LES PREQUEUX' : YD-0075 - 'LE PRE DU MOULIN' : ZX-0049 - 'LE BONMOYAU' : ZX-0047 - 'LES GRANDS PRES' : ZY-0086
Et, par extension, Cmne de Moulins-Engilbert (58) 51 a 10 ca 'PRE DE LA POULINE' : D-0836
Biens loués sur la totalité - Avec bâtiment d'exploitation
Cmne de Nolay (58) 18 ha 83 a 00 ca 'LA BAYAUDE' : AK-0012-0013 - 'POIFOND' : AK-0026-0027-0028 - 'LES ROUNEAUX' : AK-0032
Cmne de Villapourçon (58) 3 ha 68 a 28 ca 'PIERRE FENDUE' : C-1969—1970—1973 - 'CREUDES COMMES' : C-1986 - 'CHAMPS DU BOIS' : D-0809 - 'LES CHEVAUDROTS' : D-0849 - 'LES CHAUMES' : D-0890-0894.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/10/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020194

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DIVORNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 376 800 Euros
Siège social : Ferme de Laré
58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS – N° 839 275 849

Suivant délibération d'AGE du 1er septembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société EARL DIVORNE.
M. Christophe DIVORNE, demeurant Ferme de Laré – 58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 1 rue du Sacré cœur - 58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25019988

TRANSPORT DISTRIBUTION LOCATION COSNOIS
SARL au capital de 7 700 €
Siège social : 18, rue des Bertranges
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
431 883 214 RCS NEVERS

DISSOLUTION

Aux termes de ses décisions du 03/09/2025, l'Associée Unique la société STLO (850 583 311 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de l'avis au BODACC.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL25020180

DISSOLUTION PAR TUP

RENOV' COUVERTURE

SARL Au capital de 500,00 Euros
46 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
Numéro RCS : 924 772 122
Inscrite au R.C.S. de NEVERS

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce.
La société est détenue par un nouvel associé unique.
Ce changement n'a pas entrainé de modification statutaire.
La dissolution de la société en application de l'article 1844-5,3ème alinéa, du Code Civil a été décidé le 21/07/2025.
Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier.

AL25020182

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL BAILLY CHRISTOPHE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 110 985 Euros
Siège social : Château du Bois
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
RCS NEVERS – N° 351 407 507

Suivant délibération d'AGE du 1er septembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société EARL BAILLY CHRISTOPHE.
M. Christophe BAILLY, demeurant 1 rue des Parigots - Château du Bois - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 14 rue du Jussillot - Château du Bois - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL25020183

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARZY du 1er septembre2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : TIXIER Renov Color
Siège social : 47 rue de la Croix Saint Etienne, 58180 MARZY
Objet social : peinture, plaque de plâtre, isolation, pose de sols et revêtements muraux, peinture de façade
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 3 000 euros
Gérance : M. Josselin TIXIER, demeurant 47 rue de la Croix Saint Etienne 58180MARZY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL25020052

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er septembre 2025 a été constituée la société « SCI MN BLANCHARD» pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation, au capital social de 1 000 €, dont le siège social est fixé 6 La Charmille, 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE.
L'objet est l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Le gérant est Mathieu BLANCHARD, demeurant 6 La Charmille 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE.
Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
RCS NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants

AL25020095

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

BEAUJOUR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 17 700,00 euros
Siège social : 6 rue des Hates
89560 COURSON
LES CARRIERES
789 904 406 RCS AUXERRE

Aux termes d'une AGE en date du 1er septembre2025, les associés ont décidé de nommer Monsieur Johan DESIEAUX demeurant 2 rue du Centre – 89580 CHARENTENAY, en qualité de gérant, à compter de ce jour.
Pour avis, la gérance.

AL25020150

CHANGEMENT DE GÉRANT

ETA SALIN

Société à responsabilité limitée
5 rue Chaude - Saint-Aubin-Châteauneuf
89110 Le Val d'Ocre
790 220 925 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2025 :
- Constatation de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Fabrice SALIN.
- Nomination du nouveau gérant en la personne de Monsieur Patrick Jean-Pierre SALIN,agriculteur retraité, demeurant au Val d'Ocre - Saint-Aubin-Châteauneuf (89110), 18 rue Chaude, né à Saint-Aubin-Châteauneuf (89110), le 25 octobre 1952.
Mention au RCS de Sens.

AL25020151

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DU DOMAINE PINSON

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 258 600,00 euros
Siège social : 5 quai Voltaire
89800 CHABLIS
327 954 939 RCS AUXERRE

L'assemblée générale mixte du 23 août 2025 a décidé de nommer Mme Charlène PINSON,-demeurant à CHABLIS (89800), 3 chemin des Montmain, aux fonctions de cogérante pour une durée non limitée, à compter du 1er août 2025.
Pour avis, la gérance.

AL25020169

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DEMOURS 24

Société Civile Immobilière
Au Capital de 200,00 €
Siège social à
SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000)
120 boulevard de la Guillaumée
424 298 453 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal de l'AGE en date du 6 juin 2025, il a été décidé de transférer le siège social à SAINT-GERVAIS-LA-FORET (41350) 21 rue des Cytises et de nommer M. Frédéric LAGARDE, demeurant à SAINT-GERVAIS-LA-FORET (41350) 21 rue des Cytises, et Mme Valérie LAGARDE épouse RIQUELME, demeurant à VILLENNES-SUR-SEINE (78670) 101 rue de la Côte Saint Jean n° 4 comme nouveaux co-gérants en remplacement de M. Achille LAGARDE, décédé le 25 octobre 2024 et Mme Michèle PAUTARD épouse LAGARDE, décédée le 30 janvier 2025 demeurant ensemble à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) 120 boulevard de la Guillaumée, à compter du 6 juin 2025.
En conséquence, la société susvisée immatriculée au RCS d'AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BLOIS.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL25020175

LDS GROUPE

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL LA CROIX DES HOUCHES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
porté à 400 000 euros
Siège social : 15 Rue des Houches
89240 LINDRY
912 848 751 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 11 septembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 399 000 euros par apport en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000€)
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €)
Pour avis, La Gérance

AL25020179

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Noms : **Michel Léopold Pierre POTHERAT - Annick Marie GREPIER**
Domicile : VARENNES (89144), 5 rue du Breuil, Cidex 317
Date et lieu de mariage : 15 avril 1967 à la CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800)
Régime matrimonial avant modification : régime légale de la communauté réduite aux acquêts
Modification du régime matrimonial opérée : régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant
Notaire rédacteur : Maître Laurent TOPIN
Date de l'acte : 15 septembre 2025
Élection de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

AL25020177

Notaires

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAIS D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 avril 2025,
Monsieur Joël Gaëtan GARNIER, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE (89000) résidence l'horloge 27-29, avenue Denfert Rochereau,
Né à AUXERRE (89000), le 25 août 1945.
célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000), le 5 août 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 15 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Vincent VILLECOURT, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Le notaire.

AL25020184

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GERMIGNY – terre – fonds occupé - 7 ha 06 a 00 ca - 'L HAUNOY' : ZD - 0019 - 'LA HAIE GUILLAUME BONE' : ZD - 0015 – zonage : RNU
LINDRY – terre et verger - 53 a 30 ca - 'CHAMP CORNU' : C - 1985 - 'LA BROSSE' : ZC – 0171 - 0172 - 'CHALOUAT' : ZK - 0102 – zonage : zone A du PLU
ROUVRAY – pré - 18 a 70 ca - 'CHAMP CHENEVIERE' : C - 0020 – zonage : RNU
TURNY – terre – fonds occupé - 2 ha 18 a 32 ca - 'LE FLATEAU' : F - 0248 - 'LES AUTREMONTS' : F – 0176 - 0179 - 'CLIMAT DE LA PRAIRIE' : ZK – 0018 - 0032 - 'PRES DU PIED DE MOUCHE' : ZK - 0059 - 'LA RENARDE' : ZM - 0012 - zonage : zones A et N du PLU
VENIZY – terre – fonds occupé - 11 ha 44 a 46 ca - 'LA PRAIRIE' : YA – 0022 – 0023 - ZC – 0012 - 0013 - 'LE VIVIE' : ZB – 0082 - 0085 - 'LA RENARDE' : ZB - 0109 - 'TERRES DE LA JAILLY' : ZB - 0005 - 0009 - 'LE FOND DE NAYARD' : ZT - 0032 – zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/10/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020200

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ESPACE COUTURE

E.U.R.L. au Capital de 1 524,49 Euros
Société en liquidation
Siège social : 5 rue Fourier
89000 - AUXERRE
R.C.S. AUXERRE B 349 827 956
(1989 B 57)

Aux termes du procès-verbal de la décision de l'associée unique du 22 septembre 2025, il résulte que :
L'associé unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- décidé de la répartition du produit net de la liquidation,
- donné quitus à la Liquidatrice Madame SOMBRET Sylvie épouse LOURY, demeurant à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (Yonne) 20 Grande Rue, et déchargé cette dernière de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis,

AL25020156

DISSOLUTION

LE MADRILENE

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Rue de Lyon
89200 AVALLON
Siège de liquidation : 39 Rue des Lilas
75019 PARIS
882 490 352 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2021, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Céleste Filipa FERNANDES PEREIRA, demeurant PARIS 75019 - 39 rue des Lilas, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 39 Rue des Lilas 75019 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25020166

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EMPIRE TRANSACTIONS RENOVATION

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège de liquidation :
37, rue de Laborde-Egriselles
89000 AUXERRE
847 811 197 RCS AUXERRE

Le 18/09/25, l'associé unique a, avec effet au 15/07/25 approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15/07/25.

ANNONCES LÉGALES

La société sera radiée au RCS de AUXERRE.
Pour avis.

AL25020170

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE MADRILENE
société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 8 000 euros
siège social : 8 rue de Lyon,
89200 AVALLON
siège de liquidation : 39 rue des lilas,
75019 PARIS
882 490 352 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2021, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Céleste Filipa FERNANDES PEREIRA, demeurant 39 Rue des Lilas - 75019 PARIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25020193

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé du 12/09/2025 à SAINT-JULIEN-DU-SAULT
Dénomination : Antoine Barré.
Forme : EURL.
Objet : Maçonnerie générale, couverture,terrassement, isolation, plaquisterie et d'une façon générale tous les travaux de gros œuvres et seconds œuvres du bâtiment.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Siège social : Le Charmoy, Route de Villeneuve,89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Gérant : Monsieur Antoine BARRE, demeurant Le Charmoy, Route de Villeneuve, 89330 SAINTJULIEN-DU-SAULT

AL25020133

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (Yonne) du 17/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : AQUA-PRO-SOLUTION
Siège : 15 rue de la Vallée de Valvan, 89800 CHABLIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Entretien, maintenance et rénovation de piscines et spa, installation, entretien et dépannage de système d'adoucisseur et de traitement de l'eau, plomberie, chauffage, pompe à chaleur, climatisation.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Teddy JASINOWSKI,demeurant 15 rue de la Vallée de Valvan, 89800 CHABLIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25020159

SCI EVM

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE (89700), 6 rue Saint-Nicolas, le 19/09/2025, en cours de publication au SPFE de l'YONNE, il a été constitué la société civile dénommée»SCI EVM», siège social : PACY SUR ARMANCON (89160), 1 place du Centre,au capital social de 286286 € composé d'un apport en numéraire pour 286 €et de divers apports immobiliers à titre gratuit ou à titre mixte pour286.000 €.
L'objet social comprend notamment la propriété et la gestion,à titre civil, des immeubles apportés aux présentes et celle de tout autre immeuble dont elle deviendrait propriétaire par la suite.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés ou de la gérance selon la qualité du cessionnaire.
Est nommé premier gérant pour une durée indéterminée Monsieur Eric Georges MAIK, demeurant à PACY SUR ARMANCON (89160),1 place du Centre.

AL25020174

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 septembre 2025, à SOMMECAISE.
Dénomination : RENAIS-SENS.
Forme : EURL.
Siège social : 2 rue de l'Eglise, 89110 SOMMECAISE.
Objet : Exploitation de fonds de commerce de cafés, et restauration légère.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 400 euros
Gérant : Monsieur JEREMY VERDIER, demeurant 7 RUE TAILLEVENT, 89130 MOULIS SUROUANNES
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.

AL25020190

MAGAZINE

LOISIRS

// LUDIQUE

Plus malin qu'une vache savante

Charlotte Monteil, ancienne formatrice en enseignement agricole, a créé "La vache savante", un jeu intelligent et éducatif, à destination des éleveurs et apprentis éleveurs.

« Quelle partie du bœuf se situe au-dessus de l'araignée ? » « Laquelle de ces maladies est transmissible à l'homme: le varron, la leucose, la teigne, la FCO? » Pour qui n'est pas du monde de l'élevage bovin, les réponses peuvent être compliquées à trouver ou même deviner, contrairement à n'importe quel autre jeu de société. Car ces dernières ne sont pas issues du premier Trivial Pursuit qui vient. Elles font partie des 160 questions que compte le jeu La vache savante, inventé par Charlotte Monteil.
Tout à la fois amusant et éducatif, il mêle *« rapidité, stratégie et connaissances agricoles »*. À la fin de la partie, il y a fort à parier que vous ressortiez avec plus de connaissances que lorsque vous avez commencé. *« À ce titre, il fait partie des jeux sérieux,* commente sa créatrice. *On peut apprendre des choses dans un jeu de société classique, mais le jeu sérieux a vraiment l'objectif de former, d'apprendre aux participants des savoirs théoriques ou de leur permettre d'appliquer ce qu'ils ont appris par ailleurs. »*
« Chaque joueur incarne un éleveur de vaches allaitantes qui cherche à améliorer les performances de son troupeau en répondant à des questions techniques sur l'élevage de bovin allaitant », explique la notice. *« Tous les joueurs ont une carte avec une race différente. Ils ont tous des petits pions que l'on va poser comme curseur au niveau de la moyenne raciale. Il y a un curseur au niveau de la conformation, un autre au niveau du poids vif, un pour le rendement carcasse et un curseur pour le nombre de vaches du troupeau »*, détaille Charlotte Monteil.
Les questions, quant à elles, sont réparties par thématique, au nombre de quatre : la santé, les performances, l'abattage et l'alimentation. *« Chacun améliore ou diminue ses performances en répondant correctement aux questions, souvent à choix multiple. C'est assez immersif parce qu'on est vraiment dans le principe de "Je suis éleveur de vaches allaitantes et mon objectif, c'est de vendre". »* Le premier public visé étant des élèves en filière agricole, l'idée était de faire comprendre à ces jeunes que *« plus on a de connaissances techniques, mieux on peut vendre correctement son troupeau »*.



©Ph. L. Lemaire
Charlotte Monteil a testé son jeu sur des apprenants en filière agricole mais aussi sur des agriculteurs déjà installés, amoureux des jeux de société.

Plus facile en effet de faire rapidement un produit en croix ou retenir des résultats d'analyse sanitaire quand ne pas maîtriser ces savoirs nous fait perdre une partie de jeu de société que lorsqu'on nous les énonce de façon abstraite, lors d'un cours magistral, en plein milieu d'après-midi. Charlotte Monteil qui, avant de fonder sa société créatrice de jeux sérieux et écoconçus, Jocaia, a été formatrice au CFA de La Peyrouse, à Coulounieix-Chamiers, en Dordogne, avait déjà fait ce constat : *« Le cours magistral, en fait, ça ne fonctionne plus, que ce soit pour les jeunes ou les adultes. Au bout d'une journée où les gens restent assis, en salle, on sent qu'il n'y a plus grand-chose qui rentre dans les cerveaux »*.

Un escape game sur la santé animale

Pour remédier à cette perte d'attention et d'intérêt, elle se met à élaborer de petits ateliers participatifs, *« des jeux avec des feuilles plastifiées qu'on remet dans l'ordre, etc. Ça fonctionnait beaucoup mieux. »* La vache savante était née. Pourquoi, alors, ne pas étendre le concept à tous les apprenants de France ?

Destiné initialement aux élèves de bac pro et de BTS qui ont déjà des connaissances, ce jeu peut intéresser les néophytes du monde de l'élevage, mais aussi les éleveurs déjà en place, installés depuis des années, pas à l'abri d'apprendre quelque chose d'intéressant pour la conduite de leur troupeau. *« J'ai joué avec certains professionnels qui m'ont dit que ça pouvait être utile, par exemple, dans une formation. Ça permet d'évaluer le niveau des participants. Avec ce jeu, ils pratiquent et retiennent les réponses qu'ils n'avaient pas. »*
Et Charlotte Monteil a étendu le principe à d'autres jeux en préparation. *« Les autres jeux que j'ai mis en place sont vraiment très spécifiques. J'ai fait une espèce de sac à dos escape game qui est ciblé sur la santé animale. »* Un spécimen qui pourrait bien parler à des organismes tels que le GDS ou les services vétérinaires.

Imprimé à Angoulême (Charente), La vache savante comprend 200 cartes qui seront complétées et un livret pédagogique contenant des références de professionnels tels que Bovins croissance, le GDS ou Normabev, qui ont participé à la correction des questions. Le jeu est en précommande jusqu'au Salon international de l'agriculture (15 mars).

Laetitia Lemaire



©Ph. L. Lemaire
Le jeu mêle rapidité, stratégie et connaissances agricoles. Les questions du jeu sont classées en quatre thématiques : santé, performances, abattage et alimentation.

// DÉCOUVERTE

Plongée dans les ruches

Du 3 au 12 octobre, partout en France, les apiculteurs vous ouvrent leurs portes à l'occasion d'Api'Week, événement qui met en lumière les produits et les métiers de la ruche. Plusieurs rendez-vous sont prévus en Bourgogne-Franche-Comté.

La 5e édition d'Api'Week va se tenir partout en France entre le 3 et le 12 octobre. Pendant dix jours, le miel, la gelée royale, la propolis ou encore le pollen seront à l'honneur, témoins du savoir-faire des apiculteurs et du travail précieux des abeilles. Le public pourra découvrir la richesse des produits de la ruche, comprendre leur parcours de la fleur au pot et mieux saisir les défis de la filière apicole, tels que la préservation de la biodiversité, l'impact du changement climatique, la traçabilité ou encore la lutte contre les bioagresseurs. Dans chaque région, apiculteurs, conditionneurs et distributeurs accueilleront le grand public : visites de ruchers et d'exploitations, ateliers pédagogiques, dégustations, animations en magasin, rythmeront cette semaine festive.

Des rendez-vous régionaux

Ce sera notamment le cas en Bourgogne Franche-Comté (BFC) :

- En Côte-d'Or, dégustation et rencontres avec Les Ruchers de Fontenay, à Montbard, vendredi 3 et samedi 4 octobre, de 7 heures à 12 h 30, aux halles du marché, rue Carnot.
- Dans la Nièvre, découverte de la gelée royale et de l'élevage de reines à Suilly-la-Tour, vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 octobre chez Fanny et Jérôme, 5, rue du Soc, sur inscription au 06 83 61 41 16.
- Dans l'Yonne, porte ouverte autour du miel et de la gelée royale à Saint-Léger-Vauban, samedi 11 octobre de 9 heures à 17 heures, au Gaec Yoev, 6, hameau Corvignot, sur inscription au 06 10 51 69 12 ou au 06 70 22 47 43.
- Dans le Doubs, dégustation à la boutique de la Miellerie des Combes, aux Combes, 2, route du Luisans, vendredi 3 et lundi 6 octobre, de 9 heures à 18 heures.
- Dans le Jura, animation autour du miel et des abeilles au Super U de Saint-Laurent-en-Grandvaux, 14, rue du Capitaine Lacuzon, vendredi 3 octobre de 9 heures à 18 heures.
- En Saône-et-Loire, découverte du métier d'apiculteur aux Abeilles du Brionnais à Chauffailles, 752 route de Revolle.
- En Saône-et-Loire, colloque sur la floraison du robinier et l'apiculture locale, à Gergy, camping de la mare de Roy, samedi 4 octobre de 9 h 30 à midi et de 14 heures à 17 heures.



L'Api'Week est l'évènement qui met en lumière les pratiques, les métiers et les produits de l'apiculture française.

La filière apicole française compte plus de 63 000 apiculteurs et produit près de 30 000 t de miel chaque année.

Berty Robert, avec communiqué

// FESTIVITÉS

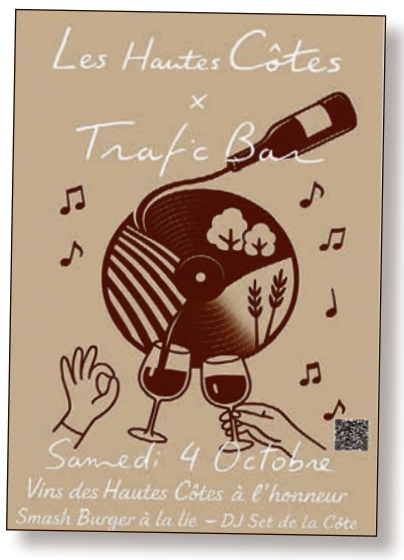
Un rendez-vous pour clore les vendanges à Meloisey

Le syndicat viticole des Hautes-Côtes de Beaune et des Hautes-Côtes de Nuits propose un rendez-vous festif inédit pour célébrer la fin des vendanges.

Samedi 4 octobre, de midi à 20 heures, les Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits accueilleront le Trafic Bar pour une journée 100 % vin, détente et partage, sur les hauteurs du village de Meloisey, à l'ouest de Beaune. Le syndicat viticole des appellations Bourgogne Hautes-Côtes de Beaune et Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits a décidé de s'associer au bar éphémère et « vinificateur de bons moments depuis 2020 » - Trafic Bar - pour faire (re) découvrir les deux appellations régionales à une nouvelle génération de curieux et d'amateurs. Une occasion idéale de déguster, échanger et profiter d'une ambiance festive au grand air ! Les deux AOP régionales des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits séduisent de plus en plus grâce à la qualité remarquable de leurs vins et à leur positionnement prix attractif au sein de l'offre bourguignonne. Elles incarnent un vignoble dynamique, moderne et ouvert. Leurs terroirs d'altitude, jusqu'à 450 mètres, livrent des vins frais, lumineux et authentiques, dotés d'une vigueur et d'un charme immédiat. Ils trouveront, dans ce rendez-vous du 4 octobre le contexte parfait de leur expression. Au programme :

- la découverte des vins proposés par les vignerons des Hautes-Côtes autour d'un bar 100 % Hautes-Côtes
- un DJ Set de la Côte
- Des smash burgers au braséro twistés à la lie, le tout dans une ambiance conviviale et festive pour célébrer la fin des vendanges

L'entrée à cet évènement est gratuite (mais l'inscription obligatoire). Pour réserver, le lien est le suivant : https://my.weezevent.com/les-hautes-cotes-de-beaune-de-nuits-recoivent-le-trafic-bar



Une manière originale de fêter la fin des vendanges en Hautes-Côtes de Beaune et Hautes-Côtes de Nuits.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 10 octobre

// Festival Coup de Contes

La 33e édition du festival Coup de Contes en Côte-d'Or, organisée par la Médiathèque Côte-d'Or avec les bibliothèques du réseau départemental, se tient jusqu'au 10 octobre. Des animations feront également vivre les lieux de lecture du territoire jusqu'en décembre. Le festival permet à cinq conteurs professionnels de faire entendre leurs voix lors de 25 spectacles répartis dans tout le département.

Renseignements : cotedor.fr

• Dimanche 28 septembre

// Journée départementale de la randonnée pédestre

La Journée départementale de la randonnée pédestre de Côte-d'Or se tient cette année à Gevrey-Chambertin. Au départ de la place des Marronniers, 4 circuits balisés de 8, 13,5 17 et 19,5 km seront proposés pour découvrir ce territoire entre vignes et combes. Le long des parcours, l'association des Climats du vignoble de Bourgogne proposera des animations à l'occasion des 10 ans de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Au retour, les randonneurs pourront faire une pause place des Marronniers pour découvrir le marché de producteurs et d'artisans locaux, profiter des autres animations et se restaurer à la buvette. Petit-déjeuner et ravitaillements sur les parcours (pensez à apporter un gobelet !) Un livret décrivant le patrimoine présent le long des itinéraires sera distribué aux participants.

Tarifs : non licencié : 6 euros, licencié : 3 euros, gratuit pour les moins de 15 ans.

Nièvre

• À partir du 20 septembre

// Un automne à la ferme

Dans le cadre d'un « Automne à la ferme » certains agriculteurs du réseau « Bienvenue à ferme » ouvrent leurs exploitations : l'Huilerie Brossard (Raveau) propose, le 20 septembre à partir de 15 h, un atelier de fabrication de moutarde, puis à 16 h un goûter, à 17 h un atelier jardinage, à 19 h un repas et concert. Le 21 septembre, l'Huilerie ouvrira ses portes à 14 h pour un atelier de fabrication de moutarde suivi à 15 h d'un atelier jardinage. La journée se clôturera par un goûter gourmand à 16 h. Renseignements : 06 61 21 69 80. De son côté, Fanny Cadoux (gelée royale), ouvrira les portes de sa ferme de 9 h à 18 h les 3, 4 et 5 octobre, avec au programme : visite du laboratoire de production ainsi que de la miellerie de Jérôme Seguin, avec dégustation de miels locaux ou encore découverte de produits maison (pain d'épices, nougats, caraMiel, pâtes de fruits, etc.).

Renseignements : 06 83 61 41 16.

• Dimanche 28 septembre

// Balade gourmande

Une balade gourmande de 11 km est proposée le 28 septembre à Saint Honoré les Bains, avec cinq haltes pour se déguster des produits locaux. Départ entre 11 h et 13 h, de la Salle Sidney Bechet (rue du Docteur Ségard).

Tarifs et renseignements : sthopromo58@gmail.com

• Les 4 et 5 octobre

// La croquette by Husse

Proposé par la French Run, en collaboration avec la commune de Saint-Éloi, un canicross (avec son chien ou un pensionnaire de refuge) est proposé et tous les frais d'inscription seront reversés au Refuge Beauregard. Ainsi, tous les départs s'effectueront de la place de la mairie à Saint-Éloi. Le 4 octobre, départ 17 heures pour la course enfants sans chien (1 km), à 17 h 30 course à pied sans chien (5 km). Le 5 octobre, à partir de 9 h canichiot (1 km), 9 h 30 canimarche avec ou sans chien (5 km), 11 h Canicros chronométré (5 km).

Renseignements : www.lacroquetterun.com ou au 03 86 61 59 67.

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

Yonne

• Dimanche 28 septembre

// Vide Grenier

Le comité des fêtes d'Appoigny organise son vide-grenier de 6 h à 18 h, sur le parking de l'espace culturel (route des Bries). Pour cette édition, un espace sera spécifiquement consacré à la vente d'occasion autour de la musique (instruments, partitions, matériel, accessoires). Une restauration sur place sera proposée par les Amis des écoles.



// MAISON

Protéger son mobilier d'extérieur, mode d'emploi

L'été a tirer sa révérence. Mais à l'heure où les feuilles tombent, le jardin ne va pas pour autant se mettre en pause: il se prépare. Protéger, planter, composter… autant de petits rituels d'automne qui annoncent de futures récoltes et un printemps coloré.



© Adobe stock

Un rangement soigné et quelques gestes d'entretien simples aideront à prolonger la durée de vie du mobilier d'extérieur en bon état.

Après avoir bien servi ces dernières semaines, chaises longues, coussins, tables ou encore parasols risquent de se détériorer sous l'effet de la pluie, du froid ou du gel s'ils n'ont pas été conçus pour y résister durablement. Un rangement soigné et quelques gestes simples aideront à les conserver en bon état jusqu'au retour des beaux jours.

Si prolonger leur durée de vie évitera de devoir repasser à la caisse l'an prochain, cela limitera aussi les mauvaises surprises, comme se retrouver le bec dans l'eau et ne pas pouvoir profiter du soleil lorsqu'il pointera à nouveau le bout de son nez en raison d'un matériel devenu inutilisable. Autant de bonnes raisons qui en font des gestes simples, utiles et finalement bien satisfaisants pour clôturer la belle saison dans de bonnes conditions.

Nettoyer puis ranger

Avant de ranger, on commence par nettoyer. Les meubles en plastique se lavent facilement à l'eau savonneuse, avec éventuellement un peu de vinaigre blanc pour les taches plus tenaces. Le mobilier en bois demande, lui, davantage de soin : brosse douce, savon noir, puis séchage complet. Une couche d'huile protectrice (type lin ou teck) peut être appliquée pour nourrir le bois avant l'hivernage. Quant aux textiles – coussins, chiliennes, toiles de parasol – il est préférable de les dépoussiérer, de les laver si besoin, puis de les stocker une fois parfaitement secs.

Si vous avez un garage, un sous-sol ou un abri déjà en place, c'est l'idéal : ces endroits préserveront le mobilier des intempéries. En l'absence de lieu fermé, des housses de protection respirantes, imperméables et adaptées à chaque type de meuble feront l'affaire. Évitez toutefois les bâches complètement hermétiques, qui favorisent la condensation. L'essentiel est de garder le mobilier à l'abri de l'eau, du vent et du gel, sans le confiner.

Créer un abri

Vous manquez d'espace de stockage ? Construisez un petit abri extérieur. De nombreux modèles compacts existent en kit, faciles à monter, en bois ou en résine. Ils permettront de ranger aussi les outils, les jeux de jardin, les vélos ou encore du bois. Pour les bricoleurs, une structure simple en palettes avec un toit étanche peut suffire pour protéger quelques éléments essentiels. C'est aussi une solution économique et recyclable. Si relever le défi vous tente, vous trouverez des vidéos explicatives assez détaillées sur YouTube.

Attention toutefois : avant de se lancer, mieux vaut s'informer. En général, une déclaration préalable de travaux est requise dès 5 m² de surface au sol. Au-delà de 20 m², un permis de construire peut être nécessaire. Cette réglementation étant susceptible de varier selon les communes, un passage par votre mairie vous évitera toute mauvaise surprise.

F. T.

// JARDIN

Les plantations du moment pour préparer son jardin

L'automne, les conditions se prêtent parfaitement à la plantation de nombreux légumes et fleurs. Le sol est encore chaud et les températures peuvent rester douces. Comme le rappelle le dicton, « à la Sainte-Catherine (25 novembre), tout bois prend racine».

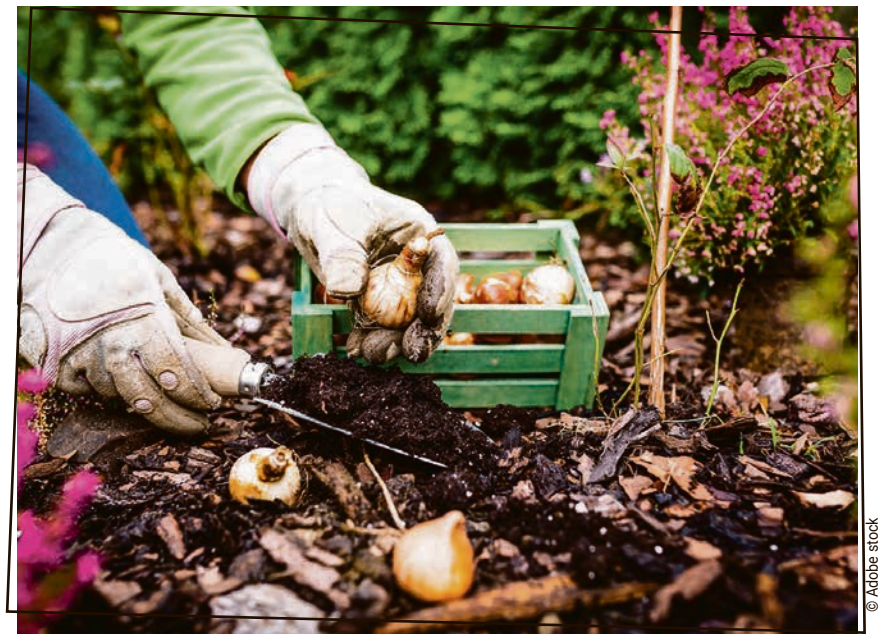
Alors que mettre en terre à cette période de l'année ? Tout d'abord, plusieurs variétés de choux, comme le chou-fleur, le chou pointu et le chou vert peuvent être mis en place avant les premières gelées. C'est aussi la bonne saison pour la rhubarbe et les salades d'automne : chicorées frisées, batavias, scaroles, laitues d'hiver et feuilles de chêne…

N'hésitez pas non plus à faire de même avec vos artichauts ou les condiments à bulbe, à commencer par l'ail d'automne ou les oignons de couleur. Pensez également à vos plantes aromatiques : thym, sarriette, origan, menthe, ciboulette ou encore estragon. Enfin, il peut être judicieux de planter vos légumes perpétuels, comme l'oignon égyptien, le topinambour, le chervis. C'est aussi le bon moment pour installer arbustes et arbres fruitiers à racines nues.

Concernant les semis, fin septembre reste une période idéale pour bon nombre de variétés de salades, telle la roquette ou la mâche. Quelques semaines avant les premières gelées, pensez aussi à semer vos épinards, votre cresson et les blettes. Vous pouvez faire de même avec les légumes racines, comme le radis, jusqu'à mi-octobre et les fèves jusque mi-novembre.

Pensez aux vivaces

Côté fleurs, l'automne reste là encore une belle saison pour trouver une place à toutes les vivaces. Les bulbes tels que le crocus et le safran se plantent en septembre et vont fleurir en octobre et novembre. Il est aussi temps de penser aux bulbes de tulipes, narcisses et jacinthes, qui offriront un printemps coloré. On peut aussi commencer à installer des arbustes et plantes en pot, comme les rosiers. En revanche, il est déconseillé de planter les agrumes rustiques en automne, lesquels préfèrent le printemps pour prospérer.



© Adobe stock

L'automne est propice aux plantations car le sol est encore chaud et les températures peuvent rester douces.

Si vous souhaitez obtenir de belles couleurs afin d'égayer cette saison, pensez aussi aux dahlias, aux anémones du Japon ou encore aux asters. Enfin, à l'approche des premières gelées, n'hésitez pas à rentrer les plantes en pot et celles qui craignent le gel aux environs de la Toussaint.

Quant aux végétaux qui peuvent rester à l'extérieur, pensez néanmoins à les protéger à l'aide d'un voile d'hivernage.

C. C.

Bien se lancer dans le compost

Une fois amassés dans un composteur, les déchets organiques (déchets verts, déchets alimentaires, etc.) se transformeront au cours des mois suivants en un terreau riche et fertile, le compost, par un ensemble de micro-organismes, de bactéries et de vers de terre. L'avantage de ce processus ? Il est 100 % naturel donc respectueux de l'environnement, économique, accessible à tous et permet d'obtenir un fertilisant écologique.



© Adobe stock

Respectueuse de l'environnement, économique et accessible à tous, la pratique du compost permet d'obtenir un fertilisant écologique.

De nombreux types de composteur sont en vente dans le commerce. Le modèle et son prix varient selon la quantité souhaitée et l'usage que l'on va en faire. Renseignez-vous car certaines collectivités en distribuent parfois gratuitement ou contre une contribution minime. Il est également possible d'en fabriquer un soi-même.

Pour obtenir un joli compost, il convient de s'en occuper pendant plusieurs mois. Le retourner régulièrement permettra de l'aérer et de garder une bonne humidité. Le compost a besoin de temps pour se transformer en un fertilisant naturel qui enrichira efficacement votre potager et vos massifs au printemps. Incorporé aux sols, il va permettre une croissance rapide, écologique, tout en préservant la biodiversité. Vous l'aurez compris : l'automne est le moment idéal pour s'y mettre !